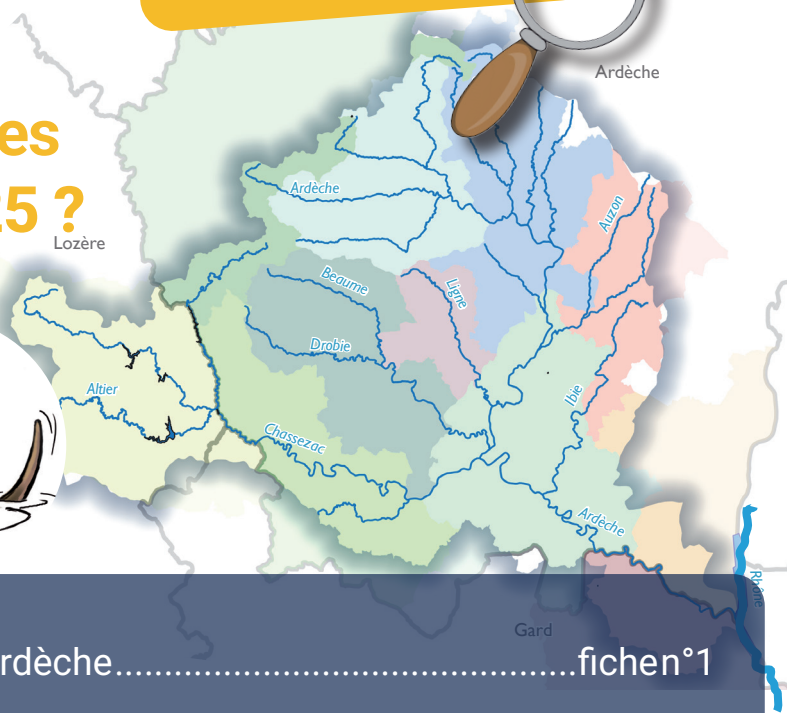


## Quelles actions spécifiques sur votre territoire en 2025 ?



(de l'amont à l'aval du bassin versant)

|   |            |
|---|------------|
| Communauté de communes Montagne d'Ardèche .....               | fiche n°1  |
| Communauté de communes du Bassin d'Aubenas .....              | fiche n°2  |
| Communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans .....   | fiche n°3  |
| Communauté de communes Berg et Coiron .....                   | fiche n°4  |
| Communauté de communes Val de Ligne .....                     | fiche n°5  |
| Communauté de communes Pays Beaume Drobie .....               | fiche n°6  |
| Communauté de communes Mont Lozère .....                      | fiche n°7  |
| Communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes .....     | fiche n°8  |
| Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche .....          | fiche n°9  |
| Communauté de communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche ..... | fiche n°10 |
| Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien .....            | fiche n°11 |

Etablissement Public Territorial du Bassin Versant de l'Ardèche  
4, allée du Château - 07200 VOGÜE - 04 75 37 82 20 - [www.ardèche-eau.fr](http://www.ardèche-eau.fr)

Zoom par Communauté de communes -  
Supplément spécial au Bulletin Inf'eau du  
bassin versant de l'Ardèche n° mai 2026

## Quelles actions spécifiques sur votre territoire en 2025 ?

### GOUVERNANCE

Suite aux élections de mars 2026, 2 élus ont été désignés par votre Com Com (autant de suppléants, par binôme : leur rôle est également important, en cas d'indisponibilité du titulaire, pour assurer une bonne représentativité lors des réunions). Retrouvez les noms des délégués de votre communauté qui siègent à l'EPTB Ardèche en page 2 du Bulletin Inf'eau.

M. Emile LOUCHE est vice président au sein du Bureau Syndical et donc le référent privilégié pour votre territoire.

-En 2025, se sont tenues 5 réunions du Comité Syndical et 7 réunions de Bureau.

### PLANIFICATION

La Commission Locale de l'Eau (CLE), « véritable parlement local de l'eau », réunit élus, usagers et services de l'État pour une bonne concertation sur le bassin versant. Les élus sont désignés par les associations départementales des Maires (et donc seront redésignés prochainement : il sera important de veiller à la cohérence avec les élus délégués à l'EPTB).

En 2025, la CLE a travaillé une première version révisée de la stratégie du SAGE (validée en janvier 2026). L'année 2026 sera consacrée à une large concertation publique préalable à la révision du SAGE, avec plusieurs événements à destination des élus et du grand public : voir les dates sur l'Agenda en ligne et dans le § Communication

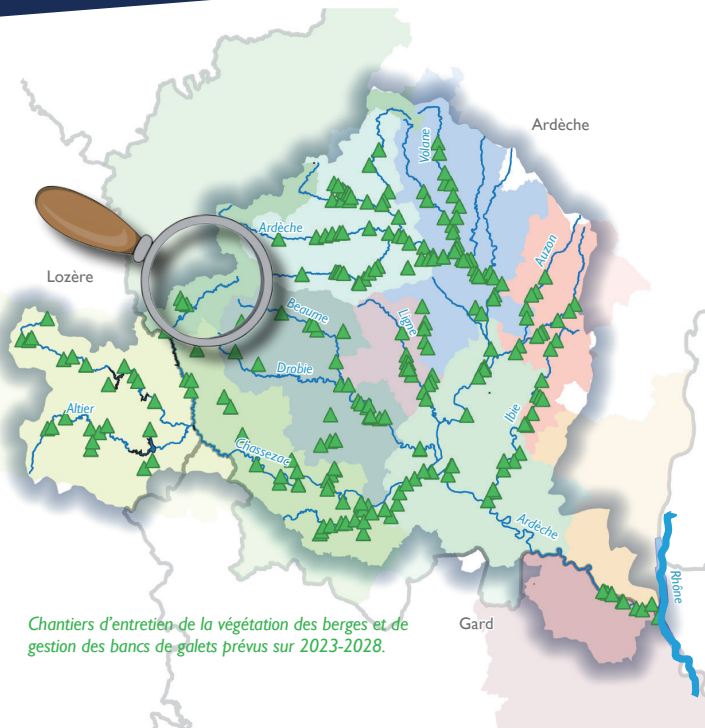
L'EPTB a contribué à l'élaboration du PLUi de la Montagne d'Ardèche ainsi qu'à la révision du SCoT d'Ardèche Méridionale.



### CONTRAT EAU ET CLIMAT

L'année 2025 a vu aboutir le Contrat Eau & Climat 2026-2028 sur le bassin versant de l'Ardèche qui a été signé le 22/01/2026 par l'Agence de l'Eau (le principal financeur avec des taux de 50 à 80%, pour un montant total de plus de 22 millions d'€ d'aides dont 5 millions en bonus contractuel), l'État, l'EPTB et les 16 maîtres d'ouvrage des 115 actions programmées sur 3 ans.

Aucun maître d'ouvrage de la Communauté n'a été



Chantiers d'entretien de la végétation des berges et de gestion des bancs de galets prévus sur 2023-2028.

retenu mais certaines actions menées par l'EPTB sur l'ensemble du bassin versant lui bénéficieront

(sur les volets pollution, ressource, milieux et animation-communication)

### GESTION DES RIVIÈRES

L'eau qui coule dans les rivières n'est à personne, c'est un bien commun. Les berges et le fond jusqu'au milieu du lit appartiennent au propriétaire riverain (privé ou public).



Cette propriété lui donne des droits (ex : pêche, prélèvement d'eau pour usage domestique dans certaines limites) et des devoirs, notamment celui de l'entretien régulier du lit et des berges (art. L214-15 du Code de l'Environnement) et toujours dans le respect de toutes les réglementations (urbanisme, Plan de Prévention des Risques Naturels - PPRi, Code Environnement – par ex : interdictions d'enlever ou d'apporter des matériaux dans les lits mineur et majeur...).

Les interventions de l'EPTB se font pour des motifs d'Intérêt Général, pour limiter les risques liés aux crues (embâcles) et favoriser la dynamique fluviale. C'est uniquement à ce titre que l'EPTB peut se substituer aux riverains pour l'entretien des cours d'eau.

Des rivières en bon état et naturellement fonctionnelles bénéficient à toutes les thématiques : qualité de l'eau, régulation des écoulements (en crue et en période

## d'étiage), biodiversité, loisirs et cadre de vie...

### Travaux d'entretien de la végétation des berges :

En complément des obligations d'entretien courant des propriétaires riverains, chaque automne-hiver, l'EPTB Ardèche réalise une cinquantaine de chantiers de ce type, répartis sur l'ensemble du bassin versant et en fonction des besoins et des enjeux (hydrauliques et écologiques), pour un montant total global de près de 250 000 €/an.

Le nouveau plan de gestion de la ripisylve de l'axe Ardèche 2025-2030 a été finalisé et présenté en commission Milieux Aquatiques de la CLE du 18 décembre 2025. Le diagnostic réalisé dans ce cadre conclut globalement sur la présence en tête de bassin versant de ripisylves fonctionnelles, sauf sur des secteurs de plantation de résineux en bord de cours d'eau. La Borne est incluse dans le plan de gestion du sous bassin du Chassezac. Le prochain chantier sur le territoire est prévu en 2026-2027 et permettra la restauration d'une ripisylve adaptée sur la commune d'Astet.

### Lutte contre les espèces exotiques envahissantes :

En plus de la surveillance sur l'ensemble du bassin versant et des travaux de lutte contre la Renouée asiatique menés sur les zones de faible colonisation (la Haute Ardèche entre Mayres et Thueyts, le Lignon et quelques zones ponctuelles sur affluents), l'EPTB a poursuivi le travail d'élaboration d'un plan de gestion stratégique des espèces exotiques envahissantes (végétales et animales) à l'échelle du bassin versant. Après un 1er stage en 2024, plusieurs stagiaires ont travaillé en 2025 pour poursuivre l'état des lieux et proposer des mesures de gestion sur des tronçons et espèces prioritaires. Ce travail, élaboré en partenariat avec les différents acteurs travaillant sur cette thématique (FREDON, Fédération de Pêche, Conservatoire Botanique...), a été présenté en commission milieux aquatiques en juin 2025 et devra être finalisé en 2026.

### Sollicitations ponctuelles et appui technique aux communes :

A la demande de particuliers ou de collectivités, l'EPTB intervient pour répondre à des questions ou conseiller les riverains de rivière sur l'entretien et divers projets de travaux.

Par exemple en 2025, l'EPTB Ardèche a notamment apporté sa contribution technique concernant des travaux d'urgence suite à une problématique d'érosion au niveau d'une canalisation d'eau potable et également au niveau du camping du Ceytrou sur la commune de Saint Laurent les Bains. Les services ont accompagné techniquement et administrativement la commune.

L'EPTB a également participé à une réunion d'information des élus à l'entretien des cours d'eau organisée par la CCMA en juin 2025.

### Stratégie de gestion de l'Espace de Bon Fonctionnement (EBF) des cours d'eau et zones humides :

Dans le cadre de la révision du SAGE, un plan de gestion de l'Espace de Bon Fonctionnement des cours d'eau et zones humides est en cours de rédaction. Il a vocation à définir une stratégie globale sur la gestion des milieux

aquatiques et humides sur le BV de l'Ardèche pour mieux coordonner les interventions des divers acteurs impliqués (Etat et collectivités pour la réglementation, propriétaires riverains, usagers, EPTB au titre de la compétence GEMAPI et de l'intérêt général...). Sur l'enveloppe de l'EBF validée par la CLE en 2023, l'EPTB, en concertation avec les partenaires, a travaillé en 2025 sur la caractérisation et la hiérarchisation des enjeux et des pressions au sein de cet espace, par contexte hydrologique homogène (plateaux de tête de bassin, pentes cévenoles, plaines méditerranéennes...). Un croisement des enjeux et pressions a également été réalisé afin d'identifier et prioriser les zones d'actions, de restauration et/ou de préservation des milieux. Ces travaux ont été présentés et discutés lors des commissions milieux aquatiques de la CLE des 26/06 et 18/12/2025.

## PARTAGE ET ÉCONOMIES D'EAU :

Dans un contexte méditerranéen, le bassin versant de l'Ardèche est naturellement confronté à des étiages

(= périodes de bas débits) sévères qui sont accentués par les importants prélèvements d'eau en été et le changement climatique. La

priorité est donc à la sobriété dans tous les usages et à la gestion économe de nos ressources.



**Bilan de l'étiage 2025 :** Même si l'automne et l'hiver 2024-25 ont été particulièrement arrosés avec la succession d'événements pluvieux (en nombre et en intensité) jusqu'à la fin du mois d'avril 2025, le printemps a été sec puis les deux épisodes de canicule de l'été (fin juin-début juillet et mi août) ont conduit à une baisse rapide et importante des niveaux des rivières tout au long de l'été. Des restrictions d'usage de l'eau ont ainsi été mises en place jusqu'au niveau d'Alerte Renforcée (3/4) sur le sous bassin de l'Ardèche.

Sur l'axe Ardèche soutenu à partir de l'aménagement hydroélectrique de Montpezat, 8,6 millions de m<sup>3</sup> ont été déstockés entre début juillet et mi-septembre pour soutenir le débit de la rivière (Débits Objectifs d'Etiage de 3 m<sup>3</sup>/s sur l'Ardèche à Vogüé). Cet apport d'eau peut représenter jusqu'à 75 % du débit observé dans la rivière. 0,6 Mm<sup>3</sup> ont également été délivrés sur l'axe Loire. L'EPTB assure la gestion quotidienne des lâchers avec EDF et en lien avec le comité de gestion des réserves (qui s'est réuni 8 fois en 2025 : environ tous les 15 jours).

**Devenir de l'aménagement de Montpezat :** en lien avec le SAGE Loire amont et le Préfet de Haute-Loire, l'EPTB co-pilote les réflexions sur le devenir de l'aménagement hydroélectrique dont la concession arrive à échéance en 2028. Une dizaine de réunions ont eu lieu entre fin 2024 et début 2026 pour établir des propositions communes de gestion de cet aménagement. Ces propositions ont été validées par les CLE Ardèche et Loire amont et transmises à la Préfète de Région en février 2026.

## QUALITÉ ET LOISIRS

La qualité des eaux des rivières est plutôt bonne grâce à un bassin versant rural, encore très naturel et relativement préservé des aménagements importants et des pollutions d'ampleur. Cependant, les pressions existent réellement, amplifiées par les effets du changement climatique (hausse des températures, baisse des débits et de la dilution...) donc la réduction des pollutions est fondamentale pour contribuer à préserver la qualité des eaux et pour toutes les activités liées aux rivières (directement, par exemple la baignade qui fait l'objet d'un suivi particulier en saison estivale, ou indirectement : alimentation en eau potable, image et attractivité du territoire, tourisme...).



### Saison baignade 2025 :

Durant l'été 2025, parmi les 28 sites publics de baignade pour lesquels l'EPTB assure l'autosurveillance de la qualité des eaux (en complément du contrôle sanitaire réglementaire de l'ARS) et le conseil de gestion, le site du Ceytrou à Saint-Laurent-Les-Bains-Laval-d'Aurelle a fait l'objet d'une analyse tous les 15 jours (en alternance avec les contrôles de l'ARS). Tous les résultats de la saison 2025 sur ce site ont montré une qualité de l'eau conforme. A l'issue de l'année 2025, le site de baignade maintient son classement en « excellent ».

### Portail « Ardèche Inf'eau Plages » :

Depuis quatre ans, l'EPTB Ardèche administre chaque été un portail internet dédié à l'information des usagers sur la qualité des eaux de baignade. Cet outil couvre les plages du bassin versant gérées par les collectivités, dont celle du Ceytrou sur la Borne.

### Activité canyoning :

Des échanges ont été engagés avec différents partenaires, notamment les communes concernées et le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche, autour de la pratique du canyoning sur le territoire. Ces discussions visent à mieux encadrer l'activité et à concilier son développement avec la préservation des milieux naturels.

## AGROÉCOLOGIE

L'EPTB Ardèche participe, en lien avec la Chambre d'Agriculture et le PNR des Monts d'Ardèche, à des dispositifs permettant la rémunération et/ou un accompagnement des exploitations agricoles en échange de leurs pratiques en faveur de la préservation de la ressource en eau et de la biodiversité des milieux aquatiques et humides.

Sur votre territoire, l'EPTB est impliqué dans le Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC)



«Mézenec-Vivarais», le Plan Pastoral Territorial (PPT) ainsi que le projet « Transition de l'élevage herbager de la montagne ardéchoise » (TEHMA) qui visent principalement les exploitations et/ou les filières en lien avec l'élevage pour les rendre plus résilientes.

## PRÉVENTION DES INONDATIONS

Sur le bassin versant de l'Ardèche, la récurrence des crues ou leur intensité sont telles qu'il est impossible d'empêcher les inondations. La stratégie de prévention est donc d'anticiper plutôt que de subir : en prenant en compte le risque dans l'urbanisation, en préservant les zones naturelles d'expansion des crues et des rivières fonctionnelles, en réduisant la vulnérabilité des personnes et des biens, en se préparant à la crise (PCS et exercices) et en étant conscients du risque (bons comportements, sensibilisation de tous les publics...)...



### Préparation à la gestion de crise :

Sur le bassin versant, toutes les communes et intercommunalités sont dans l'obligation de réaliser un PCS/PICS d'ici novembre 2026. L'EPTB peut apporter son appui méthodologique aux collectivités pour l'élaboration de ces plans et réaliser des cartographies d'information sur les risques.

### Ardèch'Alabri :

L'opération Ardèch'ALABRI vise à réduire la vulnérabilité aux inondations des bâtis existants en zone inondable. Tout le bassin versant est éligible à la réalisation d'un diagnostic, sous réserve de disponibilité des données nécessaires (connaissances fiables des niveaux d'eau). Ils sont réalisés en interne par le technicien inondation.

### Etude globale de gestion du ruissellement sur le bassin :

En complément des débordements de cours d'eau, l'étude en cours a pour objectif de caractériser le risque ruissellement et d'en proposer une stratégie de gestion.

En comité de pilotage le 19 juin 2025, une nouvelle méthode de modélisation (CARTINO 2D) a été présentée. Des modélisations à grande échelle ont été réalisées puis des modélisations plus précises sur certains secteurs avec plus d'enjeux : une partie des bassins versants d'Astet, Laval d'Aurelle, Le Roux et St Laurent les Bains. Les résultats seront présentés aux collectivités courant juin 2026.

## BIODIVERSITÉ LIÉE À L'EAU

De nombreux acteurs participent à la préservation de la biodiversité sur le bassin versant, notamment au travers de l'animation des sites ENS et Natura 2000. Depuis 2025, certaines structures animatrices de ces sites ont changé.

L'animation N2000 des sites Allier et Affluents et Loire et affluents est assurée par le PNR des Monts d'Ardèche. Pour l'animation ENS, c'est toujours la Communauté de Communes.



## COMMUNICATION ET ÉDUCATION À L'EAU



L'EPTB Ardèche propose différents supports de communication et de sensibilisation aux enjeux de l'eau et des rivières, totalement pris en charge par l'EPTB et ses partenaires financiers :

- des projets pour les scolaires (primaires et collèges, respectivement 15 et 6 classes par an) inscrits dans les programmes d'éducation et se déroulant sur plusieurs séances au cours d'une année scolaire : l'appel aux enseignants est réalisé en juin pour la rentrée suivante,

- des projets pour les jeunes hors cadre scolaire, notamment pour les centres de loisirs : à la demande, sous réserve de disponibilité de l'animatrice,

- un programme annuel d'animations pour le grand public, réparties sur l'ensemble du bassin versant et généralement adossées à des événements pré-organisés localement : sur le printemps et l'automne et/ou sur la période estivale,

- des visites, conférences, animations liées aux réalisations de l'EPTB ou de ses partenaires.

Retrouver toutes les dates à venir sur [www.ardeche-eau.fr/evenement/](http://www.ardeche-eau.fr/evenement/)

### Sensibilisation aux rivières auprès des jeunes :

- Les travaux de restitution des classes participantes en 2025-2026 seront disponibles sur : [ardeche-eau.fr/en-un-clic/espace-pedageau/](http://ardeche-eau.fr/en-un-clic/espace-pedageau/)

- Le nouvel appel à projet 2026-2027 sera lancé courant mai 2026.

### Animations grand public :

- Le programme d'animations gratuites 2025 « les rivières, entre crues et sécheresses » proposait 20 dates sur le printemps et l'automne, sur l'ensemble du bassin versant, dont certaines à proximité sur les territoires Sources et Volcans, Beaume-Drobie, Pays des Vans en Cévennes et Mont Lozère : ateliers jardinage économe, stands économies d'eau à la maison et balades découverte des rivières.

- Le programme d'animations est renouvelé pour l'année 2026, sur l'ensemble des thématiques quantité, qualité, milieu, inondations en lien avec la révision du SAGE en cours. En complément de 3 grandes rencontres organisées par l'EPTB (dont le 13 juin à Villefort et le 10 juillet 2026 à Vals les Bains), toutes les autres dates sont construites en partenariat avec des associations locales volontaires (retenues suite à un appel à candidatures lancé début 2026).

## Quelles actions spécifiques sur votre territoire en 2025 ?

### GOVERNANCE

Suite aux élections de mars 2026, 6 élus ont été désignés par votre Com Com (autant de suppléants par binôme : leur rôle est également important, en cas d'indisponibilité du titulaire, pour assurer une bonne représentativité lors des réunions). Retrouvez les noms des délégués de votre communauté qui siègent à l'EPTB Ardèche en page 2 du Bulletin Inf'eau. Au sein du Bureau Syndical, MM. Jean-Luc ARNAUD - Président, Augustin ANDRÉ - vice président et Kévin TEYSSIER - membre délégué sont donc les référents privilégiés pour votre territoire.

-En 2025, se sont tenues 5 réunions du Comité Syndical et 7 réunions de Bureau.

### PLANIFICATION

La Commission Locale de l'Eau (CLE), « véritable parlement local de l'eau », réunit élus, usagers et services de l'État pour une bonne concertation sur le bassin versant. Les élus sont désignés par les associations départementales des Maires (et donc seront redésignés prochainement : il sera important de veiller à la cohérence avec les élus délégués à l'EPTB).

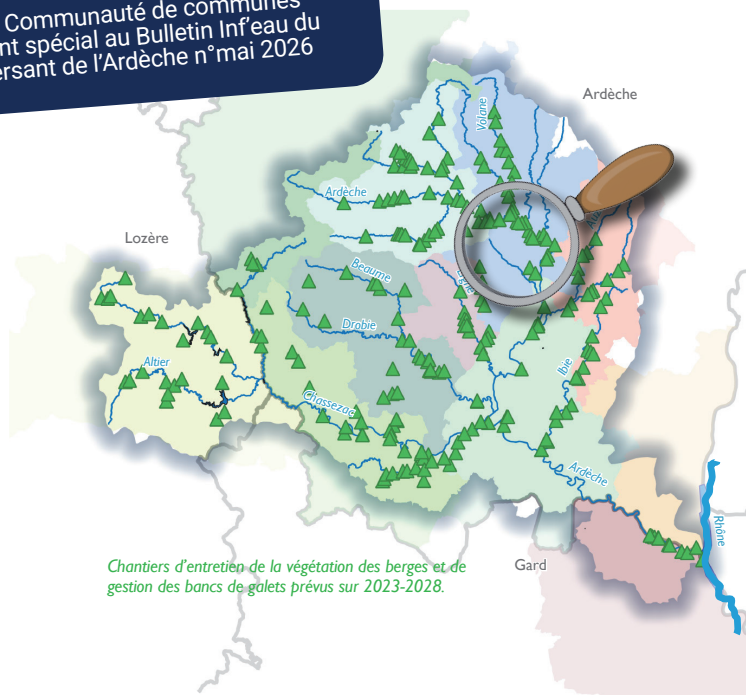
En 2025, la CLE a travaillé une première version révisée de la stratégie du SAGE (validée en janvier 2026). L'année 2026 sera consacrée à une large concertation publique préalable à la révision du SAGE, avec plusieurs événements à destination des élus et du grand public : voir les dates sur l'Agenda en ligne et dans le § Communication

En 2025, l'EPTB a contribué à l'élaboration du PLUi du Bassin d'Aubenas ainsi qu'à la révision du SCoT d'Ardèche Méridionale.



### CONTRAT EAU ET CLIMAT

L'année 2025 a vu aboutir le Contrat Eau & Climat 2026-2028 sur le bassin versant de l'Ardèche qui a été signé le 22/01/2026 par l'Agence de l'Eau (le principal financeur avec des taux de 50 à 80%, pour un montant total de plus de 22 millions d'€ d'aides dont 5 millions en bonus contractuel), l'État, l'EPTB et les 16 maîtres d'ouvrage des 115 actions programmées sur 3 ans. 1 action de la Communauté et 7 actions de communes



Chantiers d'entretien de la végétation des berges et de gestion des bancs de galets prévus sur 2023-2028.

(Aubenas, Laviolle) sont inscrites au Contrat pour un montant prévisionnel total d'aides de près de 2,7 millions d'€. Certaines actions menées par l'EPTB et les Syndicats (Olivier de Serre, SEBA) bénéficieront également au territoire du Bassin d'Aubenas.

### GESTION DES RIVIÈRES

L'eau qui coule dans les rivières n'est à personne, c'est un bien commun. Les berges et le fond jusqu'au milieu du lit appartiennent au propriétaire riverain (privé ou public). Cette propriété lui donne des droits (ex : pêche, prélèvement d'eau pour usage domestique dans certaines limites) et des devoirs, notamment celui de l'entretien régulier du lit et des berges (art. L214-15 du Code de l'Environnement) et toujours dans le respect de toutes les réglementations (urbanisme, Plan de Prévention des Risques Naturels - PPRi, Code Environnement – par ex : interdictions d'enlever ou d'apporter des matériaux dans les lits mineur et majeur...).



Les interventions de l'EPTB se font pour des motifs d'Intérêt Général, pour limiter les risques liés aux crues (embâcles) et favoriser la dynamique fluviale. C'est uniquement à ce titre que l'EPTB peut se substituer aux riverains pour l'entretien des cours d'eau. Des rivières en bon état et naturellement fonctionnelles bénéficient à toutes les thématiques : qualité de l'eau, régulation des écoulements (en crue et en période d'étiage), biodiversité, loisirs et cadre de vie...

### Travaux d'entretien de la végétation des berges :

En 2025, le nouveau plan de gestion de la ripisylve de l'axe Ardèche 2025-2030 a été finalisé et présenté en commission Milieux Aquatiques de la CLE du 18 décembre 2025.

En complément des obligations d'entretien courant des propriétaires riverains, chaque automne-hiver, l'EPTB Ardèche réalise une cinquantaine de chantiers de ce type, répartis sur l'ensemble du bassin versant et en fonction des besoins et des enjeux (hydrauliques et écologiques), pour un montant total global de près de 250 000 €/an. Sur la saison 2024-2025, 6 chantiers d'entretien de la végétation ont été réalisés, pour un montant total de près de 50 000 € TTC et près de 5 km de cours d'eau traités.

Parmi ces interventions, d'importants chantiers ont été menés sur l'Ardèche sur les communes de Labégude, Ucel et Vals les Bains, entre la Basse Bégude et Tartary avec pour objectif de favoriser les écoulements au droit des zones urbanisées.

Pour la saison 2025-2026, 5 nouveaux chantiers ont été lancés pour un montant d'environ 18 000 € TTC, sur près de 5km de cours d'eau, dont un important chantier sur l'Ardèche à l'Hoste de Fau (commune de Vals les Bains), mais également sur plusieurs affluents de l'Ardèche : Luol, Volane, Besorgue et Landes.

### Lutte contre les espèces exotiques envahissantes :

En plus de la surveillance sur l'ensemble du bassin versant et des travaux de lutte contre la Renouée asiatique menés sur les zones de faible colonisation (la Haute Ardèche, le Lignon et quelques zones ponctuelles sur affluents : Bourge, Mercoire...), l'EPTB a poursuivi le travail d'élaboration d'un plan de gestion stratégique des espèces exotiques envahissantes (végétales et animales) à l'échelle du bassin versant. Après un 1er stage en 2024, plusieurs stagiaires ont travaillé en 2025 pour poursuivre l'état des lieux et proposer des mesures de gestion sur des tronçons et espèces prioritaires. Ce travail, élaboré en partenariat avec les différents acteurs travaillant sur cette thématique (FREDON, Fédération de Pêche, Conservatoire Botanique...), a été présenté en commission milieux aquatiques en juin 2025 et devra être finalisé en 2026.

### Travaux de gestion sédimentaire :

En complément de l'entretien de la végétation des berges au titre de l'intérêt général, l'EPTB Ardèche met en œuvre un plan de gestion sédimentaire pour la période 2024-2029 (6 ans) d'une dizaine de chantiers de gestion des matériaux alluvionnaires des principaux cours d'eau du bassin versant (Ardèche, Beaume, Chassezac, Ibie), avec deux objectifs :

- favoriser la mobilité des matériaux de zones excédentaires (gros atterrissements) vers des zones déficitaires (affleurement du substratum rocheux) afin d'améliorer les fonctionnalités des cours d'eau ;
- limiter les risques sur les biens et les personnes au droit de zones à enjeux humains (traversées urbaines, habitations, ouvrages...).

Le chantier de gestion sédimentaire sur l'Ardèche à St Privat, démarré en septembre 2024, s'est finalisé en juillet 2025. Au total, plus de 20 000m<sup>3</sup> de matériaux ont

été déplacés, pour un montant de l'ordre de 200 000 € TTC. Aujourd'hui, les retours sur ce chantier sont très positifs :

- localement, la rivière reprend sa place et remodèle son lit,
- des matériaux ont commencé à dévaler et à recouvrir des secteurs de substratum plus en aval.

En 2026, l'EPTB prépare deux nouveaux chantiers similaires sur le territoire de la CCBA : sur Ucel/Aubenas au niveau de la digue de Tartary (prévu en juin 2026), et sur St Privat/St Didier au niveau de la confluence avec la Louyre (prévu en 2028 suite à de nombreuses démarches préalables : inventaire faune-flore, dossiers réglementaires...).

### Projet de restauration de l'Ardèche dans la plaine alluviale entre Aubenas et Vogüé :

Ce projet vise une importante restauration du fonctionnement de l'Ardèche et de sa plaine alluviale, notamment avec la remise en eau de bras de crue. Initié dès 2018, des investigations complémentaires (sur enjeux écologiques importants à prendre en considération dans les procédures réglementaires) ont ralenti son avancement. En mars 2025, un nouveau marché de maîtrise d'œuvre a été attribué pour élaborer des scénarios précis, notamment sur l'amont du périmètre d'étude (St Sernin - St Etienne de Fontbellon). Le projet est suivi par un Comité Technique et un Comité de pilotage. Il va se poursuivre en 2026, notamment avec un important travail d'animation foncière auprès des propriétaires riverains (nombreux privés et quelques publics, dont le Syndicat du Bourdary).

### Projet de restauration d'une zone humide dans la forêt domaniale du Pradou :

En partenariat avec l'ONF (gestionnaire) et le PNR des Monts d'Ardèche, l'EPTB travaille à un projet de restauration d'une tourbière dans la forêt domaniale du Pradou (communes de Genestelle, Mezilhac et Vallée d'Antraigue-Asperjoc) pour maintenir en eau la tourbière. Après avoir précisé le contenu (comblement d'un drain, ouvrage de franchissement) et le chiffrage de l'opération en 2025, un travail de concertation et d'animation foncière doit être mené auprès des propriétaires et usagers concernés, avec pour objectif de mener les travaux à l'automne 2026.

### Sollicitations ponctuelles et appui technique aux communes :

A la demande de particuliers ou de collectivités, l'EPTB intervient pour répondre à des questions ou conseiller les riverains de rivière sur l'entretien et divers projets de travaux.

Par exemple en 2025, plusieurs sollicitations sur la communauté de communes (St Privat – Camping/ problématique érosion berge ; Mercuer – problématique travaux en bord de ruisseau, St Sernin – problématique érosion/ouvrage, Ucel – signalement embâcle...).

L'EPTB Ardèche a également apporté sa contribution technique concernant une problématique d'accès à des terres agricoles situées sur l'Ancienne Ile (accumulation de matériaux dans un ancien bras de l'Ardèche, au droit d'un passage à gué). Des préconisations de travaux à court terme ont été faites par l'EPTB, en partenariat

avec la mairie d'Aubenas et, à partir de fin 2026, l'EPTB réalisera une étude globale de restauration de l'Ardèche sur ce site, prenant en compte cette problématique, ainsi que les dysfonctionnements hydromorphologiques de l'Ardèche sur ce secteur.

### Barrages, seuils et continuité écologique :

Afin d'aider les propriétaires d'ouvrages en travers (barrages, seuils) à se mettre en conformité réglementaire vis à vis de la continuité écologique, l'EPTB participe à de nombreux échanges/réunions avec les parties impliquées : Etat et propriétaires mais aussi collectivités et usagers.

Dans ce cadre, en 2025 :

- l'EPTB a appuyé la CCBA pour le lancement d'un marché d'étude sur la restauration de la continuité écologique sur le seuil de Dugradus, et participe en tant que partenaire technique au suivi de cette étude.

- l'EPTB a également été sollicité par l'ASA du canal de la Basse Bégude (commune de Labégude) pour porter pour son compte une étude de restauration de la continuité écologique sur son seuil. Le cahier des charges a donc été élaboré en concertation avec l'association d'irrigation et la commune puis le marché a été attribué en début d'année 2026.

### Stratégie de gestion de l'Espace de Bon Fonctionnement (EBF) des cours d'eau et zones humides :

Dans le cadre de la révision du SAGE, un plan de gestion de l'Espace de Bon Fonctionnement des cours d'eau et zones humides est en cours de rédaction. Il a vocation à définir une stratégie globale sur la gestion des milieux aquatiques et humides sur le BV de l'Ardèche pour mieux coordonner les interventions des divers acteurs impliqués (Etat et collectivités pour la réglementation, propriétaires riverains, usagers, EPTB au titre de la compétence GEMAPI et de l'intérêt général...). Sur l'enveloppe de l'EBF validée par la CLE en 2023, l'EPTB, en concertation avec les partenaires, a travaillé en 2025 sur la caractérisation et la hiérarchisation des enjeux et des pressions au sein de cet espace, par contexte hydrologique homogène (plateaux de tête de bassin, pentes cévenoles, plaines méditerranéennes...). Un croisement des enjeux et pressions a également été réalisé afin d'identifier et prioriser les zones d'actions, de restauration et/ou de préservation des milieux. Ces travaux ont été présentés et discutés lors des commissions milieux aquatiques de la CLE des 26/06 et 18/12/2025.

## PARTAGE ET ÉCONOMIES D'EAU :

Dans un contexte méditerranéen, le bassin versant de l'Ardèche est naturellement confronté à des étiages (= périodes de bas débits) sévères qui sont accentués par les importants prélèvements d'eau en été et le changement climatique. La priorité est donc à la sobriété dans tous les usages et à la gestion économe de nos ressources.



**Bilan de l'étiage 2025 :** Même si l'automne et l'hiver

2024-25 ont été particulièrement arrosés avec la succession d'événements pluvieux (en nombre et en intensité) jusqu'à la fin du mois d'avril 2025, le printemps a été sec puis les deux épisodes de canicule de l'été (fin juin-début juillet et mi août) ont conduit à une baisse rapide et importante des niveaux des rivières tout au long de l'été.

Des restrictions d'usage de l'eau ont ainsi été mises en place jusqu'au niveau d'Alerte Renforcée (3/4) sur le sous bassin de l'Ardèche.

Sur l'axe Ardèche soutenu à partir de l'aménagement hydroélectrique de Montpezat, 8,6 millions de m<sup>3</sup> ont été déstockés entre début juillet et mi-septembre pour soutenir le débit de la rivière (Débits Objectifs d'Etiage de 3 m<sup>3</sup>/s sur l'Ardèche à Vogüé). Cet apport d'eau peut représenter jusqu'à 75 % du débit observé dans la rivière. L'EPTB assure la gestion quotidienne des lâchers avec EDF et en lien avec le comité de gestion des réserves (qui s'est réuni 8 fois en 2025 : environ tous les 15 jours).

**Devenir de l'aménagement de Montpezat :** en lien avec le SAGE Loire amont et le Préfet de Haute-Loire, l'EPTB co-pilote les réflexions sur le devenir de l'aménagement hydroélectrique dont la concession arrive à échéance en 2028. Une dizaine de réunions ont eu lieu entre fin 2024 et début 2026 pour établir des propositions communes de gestion de cet aménagement. Ces propositions ont été validées par les CLE Ardèche et Loire amont et transmises à la Préfète de Région en février 2026.

**Suivi des ressources en eau :** l'EPTB déploie un réseau de suivi des niveaux de nappes d'eau souterraine avec notamment des stations sur St-Sernin, la vallée de la Louyre, Lavilledieu et Aubenas (en lien avec le BRGM).

## QUALITÉ ET LOISIRS

La qualité des eaux des rivières est plutôt bonne grâce à un bassin versant rural, encore très naturel et relativement préservé des aménagements importants et des pollutions d'ampleur. Cependant, les pressions existent réellement, amplifiées par les effets du changement climatique (hausse des températures, baisse des débits et de la dilution...) donc la réduction des pollutions est fondamentale pour contribuer à préserver la qualité des eaux et pour toutes les activités liées aux rivières (directement, par exemple la baignade qui fait l'objet d'un suivi particulier en saison estivale, ou indirectement : alimentation en eau potable, image et attractivité du territoire, tourisme...).



**Saison baignade 2025 :** Durant l'été 2025, parmi les 28 sites publics de baignade pour lesquels l'EPTB assure l'autosurveillance de la qualité des eaux (en complément du contrôle sanitaire réglementaire réalisé par l'ARS) et le conseil de gestion, le site d'Antraigues-Le Pal a fait l'objet d'une analyse tous les 15 jours

(en alternance avec les contrôles de l'ARS). Tous

les résultats de la saison 2025 sur ce site ont montré une qualité de l'eau conforme. A l'issue de l'année 2025, le site de baignade du Pal est classé « bon ». Afin de régulariser le site de baignade de Genestelle et ainsi maintenir l'activité, l'élaboration du profil de baignade a été engagée en 2025. Le profil devrait être validé avant la saison estivale 2026.

**Portail « Ardèche Inf'eau Plages » :** Depuis quatre ans, l'EPTB Ardèche administre chaque été un portail internet dédié à l'information des usagers sur la qualité des eaux de baignade. Cet outil concerne l'ensemble des sites du bassin versant gérés par les collectivités, dont celui d'Antraigues-Le Pal.

**Sensibilisation :** En juin 2025, une formation consacrée à la baignade en rivière et à la biodiversité aquatique a été organisée à Vals-les-Bains. Elle s'adressait aux animateurs des centres de loisirs de l'Ardèche, notamment celui du Palabre à Aubenas. À cette occasion, l'EPTB Ardèche a contribué à renforcer les connaissances des participants, puis des enfants/jeunes accueillis, sur les milieux aquatiques, leur fonctionnement et leur bonne gestion.

**Activité canyoning :** Des échanges ont été engagés avec différents partenaires autour de l'activité de canyoning dans la vallée de la Besorgues. Ils ont contribué à mettre en place une étude environnementale des milieux aquatiques et terrestres, programmée pour 2026. Cette étude permettra, dans un second temps, d'élaborer un plan de gestion adapté afin de concilier la pratique de l'activité et la préservation des milieux naturels.

**Suivis qualité écologique :** Un suivi de la qualité écologique au long cours est organisé sur l'ensemble du bassin versant : pour les années 2024-2025, les suivis ont porté sur la Haute Ardèche et affluents (notamment la Besorgues et la Volane) = 50 000€/an pour 4 campagnes de mesures (physico-chimie, métaux, pesticides, biologie...), une dizaine de points de suivi température en continu et 2 suivis pH+O2 en continu. En 2026-2027, les suivis vont concerner la partie Moyenne et basse vallée de l'Ardèche et affluents sur une vingtaine de stations (notamment sur l'Auzon de St-Sernin) avec des campagnes de mesures identiques aux années précédentes.

## AGROÉCOLOGIE

L'EPTB Ardèche anime, en lien avec la Chambre d'Agriculture et le PNR des Monts d'Ardèche, des dispositifs permettant la rémunération et/ou un accompagnement des exploitations agricoles en échange de leurs pratiques en faveur de la préservation de la ressource en eau et de la biodiversité des milieux aquatiques et humides.

- Sur la période 2020-2026, l'EPTB porte le projet de Paiements pour Services Environnementaux (PSE) «



Ardèche Méridionale » financé par l'Agence de l'Eau. Sur la CCBA, l'engagement PSE correspond à environ 130 ha répartis dans 6 exploitations différentes (essentiellement vigne et maraîchage). En 2025, ces exploitations ont bénéficié d'un montant total d'aide PSE de 27 100 € et de divers temps de formation (individuels ou collectifs, par exemple sur les ripisylves le 19 mai 2025). Afin de suivre l'effet des évolutions de pratiques et de sensibiliser les agriculteurs à la biodiversité, des suivis d'espèces (papillons et chauves souris) sont réalisés sur certaines parcelles.

- sur le territoire de la CCBA, l'EPTB est également impliqué dans le Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) «Mézens-Vivarais», le Plan Pastoral Territorial (PPT) ainsi que le projet « Transition de l'élevage herbager de la montagne ardéchoise » (TEHMA) qui visent principalement les exploitations et/ou les filières en lien avec l'élevage pour les rendre plus résilientes.

## PRÉVENTION DES INONDATIONS

Sur le bassin versant de l'Ardèche, la récurrence des crues ou leur intensité sont telles qu'il est impossible d'empêcher les inondations. La stratégie de prévention est donc d'anticiper plutôt que de subir : en prenant en compte le risque dans l'urbanisation, en préservant les zones naturelles d'expansion des crues et des rivières fonctionnelles, en réduisant la vulnérabilité des personnes et des biens, en se préparant à la crise (PCS et exercices) et en étant conscients du risque (bons comportements, sensibilisation de tous les publics...)...



### Préparation à la gestion de crise :

Sur le bassin versant, toutes les communes et intercommunalités sont dans l'obligation de réaliser un PCS/PICS d'ici novembre 2026. L'EPTB peut apporter son appui méthodologique aux collectivités pour l'élaboration de ces plans et réaliser des cartographies d'information sur les risques.

### Ardèch'Alabri :

L'opération Ardèch'ALABRI vise à réduire la vulnérabilité aux inondations des bâtis existants en zone inondable. Depuis le lancement de l'opération en 2021, 68 diagnostics ont été réalisés sur le territoire de la CCBA et 5 propriétaires ont fait réaliser des travaux. Tout le bassin versant est éligible à la réalisation d'un diagnostic, sous réserve de disponibilité des données nécessaires (connaissances fiables des niveaux d'eau). Ils sont réalisés en interne par le technicien inondation. Ainsi en 2025, un logement supplémentaire a bénéficié d'un diagnostic sur la commune de Labégude. La pose de batardeaux sur 3 biens (sur Aubenas) est en cours de préparation et devrait intervenir courant 2026.

## Etude globale de gestion du ruissellement sur le bassin :

En complément des débordements de cours d'eau, l'étude en cours a pour objectif de caractériser le risque ruissellement et d'en proposer une stratégie de gestion. En comité de pilotage le 19 juin 2025, une nouvelle méthode de modélisation (CARTINO 2D) a été présentée. Des modélisations à grande échelle ont été réalisées puis des modélisations plus précises sur certains secteurs avec plus d'enjeux : une partie des bassins versants d'Ailhon, d'Aizac, d'Antraigues sur Volane, d'Aubenas, de Labégude, de Lachapelle s/s Aubenas, de Lavilledieu, de Laviolle, de Mercuer, de St Didier s/s Aubenas, de St Etienne de Fontbellon, de St Julien du Serre, de St Privat, de St Sernin, d'Ucel, et de Vesseaux. Ces résultats d'ensemble seront présentés aux collectivités courant juin 2026.

En complément, sur la commune d'Aubenas, des modélisations plus précises sont en cours de réalisation en vue de proposer des solutions techniques opérationnelles de limitation du risque.

[fr/evenement/](#)

## Sensibilisation aux rivières auprès des jeunes :

- Lors de l'année scolaire 2024-2025, 5 classes des écoles primaires publiques de Genestelle, Saint Joseph des Bancs et Saint Privat ont participé.

- Cette année 2025-2026, 4 classes de l'école de Vesseaux ainsi que 2 classes du collège de Vals les Bains participent. Les travaux de restitution seront disponibles sur : [ardeche-eau.fr/en-un-clic/espace-pedageau/](http://ardeche-eau.fr/en-un-clic/espace-pedageau/)

- Une convention de partenariat a été signée début 2026 avec le Lycée Olivier de Serres afin de formaliser les interventions de l'EPTB pour témoigner d'expériences professionnelles (visites de terrain, missions d'un technicien de rivière, illustration des principes de concertation entre usagers...) dans le cursus de formation des étudiants en BTS GPN (Gestion et Protection de la Nature) et des licences professionnelles.

## Animations grand public :

- Le programme d'animations gratuites 2025 « les rivières, entre crues et sécheresses » proposait 20 dates sur le printemps et l'automne, sur l'ensemble du bassin versant, dont 3 sur le territoire de la CCBA : atelier jardinage économe, stand économies d'eau à la maison et balade découverte des rivières.

La balade découverte à St Sernin a dû être annulée faute de participants.

- Le programme d'animations est renouvelé pour l'année 2026, sur l'ensemble des thématiques quantité, qualité, milieux, inondations en lien avec la révision du SAGE en cours. En complément de 3 grandes rencontres organisées par l'EPTB (dont le 10 juillet 2026 à Vals les Bains), toutes les autres dates sont construites en partenariat avec des associations locales volontaires (retenues suite à un appel à candidatures lancé début 2026).

## BIODIVERSITÉ LIÉE À L'EAU

De nombreux acteurs participent à la préservation de la biodiversité sur le bassin versant, notamment au travers de l'animation des sites ENS et Natura 2000. Depuis 2025, certaines structures animatrices de ces sites ont changé.



A partir du 1er janvier 2025, l'animation N2000 du site Moyenne Vallée de l'Ardèche est assurée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes avec une nouvelle interlocutrice : Sophie Coste Durieux.

## COMMUNICATION ET ÉDUCATION À L'EAU

L'EPTB Ardèche propose différents supports de communication et de sensibilisation aux enjeux de l'eau et des rivières, totalement pris en charge par l'EPTB et ses partenaires financiers :

- des projets pour les scolaires (primaires et collèges, respectivement 15 et 6 classes par an) inscrits dans les programmes d'éducation et se déroulant sur plusieurs séances au cours d'une année scolaire : l'appel aux enseignants est réalisé en juin pour la rentrée suivante,

- des projets pour les jeunes hors cadre scolaire, notamment pour les centres de loisirs : à la demande, sous réserve de disponibilité de l'animatrice,

- un programme annuel d'animations pour le grand public, réparties sur l'ensemble du bassin versant et généralement adossées à des événements pré-organisés localement : sur le printemps et l'automne et/ou sur la période estivale,

- des visites, conférences, animations liées aux réalisations de l'EPTB ou de ses partenaires.

Retrouver toutes les dates à venir sur [www.ardeche-eau.fr](http://www.ardeche-eau.fr).



Zoom par Communauté de communes -  
Supplément spécial au Bulletin Inf'eau du  
bassin versant de l'Ardèche n° mai 2026

## Quelles actions spécifiques sur votre territoire en 2025 ?

### GOVERNANCE

Suite aux élections de mars 2026, 3 élus ont été désignés par votre Com Com (autant de suppléants par binôme : leur rôle est également important, en cas d'indisponibilité du titulaire, pour assurer une bonne représentativité lors des réunions). Retrouvez les noms des délégués de votre communauté qui siègent à l'EP-TB Ardèche en page 2 du Bulletin Inf'eau.

M. Pierre CHAUPUIS est vice président au sein du Bureau Syndical et donc le référent privilégié pour votre territoire.

-En 2025, se sont tenues 5 réunions du Comité Syndical et 7 réunions de Bureau.

### PLANIFICATION

La Commission Locale de l'Eau (CLE), « véritable parlement local de l'eau », réunit élus, usagers et services de l'État pour une bonne concertation sur le bassin versant. Les élus sont désignés par les associations départementales des Maires (et donc seront redésignés prochainement : il sera important de veiller à la cohérence avec les élus délégués à l'EPTB).

En 2025, la CLE a travaillé une première version révisée de la stratégie du SAGE (validée en janvier 2026). L'année 2026 sera consacrée à une large concertation publique préalable à la révision du SAGE, avec plusieurs événements à destination des élus et du grand public : voir les dates sur l'Agenda en ligne et dans le § Communication

L'EPTB a contribué à la révision du SCoT d'Ardèche Méridionale.

L'EPTB a été sollicité par la DDT pour émettre des avis concernant le renouvellement de l'autorisation de la micro-centrale hydroélectrique du Pradel à Meyras et concernant des travaux sur celle de Perrier à Lalevade d'Ardèche.



### CONTRAT EAU ET CLIMAT

L'année 2025 a vu aboutir le Contrat Eau & Climat 2026-2028 sur le bassin versant de l'Ardèche qui a été signé le 22/01/2026 par l'Agence de l'Eau (le principal



Chantiers d'entretien de la végétation des berges et de gestion des bancs de galets prévus sur 2023-2028.

financier avec des taux de 50 à 80%, pour un montant total de plus de 22 millions d'€ d'aides dont 5 millions en bonus contractuel), l'État, l'EPTB et les 16 maîtres d'ouvrage des 115 actions programmées sur 3 ans.

2 actions (études + travaux) de restauration de la continuité écologique sous maîtrise d'ouvrage de l'EPTB (seuils de la Pourseille et de Rolandy) sont inscrites au Contrat pour un montant prévisionnel total d'aides de 200 000€. Certaines actions menées globalement par l'EPTB ou le SEBA (volets pollution et ressource) bénéficieront également au territoire Sources et Volcans.

### GESTION DES RIVIÈRES

L'eau qui coule dans les rivières n'est à personne, c'est un bien commun. Les berges et le fond jusqu'au milieu du lit appartiennent au propriétaire riverain (privé ou public).

Cette propriété lui donne des droits (ex : pêche, prélèvement d'eau pour usage domestique dans certaines limites) et des devoirs, notamment celui de l'entretien régulier du lit et des berges (art. L214-15 du Code de l'Environnement) et toujours dans le respect de toutes les réglementations (urbanisme, Plan de Prévention des Risques Naturels - PPRi, Code Environnement – par ex : interdictions d'enlever ou d'apporter des



matériaux dans les lits mineur et majeur...).

Les interventions de l'EPTB se font pour des motifs d'Intérêt Général, pour limiter les risques liés aux crues (embâcles) et favoriser la dynamique fluviale. C'est uniquement à ce titre que l'EPTB peut se substituer aux riverains pour l'entretien des cours d'eau.

Des rivières en bon état et naturellement fonctionnelles bénéficient à toutes les thématiques : qualité de l'eau, régulation des écoulements (en crue et en période d'étiage), biodiversité, loisirs et cadre de vie...

#### Travaux d'entretien de la végétation des berges :

En 2025, le nouveau plan de gestion de la ripisylve de l'axe Ardèche 2025-2030 a été finalisé et présenté en commission Milieux Aquatiques de la CLE du 18 décembre 2025.

En complément des obligations d'entretien courant des propriétaires riverains, chaque automne-hiver, l'EPTB Ardèche réalise une cinquantaine de chantiers de ce type répartis sur l'ensemble du bassin versant et en fonction des besoins et des enjeux (hydrauliques et écologiques) relevant de l'intérêt général, pour un montant total global de près de 250 000 €/an.

Sur la saison 2024-2025, 5 chantiers d'entretien de la végétation avaient été réalisés pour un montant total de 52 000 € TTC et un linéaire traité de cours d'eau d'environ 2 km. Parmi ces interventions, des chantiers complémentaires avaient été intégrés sur la Fontaulière, suite aux crues d'octobre 2024, qui ont causé d'importants dégâts.

Pour la saison 2025-2026, 9 nouveaux chantiers ont été réalisés pour un montant prévisionnel de près de 64 000 € TTC et 9,6 km de cours d'eau traités. Ils ont concernés l'Ardèche sur Pont de Labeaume, Lalevade et Barnas, ainsi que plusieurs affluents : le Lignon à Jaujac - La Souche (3 chantiers), la Fontaulière à Montpezat (1 chantier) et le Salindre à Prades (1 chantier).

#### Sollicitations ponctuelles et appui technique aux communes :

A la demande de particuliers ou de collectivités, l'EPTB intervient pour répondre à des questions ou conseiller les riverains de rivière sur l'entretien et divers projets de travaux.

Par exemple en 2025, plusieurs sollicitations sur les rivières Ardèche (Lalevade - Mayres), Fontaulière (Montpezat) concernant des problématiques d'érosion et des enjeux d'inondation. De plus, l'EPTB accompagne chaque année la commune de La Souche dans ses démarches (administratives + suivi des débits avant travaux) pour la mise en œuvre du plan d'eau de baignade.

#### Lutte contre les espèces exotiques envahissantes :

La gestion de la Renouée asiatique s'est poursuivie en 2025 sur le Lignon et la haute Vallée de l'Ardèche (entre Mayres et Thueyts) dans l'objectif d'éradiquer l'espèce sur ces secteurs où elle est en phase de colonisation et où le rapport coût /efficacité des interventions est donc encore favorable. Le montant total des interventions spécifiques pour lutter contre la Renouée s'élève à 70 000 € TTC pour 2025.

En plus de ces travaux, l'EPTB a poursuivi le travail d'élaboration d'un plan de gestion stratégique des espèces exotiques envahissantes (végétales et

animales) à l'échelle du bassin versant. Après un 1er stage en 2024, plusieurs stagiaires ont travaillé en 2025 pour poursuivre l'état des lieux et proposer des mesures de gestion sur des tronçons et espèces prioritaires. Ce travail, élaboré en partenariat avec les différents acteurs travaillant sur cette thématique (FREDON, Fédération de Pêche, Conservatoire Botanique...), a été présenté en commission milieux aquatiques en juin 2025 et devra être finalisé en 2026.

#### Restauration des fonctionnalités et continuité écologique :

- L'étude d'un projet de restauration de la rivière Pourseille dans la traversée de Montpezat avait été initié en 2024 par l'EPTB Ardèche, à la demande de la mairie. Malheureusement, l'avancement de ce projet a été contrarié par les niveaux d'eau importants sur le printemps 2025, et par un manque de temps et d'effectifs pour travailler sur ce dossier en 2025. Les services de l'EPTB pourront poursuivre les réflexions sur l'année 2026, toujours en partenariat avec la commune et également avec les riverains.

- Des réflexions sont en cours sur le seuil de Rolandy à Pont de Labeaume, avec le propriétaire du seuil (ASA de Romegier) et la DDT de l'Ardèche pour le portage d'une étude de restauration de la continuité par l'EPTB Ardèche.

#### Stratégie de gestion de l'Espace de Bon Fonctionnement (EBF) des cours d'eau et zones humides :

Dans le cadre de la révision du SAGE, un plan de gestion de l'Espace de Bon Fonctionnement des cours d'eau et zones humides est en cours de rédaction. Il a vocation à définir une stratégie globale sur la gestion des milieux aquatiques et humides sur le BV de l'Ardèche pour mieux coordonner les interventions des divers acteurs impliqués (Etat et collectivités pour la réglementation, propriétaires riverains, usagers, EPTB au titre de la compétence GEMAPI et de l'intérêt général...). Sur l'enveloppe de l'EBF validée par la CLE en 2023, l'EPTB, en concertation avec les partenaires, a travaillé en 2025 sur la caractérisation et la hiérarchisation des enjeux et des pressions au sein de cet espace, par contexte hydrologique homogène (plateaux de tête de bassin, pentes cévenoles, plaines méditerranéennes...). Un croisement des enjeux et pressions a également été réalisé afin d'identifier et prioriser les zones d'actions, de restauration et/ou de préservation des milieux. Ces travaux ont été présentés et discutés lors des commissions milieux aquatiques de la CLE des 26/06 et 18/12/2025.

## PARTAGE ET ÉCONOMIES D'EAU

Dans un contexte méditerranéen, le bassin versant de l'Ardèche est naturellement confronté à des étiages (= périodes de bas débits) sévères qui sont accentués par les importants prélèvements d'eau en été et le changement climatique. La priorité est donc à la sobriété dans tous les usages et à la gestion économe de nos



## ressources.

**Bilan de l'étiage 2025 :** Même si l'automne et l'hiver 2024-25 ont été particulièrement arrosés avec la succession d'événements pluvieux (en nombre et en intensité) jusqu'à la fin du mois d'avril 2025, le printemps a été sec puis les deux épisodes de canicule de l'été (fin juin-début juillet et mi août) ont conduit à une baisse rapide et importante des niveaux des rivières tout au long de l'été. Des restrictions d'usage de l'eau ont ainsi été mises en place jusqu'au niveau d'Alerte Renforcée (3/4) sur le sous bassin de l'Ardèche.

Sur l'axe Ardèche soutenu à partir de l'aménagement hydroélectrique de Montpezat, 8,6 millions de m<sup>3</sup> ont été destockés entre début juillet et mi-septembre pour soutenir le débit de la rivière (Débits Objectifs d'Etiage de 3 m<sup>3</sup>/s sur l'Ardèche à Vogüé). Cet apport d'eau peut représenter jusqu'à 75 % du débit observé dans la rivière. L'EPTB assure la gestion quotidienne des lâchers avec EDF et en lien avec le comité de gestion des réserves (qui s'est réuni 8 fois en 2025 : environ tous les 15 jours).

**Devenir de l'aménagement de Montpezat :** en lien avec le SAGE Loire amont et le Préfet de Haute-Loire, l'EPTB co-pilote les réflexions sur le devenir de l'aménagement hydroélectrique dont la concession arrive à échéance en 2028. Une dizaine de réunions ont eu lieu entre fin 2024 et début 2026 pour établir des propositions communes de gestion de cet aménagement. Ces propositions ont été validées par les CLE Ardèche et Loire amont et transmises à la Préfète de Région en février 2026.

## QUALITÉ ET LOISIRS

La qualité des eaux des rivières est plutôt bonne grâce à un bassin versant rural, encore très naturel et relativement préservé des aménagements importants et des pollutions d'ampleur. Cependant, les pressions existent réellement, amplifiées par les effets du changement climatique (hausse des températures, baisse des débits et de la dilution...) donc la réduction des pollutions est fondamentale pour contribuer à préserver la qualité des eaux et pour toutes les activités liées aux rivières (directement, par exemple la baignade qui fait l'objet d'un suivi particulier en saison estivale, ou indirectement : alimentation en eau potable, image et attractivité du territoire, tourisme...).



### Saison baignades 2025 :

Durant l'été 2025, parmi les 28 sites publics de baignade pour lesquels l'EPTB assure l'autosurveillance de la qualité des eaux (en complément du contrôle sanitaire réglementaire de l'ARS) et le conseil de gestion :

\*les sites de La Souche, Lalevade et Thueyts ont fait l'objet d'analyses tous les 15 jours, en alternance avec les contrôles de l'ARS. L'ensemble des résultats obtenus au cours de la saison pour ces trois sites a montré une qualité de l'eau conforme à la baignade. À l'issue de la saison 2025, les sites de La Souche et de Thueyts sont classés en catégorie « excellent », tandis que celui de

Lalevade est classé « bon ».

\*le site de Jaujac a, quant à lui, fait l'objet d'un suivi renforcé, avec un prélèvement hebdomadaire en complément des contrôles de l'ARS, eux-mêmes intensifiés à la même fréquence hebdomadaire. La saison 2025 sur ce site a été marquée par une majorité de résultats moyens (18 sur 21 prélèvements), ainsi que par un résultat mauvais, survenu en période de temps sec. Au total, ces conditions ont conduit à 7 jours de fermeture durant la saison. Ces résultats ne permettent pas d'améliorer la qualité globale de l'eau : le site de baignade de Jaujac conserve ainsi un classement « insuffisant » à l'issue de la saison 2025. Une étude est actuellement en cours par la commune en vue de la rénovation ou de la reconstruction de la station d'épuration située en amont et principale source de dégradation de la qualité sur le site de baignade.

**Portail « Ardèche Inf'eau Plages » :** Depuis quatre ans, l'EPTB Ardèche administre chaque été un portail internet visant à améliorer l'information des usagers sur la qualité des eaux de baignade. Cet outil concerne les plages du bassin versant gérées par les collectivités, dont les quatre sites du territoire intercommunal.

**Suivi de la qualité écologique :** Un suivi de la qualité écologique au long cours a été organisé sur le bassin versant : pour les années 2024-2025, le suivi a concerné la Haute Ardèche et affluents (notamment la Bourges) = 50 000€/an pour 4 campagnes de mesures (physico-chimie, métaux, pesticides, biologie...), une dizaine de points de suivi température en continu et 2 suivis pH+O2 en continu

**Activité Canyoning :** Sur le canyon de la Bourges, l'EPTB a travaillé en lien avec les partenaires locaux (communes, Parc naturel régional des Monts d'Ardèche) afin de structurer la pratique. Ces échanges ont abouti à la mise en place d'un arrêté encadrant l'activité ainsi qu'à l'élaboration d'un plan de gestion, validé en 2025.

## AGROÉCOLOGIE

L'EPTB Ardèche participe, en lien avec la Chambre d'Agriculture et le PNR des Monts d'Ardèche, des dispositifs permettant la rémunération et/ou un accompagnement des exploitations agricoles en échange de leurs pratiques en faveur de la préservation de la ressource en eau et de la biodiversité des milieux aquatiques et humides.

Sur votre territoire, l'EPTB est impliqué dans le Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) « Mézenc-Vivarais », le Plan Pastoral Territorial (PPT) ainsi que le projet « Transition de l'élevage herbager de la montagne ardéchoise » (TEHMA) qui visent principalement les exploitations et/ou les filières en lien avec l'élevage pour les rendre plus résilientes.



## PRÉVENTION DES INONDATIONS

Sur le bassin versant de l'Ardèche, la récurrence des crues ou leur intensité sont telles qu'il est impossible d'empêcher les inondations. La stratégie de prévention est donc d'anticiper plutôt que de subir : en prenant en compte le risque dans l'urbanisation, en préservant les zones naturelles d'expansion des crues et des rivières fonctionnelles, en réduisant la vulnérabilité des personnes et des biens, en se préparant à la crise (PCS et exercices) et en étant conscients du risque (bons comportements, sensibilisation de tous les publics...)...



### Préparation à la gestion de crise :

Sur le bassin versant, toutes les communes et intercommunalités sont dans l'obligation de réaliser un PCS/PICS d'ici novembre 2026.

L'EPTB peut apporter son appui méthodologique aux collectivités pour l'élaboration de ces plans et réaliser des cartographies d'information sur les risques.

### Ardèch'Alabri :

L'opération Ardèch'ALABRI vise à réduire la vulnérabilité aux inondations des bâtis existants en zone inondable. Tout le bassin versant est éligible à la réalisation d'un diagnostic, sous réserve de disponibilité des données nécessaires (connaissances fiables des niveaux d'eau). Ils sont réalisés en interne par le technicien inondation. Depuis 2023, 2 diagnostics ont été réalisés (sur un bâtiment public et un logement). La pose d'un batardeau sur le logement est en cours de préparation pour intervenir courant 2026.

### Etude globale de gestion du ruissellement sur le bassin :

En complément des débordements de cours d'eau, l'étude en cours a pour objectif de caractériser le risque ruissellement et d'en proposer une stratégie de gestion. En comité de pilotage le 19 juin 2025, une nouvelle méthode de modélisation (CARTINO 2D) a été présentée. Des modélisations à grande échelle ont été réalisées puis des modélisations plus précises certains secteurs avec plus d'enjeux : une partie des bassins versants de Barnas, Burzet, Jaujac, La Souche, Mayres, Montpezat s/s Bauzon, St Pierre de Colombier, et Thueyts. Les résultats seront présentés aux collectivités courant juin 2026.

**Post-crue du 16 au 18 octobre 2024 :** plusieurs expertises (avec visites sur le terrain, mesures topographiques, analyse des crues...) ont été réalisées par l'EPTB sur la commune de Montpezat s/s Bauzon :

- érosion et dégâts sur le réseau d'eau potable.
- quartier la Ribeyre : la situation présentant une menace pour les vies humaines et l'absence de solutions pérennes et efficaces pour protéger ou réduire la vulnérabilité au risque du bien, c'est un projet d'acquisition à l'amiable par la commune (financé à 100 % par le Fonds Barnier d'indemnisation), en vue de sa démolition qui est engagé avec la propriétaire. Sur l'année 2025, l'EPTB et

la DDT ont apporté leur appui technique à la démarche nombreux échanges avec la DREAL, l'assurance de l'propriétaire, le service des Domaines...

## COMMUNICATION ET ÉDUCATION À L'EAU

L'EPTB Ardèche propose différents supports de communication et de sensibilisation aux enjeux de l'eau et des rivières, totalement pris en charge par l'EPTB et ses partenaires financiers :



- des projets pour les scolaires (primaires et collèges, respectivement 15 et 6 classes par an) inscrits dans les programmes d'éducation et se déroulant sur plusieurs séances au cours d'une année scolaire : l'appel aux enseignants est réalisé en juin pour la rentrée suivante,
  - des projets pour les jeunes hors cadre scolaire, notamment pour les centres de loisirs : à la demande, sous réserve de disponibilité de l'animatrice,
  - un programme annuel d'animations pour le grand public, réparties sur l'ensemble du bassin versant et généralement adossées à des événements pré-organisés localement : sur le printemps et l'automne et/ou sur la période estivale,
  - des visites, conférences, animations liées aux réalisations de l'EPTB ou de ses partenaires.
- Retrouver toutes les dates à venir sur [www.ardeche-eau.fr/evenement/](http://www.ardeche-eau.fr/evenement/)

### Sensibilisation aux rivières auprès des jeunes :

- Lors de l'année scolaire 2024-2025, 3 classes des écoles primaires de Burzet, Montpezat sous Bauzon et Meyras ont participé. Les travaux de restitution sont disponibles sur : [ardeche-eau.fr/en-un-clic/espace-pedageau/](http://ardeche-eau.fr/en-un-clic/espace-pedageau/)
- Cette année 2025-2026, une classe du collège de Montpezat participe également.

### Animations grand public :

- Le programme d'animations gratuites 2025 « les rivières, entre crues et sécheresses » proposait 20 dates sur le printemps et l'automne, sur l'ensemble du bassin versant, dont 2 sur la Communauté. Seule la balade « adaptation à la sécheresse » à Jaujac a été maintenue car faute de participants à Burzet, la balade a été annulée.
- Le programme d'animations est renouvelé pour l'année 2026, sur l'ensemble des thématiques quantité, qualité, milieux, inondations en lien avec la révision du SAGE en cours. En complément de 3 grandes rencontres organisées par l'EPTB (dont le 13 juin à Villefort et le 10 juillet 2026 à Vals les Bains), toutes les autres dates sont construites en partenariat avec des associations locales volontaires (retenues suite à un appel à candidatures lancé début 2026), dont la reprogrammation de la balade à Burzet le long de la rivières Bourges le 27 juin (en partenariat avec la bibliothèque).

Zoom par Communauté de communes -  
Supplément spécial au Bulletin Inf'eau du  
bassin versant de l'Ardèche n°mai 2026

## Quelles actions spécifiques sur votre territoire en 2025 ?

### GOVERNANCE

Suite aux élections de mars 2026, 2 élus ont été désignés par votre Com Com (autant de suppléants par binôme : leur rôle est également important, en cas d'indisponibilité du titulaire, pour assurer une bonne représentativité lors des réunions). Retrouvez les noms des délégués de votre communauté qui siègent à l'EPTB Ardèche en page 2 du Bulletin Inf'eau. Mme Séverine BACCAN est vice présidente et M. Pierre-Henri CHANAL membre délégué au sein du Bureau Syndical et donc les référents privilégiés pour votre territoire.

-En 2025, se sont tenues 5 réunions du Comité Syndical et 7 réunions de Bureau.

### PLANIFICATION

La Commission Locale de l'Eau (CLE), « véritable parlement local de l'eau », réunit élus, usagers et services de l'État pour une bonne concertation sur le bassin versant. Les élus sont désignés par les associations départementales des Maires (et donc seront redésignés prochainement : il sera important de veiller à la cohérence avec les élus délégués à l'EPTB).

En 2025, la CLE a travaillé une première version révisée de la stratégie du SAGE (validée en janvier 2026). L'année 2026 sera consacrée à une large concertation publique préalable à la révision du SAGE, avec plusieurs événements à destination des élus et du grand public : voir les dates sur l'Agenda en ligne et dans le § Communication

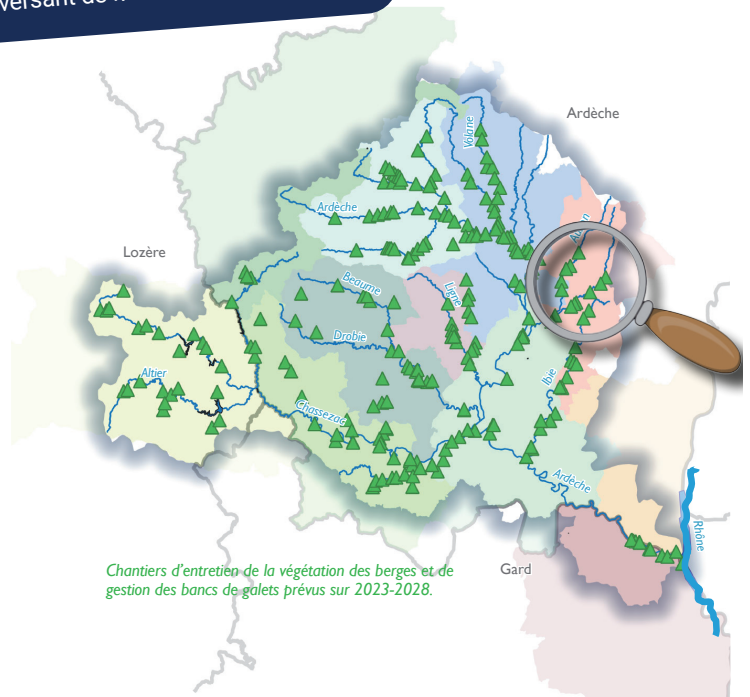
L'EPTB a contribué à la révision du SCoT d'Ardèche Méridionale.



### CONTRAT EAUX ET CLIMAT

L'année 2025 a vu aboutir le Contrat Eau & Climat 2026-2028 sur le bassin versant de l'Ardèche qui a été signé le 22/01/2026 par l'Agence de l'Eau (le principal financeur avec des taux de 50 à 80%, pour un montant total de plus de 22 millions d'€ d'aides dont 5 millions en bonus contractuel), l'État, l'EPTB et les 16 maîtres d'ouvrage des 115 actions programmées sur 3 ans.

Aucun maître d'ouvrage de la Communauté n'a été



Chantiers d'entretien de la végétation des berges et de gestion des bancs de galets prévus sur 2023-2028.

retenu mais certaines actions menées par l'EPTB sur l'ensemble du bassin versant et les Syndicats (Olivier de Serre, SEBA) lui bénéficieront

### GESTION DES RIVIÈRES

L'eau qui coule dans les rivières n'est à personne, c'est un bien commun. Les berges et le fond jusqu'au milieu du lit appartiennent au propriétaire riverain (privé ou public).

Cette propriété lui donne des droits (ex : pêche, prélèvement d'eau pour usage domestique dans certaines limites) et des devoirs, notamment celui de l'entretien régulier du lit et des berges (art. L214-15 du Code de l'Environnement) et toujours dans le respect de toutes les réglementations (urbanisme, Plan de Prévention des Risques Naturels - PPRi, Code Environnement – par ex : interdictions d'enlever ou d'apporter des matériaux dans les lits mineur et majeur...).

Les interventions de l'EPTB se font pour des motifs d'Intérêt Général, pour limiter les risques liés aux crues (embâcles) et favoriser la dynamique fluviale. C'est uniquement à ce titre que l'EPTB peut se substituer aux riverains pour l'entretien des cours d'eau.

Des rivières en bon état et naturellement fonctionnelles bénéficient à toutes les thématiques : qualité de l'eau, régulation des écoulements (en crue et en période d'étiage), biodiversité, loisirs et cadre de vie...



### Travaux d'entretien de la végétation des berges :

En complément des obligations d'entretien courant des propriétaires riverains, chaque automne-hiver, l'EPTB Ardèche réalise ainsi une cinquantaine de chantiers de ce type répartis sur l'ensemble du bassin versant et en fonction des besoins et des enjeux (hydrauliques et écologiques) relevant de l'intérêt général à l'échelle du bassin versant, pour un montant total global de près de 250 000 €/an.

Sur la saison 2024-2025, 4 chantiers d'entretien de la végétation avaient été réalisés, pour un montant total d'environ 14 000 € TTC.

Pour la saison 2025-2026, 4 nouveaux chantiers ont été réalisés pour un montant d'environ 10 000 € TTC et environ 1,5 km de cours d'eau traités, sur :

l'Auzon sur les communes de Darbres, Lussas, Mirabel et sur St Germain (2 chantiers)

la Claduègne à Saint Jean le Centenier et Mirabel (2 chantiers).

### Sollicitations ponctuelles et appui technique aux communes :

A la demande de particuliers ou de collectivités, l'EPTB intervient pour répondre à des questions ou conseiller les riverains de rivière sur l'entretien et divers projets de travaux. Par exemple en 2025, plusieurs sollicitations pour des problématiques d'érosion de berges et d'entretien de la végétation ont fait l'objet d'une visite sur site et de conseils des techniciens de l'EPTB sur l'Ibie à Villeneuve de Berg, l'Auzon à Lussas et le Merdaric à Saint Andéol de Berg, par exemple. Pour ce dernier, les agents de l'EPTB ont appuyé la commune dans la définition des travaux en cours d'eau et pour la conception des dossiers réglementaires (dossier loi sur l'eau, schéma de principe des travaux...).

### Lutte contre les espèces exotiques envahissantes :

En plus de la surveillance sur l'ensemble du bassin versant et des travaux de lutte contre la Renouée asiatique menés sur les zones de faible colonisation (la Haute Ardèche, le Lignon et quelques zones ponctuelles sur affluents), l'EPTB a poursuivi le travail d'élaboration d'un plan de gestion stratégique des espèces exotiques envahissantes (végétales et animales) à l'échelle du bassin versant. Après un 1er stage en 2024, plusieurs stagiaires ont travaillé en 2025 pour poursuivre l'état des lieux et proposer des mesures de gestion sur des tronçons et espèces prioritaires. Ce travail, élaboré en partenariat avec les différents acteurs travaillant sur cette thématique (FREDON, Fédération de Pêche, Conservatoire Botanique...), a été présenté en commission milieux aquatiques en juin 2025 et devra être finalisé en 2026.

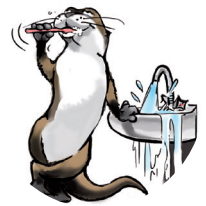
### Stratégie de gestion de l'Espace de Bon Fonctionnement (EBF) des cours d'eau et zones humides :

Dans le cadre de la révision du SAGE, un plan de gestion de l'Espace de Bon Fonctionnement des cours d'eau et zones humides est en cours de rédaction. Il a vocation à définir une stratégie globale sur la gestion des milieux aquatiques et humides sur le BV de l'Ardèche pour mieux coordonner les interventions des divers acteurs impliqués (Etat et collectivités pour la réglementation, propriétaires riverains, usagers, EPTB au titre de la

compétence GEMAPI et de l'intérêt général...). Sur l'enveloppe de l'EBF validée par la CLE en 2023, l'EPTB, en concertation avec les partenaires, a travaillé en 2025 sur la caractérisation et la hiérarchisation des enjeux et des pressions au sein de cet espace, par contexte hydrologique homogène (plateaux de tête de bassin, pentes cévenoles, plaines méditerranéennes...). Un croisement des enjeux et pressions a également été réalisé afin d'identifier et prioriser les zones d'actions, de restauration et/ou de préservation des milieux. Ces travaux ont été présentés et discutés lors des commissions milieux aquatiques de la CLE des 26/06 et 18/12/2025.

## PARTAGE ET ÉCONOMIES D'EAU :

Dans un contexte méditerranéen, le bassin versant de l'Ardèche est naturellement confronté à des étiages (= périodes de bas débits) sévères qui sont accentués par les importants prélèvements d'eau en été et le changement climatique. La priorité est donc à la sobriété dans tous les usages et à la gestion économe de nos ressources.



**Bilan de l'étiage 2025 :** Même si l'automne et l'hiver 2024-25 ont été particulièrement arrosés avec la succession d'événements pluvieux (en nombre et en intensité) jusqu'à la fin du mois d'avril 2025, le printemps a été sec puis les deux épisodes de canicule de l'été (fin juin-début juillet et mi août) ont conduit à une baisse rapide et importante des niveaux des rivières tout au long de l'été. Des restrictions d'usage de l'eau ont ainsi été mises en place jusqu'au niveau d'Alerte Renforcée (3/4) sur le sous bassin de l'Ardèche.

L'EPTB a participé aux réflexions sur la diversification des ressources en eau de ce secteur au travers des études de transfert d'eau brute du Rhône (SDEA) et d'interconnexion du SIVOM ODS avec le Syndicat du Fay et de la DRAGA (action financée dans le cadre du Contrat Eau & Climat du bassin versant de l'Ardèche 2026-2028).

**Suivi des ressources en eau :** l'EPTB déploie un réseau de suivi des niveaux de nappes d'eau souterraine avec notamment des stations sur la vallée de la Louyre et de l'Auzon (en lien avec le BRGM).

## QUALITÉ ET LOISIRS

La qualité des eaux des rivières est plutôt bonne grâce à un bassin versant rural, encore très naturel et relativement préservé des aménagements importants et des pollutions d'ampleur. Cependant, les pressions existent réellement, amplifiées par les effets du changement climatique (hausse des températures,



baisse des débits et de la dilution...) donc la réduction des pollutions est fondamentale pour contribuer à préserver la qualité des eaux et pour toutes les activités liées aux rivières (directement, par exemple la baignade qui fait l'objet d'un suivi particulier en saison estivale, ou indirectement : alimentation en eau potable, image et attractivité du territoire, tourisme...).

Pas de sites de baignade publique sur ce territoire

#### Portail « Ardèche Inf'eau Plages » :

Depuis quatre ans, l'EPTB Ardèche administre chaque été un portail internet visant à améliorer l'information des usagers sur la qualité des eaux de baignade. Cet outil concerne les 28 sites du bassin versant gérés par les collectivités

#### Suivi de la qualité écologique :

Un suivi de la qualité écologique au long cours est organisé sur le bassin versant : pour les années 2026-2027 les suivis concerneront le secteur de la moyenne-basse vallée de l'Ardèche et affluents (notamment l'Auzon et la Claduègne) = 50 000€/an pour 4 campagnes de mesures (physico-chimie, métaux, pesticides, biologie...) et 3 suivis pH+O2 en continu

## AGROÉCOLOGIE

L'EPTB Ardèche anime, en lien avec la Chambre d'Agriculture et le PNR des Monts d'Ardèche, des dispositifs permettant la rémunération et/ou un accompagnement des exploitations agricoles en échange de leurs pratiques en faveur de la préservation de la ressource en eau et de la biodiversité des milieux aquatiques et humides.

- Sur la période 2020-2026, l'EPTB porte le projet de Paiements pour Services Environnementaux (PSE) « Ardèche Méridionale » (PSE) financé par l'Agence de l'Eau. Sur votre territoire, l'engagement PSE correspond à environ 350 ha répartis dans 4 exploitations différentes (essentiellement vigne et maraîchage). En 2025, ces exploitations ont bénéficié d'un montant total d'aide PSE de 13 380 € et de divers temps de formation (individuels ou collectifs, par exemple sur les ripisylves le 19 mai 2025). Afin de suivre l'effet des évolutions de pratiques et de sensibiliser les agriculteurs à la biodiversité, des suivis d'espèces (papillons et chauves souris) sont réalisés sur certaines parcelles. - sur votre territoire, l'EPTB est également impliqué dans le Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) «Mézenec-Vivarais» qui visent principalement les exploitations et/ou les filières en lien avec l'élevage pour les rendre plus résilientes.



zones naturelles d'expansion des crues et des rivières fonctionnelles, en réduisant la vulnérabilité des personnes et des biens, en se préparant à la crise (PCS et exercices) et en étant conscients du risque (bons comportements, sensibilisation de tous les publics...)...



#### Préparation à la gestion de crise :

Sur le bassin versant, toutes les communes et intercommunalités sont dans l'obligation de réaliser un PCS/PICS d'ici novembre 2026.

L'EPTB peut apporter son appui méthodologique aux collectivités pour l'élaboration de ces plans et réaliser des cartographies d'information sur les risques.

#### Ardèch'Alabri :

L'opération Ardèch'ALABRI vise à réduire la vulnérabilité aux inondations des bâtis existants en zone inondable. Tout le bassin versant est éligible à la réalisation d'un diagnostic, sous réserve de disponibilité des données nécessaires (connaissances fiables des niveaux d'eau). Ils sont réalisés en interne par le technicien inondation.

#### Etude globale de gestion du ruissellement sur le bassin :

En complément des débordements de cours d'eau, l'étude en cours a pour objectif de caractériser le risque ruissellement et d'en proposer une stratégie de gestion. En comité de pilotage le 19 juin 2025, une nouvelle méthode de modélisation (CARTINO 2D) a été présentée. Des modélisations à grande échelle ont été réalisées puis des modélisations plus précises certains secteurs avec plus d'enjeux : une partie des bassins versants de Darbres, Lussas, St Germain, St Laurent s/s Coiron, St Maurice d'Ibie, Villeneuve de Berg. Les résultats seront présentés aux collectivités courant juin 2026.

## BIODIVERSITÉ LIÉE À L'EAU

De nombreux acteurs participent à la préservation de la biodiversité sur le bassin versant, notamment au travers de l'animation des sites ENS et Natura 2000. Depuis 2025, certaines structures animatrices de ces sites ont changé.



A partir du 1er janvier 2025, l'animation N2000 du site Moyenne Vallée de l'Ardèche est assurée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes avec une nouvelle interlocutrice : Sophie Coste Durieux. Un nouveau site ENS, Roc de Gourdon et Contreforts du Coiron, est coordonné par la CAPCA, avec une prestation par la Fédération départementale de Chasse pour l'animation.

## PRÉVENTION DES INONDATIONS :

Sur le bassin versant de l'Ardèche, la récurrence des crues ou leur intensité sont telles qu'il est impossible d'empêcher les inondations. La stratégie de prévention est donc d'anticiper plutôt que de subir : en prenant en compte le risque dans l'urbanisation, en préservant les

## COMMUNICATION ET ÉDUCATION À L'EAU

L'EPTB Ardèche propose différents supports de communication et de sensibilisation aux enjeux de l'eau

et des rivières, totalement pris en charge par l'EPTB et ses partenaires financiers :

- des projets pour les scolaires (primaires et collèges, respectivement 15 et 6 classes par an) inscrits dans les programmes d'éducation et se déroulant sur plusieurs séances au cours d'une année scolaire : l'appel aux enseignants est réalisé en juin pour la rentrée suivante,



- des projets pour les jeunes hors cadre scolaire, notamment pour les centres de loisirs : à la demande, sous réserve de disponibilité de l'animatrice,

- un programme annuel d'animations pour le grand public, réparties sur l'ensemble du bassin versant et généralement adossées à des événements pré-organisés localement : sur le printemps et l'automne et/ou sur la période estivale,

- des visites, conférences, animations liées aux réalisations de l'EPTB ou de ses partenaires.

Retrouver toutes les dates à venir sur [www.ardeche-eau.fr/evnement/](http://www.ardeche-eau.fr/evnement/)

#### **Sensibilisation aux rivières auprès des jeunes :**

Lors de l'année scolaire 2024-2025, 3 classes des écoles primaires de Lussas et Villeneuve de Berg ont participé, ainsi que le collège de Villeneuve de Berg.

Par ailleurs, les enfants du centre de loisirs de la Pinède (Villeneuve de Berg) ont pu bénéficier d'une animation autour des économies d'eau et bonnes pratiques pour la rivière.

#### **Animations grand public :**

- Le programme d'animations 2025 « nos rivières... entre crues et sécheresse » prévoyait 2 dates sur la Communauté : un atelier jardinage économe à Darbres le 28 juin 2025 (qui a dû être annulé faute de participants) et un stand sur les économies d'eau lors de la fête de la science à Mirabel.

- Le programme d'animations est renouvelé pour l'année 2026, sur l'ensemble des thématiques quantité, qualité, milieu, inondations en lien avec la révision du SAGE en cours. En complément de 3 grandes rencontres organisées par l'EPTB, toutes les autres dates sont construites en partenariat avec des associations locales volontaires (retenues suite à un appel à candidatures lancé début 2026), dont une animation sur la Claduègne à Saint-Germain prévue le 29 avril, en partenariat avec 2 associations locales (jardin de Monffleury et centre socioculturel La Pinède).

Zoom par Communauté de communes -  
Supplément spécial au Bulletin Inf'eau du  
bassin versant de l'Ardèche n°mai 2026

## Quelles actions spécifiques sur votre territoire en 2025 ?

### GOVERNANCE

Suite aux élections de mars 2026, 2 élus ont été désignés par votre Com Com (autant de suppléants par binôme : leur rôle est également important, en cas d'indisponibilité du titulaire, pour assurer une bonne représentativité lors des réunions). Retrouvez les noms des délégués de votre communauté qui siègent à l'EP-TB Ardèche en page 2 du Bulletin Inf'eau.

M. Yves AUBERT est vice président au sein du Bureau Syndical et donc le référent privilégié pour votre territoire.

-En 2025, se sont tenues 5 réunions du Comité Syndical et 7 réunions de Bureau.

### PLANIFICATION

La Commission Locale de l'Eau (CLE), « véritable parlement local de l'eau », réunit élus, usagers et services de l'État pour une bonne concertation sur le bassin versant. Les élus sont désignés par les associations départementales des Maires (et donc seront redésignés prochainement : il sera important de veiller à la cohérence avec les élus délégués à l'EPTB). En 2025, la CLE a travaillé une première version révisée de la stratégie du SAGE (validée en janvier 2026). L'année 2026 sera consacrée à une large concertation publique préalable à la révision du SAGE, avec plusieurs événements à destination des élus et du grand public : voir les dates sur l'Agenda en ligne et dans le § Communication

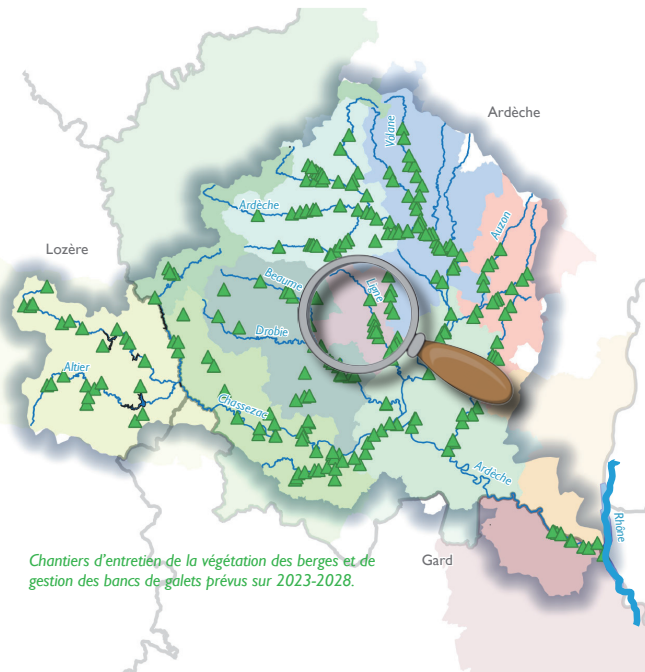
L'EPTB a contribué à l'élaboration du PLUi du Val de Ligne ainsi qu'à la révision du SCoT d'Ardèche Méridionale.



### CONTRAT EAU ET CLIMAT

L'année 2025 a vu aboutir le Contrat Eau & Climat 2026-2028 sur le bassin versant de l'Ardèche qui a été signé le 22/01/2026 par l'Agence de l'Eau (le principal financeur avec des taux de 50 à 80%, pour un montant total de plus de 22 millions d'€ d'aides dont 5 millions en bonus contractuel), l'État, l'EPTB et les 16 maîtres d'ouvrage des 115 actions programmées sur 3 ans.

Aucun maître d'ouvrage de la Communauté n'a été



Chantiers d'entretien de la végétation des berges et de gestion des bancs de galets prévus sur 2023-2028.

retenu mais certaines actions menées par l'EPTB sur l'ensemble du bassin versant et le SEBA (volets pollution et ressource) lui bénéficieront

### GESTION DES RIVIÈRES

L'eau qui coule dans les rivières n'est à personne, c'est un bien commun. Les berges et le fond jusqu'au milieu du lit appartiennent au propriétaire riverain (privé ou public).

Cette propriété lui donne des droits (ex : pêche, prélèvement d'eau pour usage domestique dans certaines limites) et des devoirs, notamment celui de l'entretien régulier du lit et des berges (art. L214-15 du Code de l'Environnement) et toujours dans le respect de toutes les réglementations (urbanisme, Plan de Prévention des Risques Naturels - PPRi, Code Environnement – par ex : interdictions d'enlever ou d'apporter des matériaux dans les lits mineur et majeur...).

Les interventions de l'EPTB se font pour des motifs d'Intérêt Général, pour limiter les risques liés aux crues (embâcles) et favoriser la dynamique fluviale. C'est uniquement à ce titre que l'EPTB peut se substituer aux riverains pour l'entretien des cours d'eau.

Des rivières en bon état et naturellement fonctionnelles bénéficient à toutes les thématiques : qualité de l'eau, régulation des écoulements (en crue et en période d'étiage), biodiversité, loisirs et cadre de vie...



## Travaux d'entretien de la végétation des berges :

Chaque automne-hiver, l'EPTB Ardèche réalise ainsi une cinquantaine de chantiers de ce type répartis sur l'ensemble du bassin versant et en fonction des besoins et des enjeux, pour un montant total global de près de 250 000 €/an.

Sur la saison 2024-2025, seul 1 chantier d'entretien de la végétation avait été réalisé, au niveau du Moulin de Lande, sur la commune de Chassiers pour un montant de 1 300 €. En effet, la programmation 2024-2025 avait du être révisée suite aux crues d'octobre 2024, qui avait obligé l'EPTB à revoir les priorités d'intervention à l'échelle du bassin versant en se concentrant sur les secteurs les plus touchés (Hautes vallées de l'Ardèche notamment) et à reporter deux chantiers initialement programmés sur la Lande et la Ligne.

Pour la saison 2025-2026, 3 chantiers ont été mis en œuvre pour un montant total de 4 500 € TTC et 1,5 km de cours d'eau traité. Il s'agit :

de la Lande sur Uzer et au niveau de Béthanie sur Chassiers/Vinezac ;

de la Ligne sur les communes de Largentière et Montréal.

## Sollicitations ponctuelles et appui technique aux communes :

A la demande de particuliers ou de collectivités, l'EPTB intervient pour répondre à des questions ou conseiller les riverains de rivière sur l'entretien et divers projets de travaux. Par exemple en 2025, plusieurs sollicitations pour des problématiques d'érosion de berges et d'entretien de la végétation ont fait l'objet de visites sur sites par des techniciens de l'EPTB sur la Lande à Chassiers/Vinezac. Ces visites ont permis d'anticiper un chantier végétation programmé initialement dans deux ans, et à émettre des préconisations concernant l'entretien d'un mur de soutènement et informer sur des dysfonctionnements de la STEP au niveau de Béthanie.

## Lutte contre les espèces exotiques envahissantes :

En plus de la surveillance sur l'ensemble du bassin versant et des travaux de lutte contre la Renouée asiatique menés sur les zones de faible colonisation (la Haute Ardèche, le Lignon et quelques zones ponctuelles sur affluents : Bourge, Mercoire...), l'EPTB a poursuivi le travail d'élaboration d'un plan de gestion stratégique des espèces exotiques envahissantes (végétales et animales) à l'échelle du bassin versant. Après un 1er stage en 2024, plusieurs stagiaires ont travaillé en 2025 pour poursuivre l'état des lieux et proposer des mesures de gestion sur des tronçons et espèces prioritaires. Ce travail, élaboré en partenariat avec les différents acteurs travaillant sur cette thématique (FREDON, Fédération de Pêche, Conservatoire Botanique...), a été présenté en commission milieux aquatiques en juin 2025 et devra être finalisé en 2026.

## Stratégie de gestion de l'Espace de Bon Fonctionnement (EBF) des cours d'eau et zones humides :

Dans le cadre de la révision du SAGE, un plan de gestion de l'Espace de Bon Fonctionnement des cours d'eau et zones humides est en cours de rédaction. Il a vocation à définir une stratégie globale sur la gestion des milieux aquatiques et humides sur le BV de l'Ardèche pour

mieux coordonner les interventions des divers acteurs impliqués (Etat et collectivités pour la réglementation, propriétaires riverains, usagers, EPTB au titre de la compétence GEMAPI et de l'intérêt général...). Sur l'enveloppe de l'EBF validée par la CLE en 2023, l'EPTB, en concertation avec les partenaires, a travaillé en 2025 sur la caractérisation et la hiérarchisation des enjeux et des pressions au sein de cet espace, par contexte hydrologique homogène (plateaux de tête de bassin, pentes cévenoles, plaines méditerranéennes...). Un croisement des enjeux et pressions a également été réalisé afin d'identifier et prioriser les zones d'actions, de restauration et/ou de préservation des milieux. Ces travaux ont été présentés et discutés lors des commissions milieux aquatiques de la CLE des 26/06 et 18/12/2025.

## PARTAGE ET ÉCONOMIES D'EAU :

Dans un contexte méditerranéen, le bassin versant de l'Ardèche est naturellement confronté à des étiages (= périodes de bas débits) sévères qui sont accentués par les importants prélèvements d'eau en été et le changement climatique. La priorité est donc à la sobriété dans tous les usages et à la gestion économe de nos ressources.



**Bilan de l'étiage 2025 :** Même si l'automne et l'hiver 2024-25 ont été particulièrement arrosés avec la succession d'événements pluvieux (en nombre et en intensité) jusqu'à la fin du mois d'avril 2025, le printemps a été sec puis les deux épisodes de canicule de l'été (fin juin-début juillet et mi août) ont conduit à une baisse rapide et importante des niveaux des rivières tout au long de l'été.

Des restrictions d'usage de l'eau ont ainsi été mises en place jusqu'au niveau d'Alerte Renforcée (3/4) sur le sous bassin de l'Ardèche.

L'EPTB a participé aux réflexions sur la diversification des ressources en eau de ce secteur au travers de l'étude de transfert d'eau brute du Rhône portée par le SDEA.

**Suivi des ressources en eau :** l'EPTB déploie un réseau de suivi des niveaux de nappes d'eau souterraine avec notamment une station sur Largentière.

## QUALITÉ ET LOISIRS

La qualité des eaux des rivières est plutôt bonne grâce à un bassin versant rural, encore très naturel et relativement préservé des aménagements importants et des pollutions d'ampleur. Cependant, les pressions existent réellement, amplifiées par les effets du changement climatique (hausse des températures, baisse des débits et de la dilution...) donc la réduction des pollutions est



fondamentale pour contribuer à préserver la qualité des eaux et pour toutes les activités liées aux rivières (directement, par exemple la baignade qui fait l'objet d'un suivi particulier en saison estivale, ou indirectement : alimentation en eau potable, image et attractivité du territoire, tourisme...).

Pas de sites de baignade publique sur ce territoire

#### Portail « Ardèche Inf'eau Plages » :

Depuis quatre ans, l'EPTB Ardèche administre chaque été un portail internet visant à améliorer l'information des usagers sur la qualité des eaux de baignade. Cet outil concerne les 28 sites du bassin versant gérés par les collectivités

#### Suivi de la qualité écologique :

Un suivi de la qualité écologique au long cours est organisé sur le bassin versant : pour les années 2026-2027 les suivis vont concerner le sous bassin moyenne-basse vallée de l'Ardèche et affluents (notamment la Ligne et la Lande) = 50 000€/an pour 4 campagnes de mesures (physico-chimie, métaux, pesticides, biologie...) et 3 suivis pH+O2 en continu

## AGROÉCOLOGIE

L'EPTB Ardèche anime, en lien avec la Chambre d'Agriculture et le PNR des Monts d'Ardèche, des dispositifs permettant la rémunération et/ou un accompagnement exploitations agricoles en échange de leurs pratiques en faveur de la préservation de la ressource en eau et de la biodiversité des milieux aquatiques et humides.

- Sur la période 2020-2026, l'EPTB porte le projet de Paiements pour Services Environnementaux (PSE) « Ardèche Méridionale » financé par l'Agence de l'Eau. Sur votre territoire, l'engagement PSE correspond à environ 80 ha répartis dans 3 exploitations différentes (essentiellement vigne et maraîchage). En 2025, ces exploitations ont bénéficié d'un montant total d'aide PSE de 16 684 € et de divers temps de formation (individuels ou collectifs, par exemple sur les ripisylves le 19 mai 2025). Afin de suivre l'effet des évolutions de pratiques et de sensibiliser les agriculteurs à la biodiversité, des suivis d'espèces (papillons et chauves souris) sont réalisés sur certaines parcelles.

- sur votre territoire, l'EPTB est également impliqué dans le Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) «Mezenc-Vivarais», le Plan Pastoral Territorial (PPT) ainsi que le projet « Transition de l'élevage herbager de la montagne ardéchoise » (TEHMA) qui visent principalement les exploitations et/ou les filières en lien avec l'élevage pour les rendre plus résilientes.

## PRÉVENTION DES INONDATIONS :

Sur le bassin versant de l'Ardèche, la récurrence des crues ou leur intensité sont telles qu'il est impossible d'empêcher

les inondations. La stratégie de prévention est donc d'anticiper plutôt que de subir : en prenant en compte le risque dans l'urbanisation, en préservant les zones naturelles d'expansion des crues et des rivières fonctionnelles, en réduisant la vulnérabilité des personnes et des biens, en se préparant à la crise (PCS et exercices) et en étant conscients du risque (bons comportements, sensibilisation de tous les publics...)...



#### Préparation à la gestion de crise :

Sur le bassin versant, toutes les communes et intercommunalités sont dans l'obligation de réaliser un PCS/PICS d'ici novembre 2026.

L'EPTB peut apporter son appui méthodologique aux collectivités pour l'élaboration de ces plans et réaliser des cartographies d'information sur les risques.

La réalisation de cartographies ainsi qu'un appui à l'élaboration du PICS auprès de la Communauté de Communes est prévu pour l'année 2026.

#### Ardèch'Alabri :

L'opération Ardèch'ALABRI vise à réduire la vulnérabilité aux inondations des bâtis existants en zone inondable. Tout le bassin versant est éligible à la réalisation d'un diagnostic, sous réserve de disponibilité des données nécessaires (connaissances fiables des niveaux d'eau). Ils sont réalisés en interne par le technicien inondation.

#### Etude globale de gestion du ruissellement sur le bassin :

En complément des débordements de cours d'eau, l'étude en cours a pour objectif de caractériser le risque ruissellement et d'en proposer une stratégie de gestion.

En comité de pilotage le 19 juin 2025, une nouvelle méthode de modélisation (CARTINO 2D) a été présentée. Des modélisations à grande échelle ont été réalisées puis des modélisations plus précises certains secteurs avec plus d'enjeux : une partie des bassins versants de Chassiers, Joannas, Largentière, Laurac en Vivarais, Montréal, Rocher et Tauriers. Les résultats seront présentés aux collectivités courant juin 2026.

## BIODIVERSITÉ LIÉE À L'EAU

De nombreux acteurs participent à la préservation de la biodiversité sur le bassin versant, notamment au travers de l'animation des sites ENS et Natura 2000. Depuis 2025, certaines structures animatrices de ces sites ont changé.



A partir du 1er janvier 2025, l'animation N2000 du site « Moyenne Vallée de l'Ardèche » est assurée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes avec une nouvelle interlocutrice : Sophie Coste Durieux.

L'Espace Naturel Sensible (ENS) de la « Moyenne vallée de l'Ardèche, Gorges de la Beaume et de la Ligne » est toujours animé par l'EPTB Ardèche. Son plan de gestion est en cours de révision sur un périmètre ajusté (extension

sur Uzer, pas de changement sur Montréal et Laurac).

## COMMUNICATION ET ÉDUCATION À L'EAU



L'EPTB Ardèche propose différents supports de communication et de sensibilisation aux enjeux de l'eau et des rivières, totalement pris en charge par l'EPTB et ses partenaires financiers :

- des projets pour les scolaires (primaires et collèges, respectivement 15 et 6 classes

par an) inscrits dans les programmes d'éducation et se déroulant sur plusieurs séances au cours d'une année scolaire : l'appel aux enseignants est réalisé en juin pour la rentrée suivante,

- des projets pour les jeunes hors cadre scolaire, notamment pour les centres de loisirs : à la demande, sous réserve de disponibilité de l'animatrice,

- un programme annuel d'animations pour le grand public, réparties sur l'ensemble du bassin versant et généralement adossées à des événements pré-organisés localement : sur le printemps et l'automne et/ou sur la période estivale,

- des visites, conférences, animations liées aux réalisations de l'EPTB ou de ses partenaires.

Retrouver toutes les dates à venir sur [www.ardeche-eau.fr/evnement/](http://www.ardeche-eau.fr/evnement/)

### Sensibilisation aux rivières auprès des jeunes :

Cette année 2025-2026, 1 classe de l'école primaire privée de Laurac participe. Les travaux de restitution seront disponibles sur : [ardeche-eau.fr/en-un-clic/espace-pedageau/](http://ardeche-eau.fr/en-un-clic/espace-pedageau/)

### Animations grand public :

- Dans le cadre du programme d'animations 2025 : « nos rivières... entre crues et sécheresse », 2 rendez-vous ont été organisés sur le territoire de la communauté de communes : un stand sur le jardinage économe à l'occasion de la Fête des Plantes de Largentière le 18 mai 2025 et une balade au départ d'Uzer (les rivières Lande et Ligne au fil des crues et des inondations du village) le 4 octobre.

- Le programme d'animations est renouvelé pour l'année 2026, sur l'ensemble des thématiques quantité, qualité, milieux, inondations en lien avec la révision du SAGE en cours. En complément de 3 grandes rencontres organisées par l'EPTB, toutes les autres dates sont construites en partenariat avec des associations locales volontaires (retenues suite à un appel à candidatures lancé début 2026), dont une animation prévue le 28 juin 2026 à Joanias, en partenariat avec l'association Arômes du Tanargue

Zoom par Communauté de communes -  
Supplément spécial au Bulletin Inf'eau du  
bassin versant de l'Ardèche n° mai 2026

## Quelles actions spécifiques sur votre territoire en 2025 ?

### GOVERNANCE

Suite aux élections de mars 2026, 3 élus ont été désignés par votre Com Com (autant de suppléants par binôme : leur rôle est également important, en cas d'indisponibilité du titulaire, pour assurer une bonne représentativité lors des réunions). Retrouvez les noms des délégués de votre communauté qui siègent à l'EPTB Ardèche en page 2 du Bulletin Inf'eau. M. Julien DELMASURE est vice président au sein du Bureau Syndical et donc le référent privilégié pour votre territoire.

-En 2025, se sont tenues 5 réunions du Comité Syndical et 7 réunions de Bureau.

### PLANIFICATION

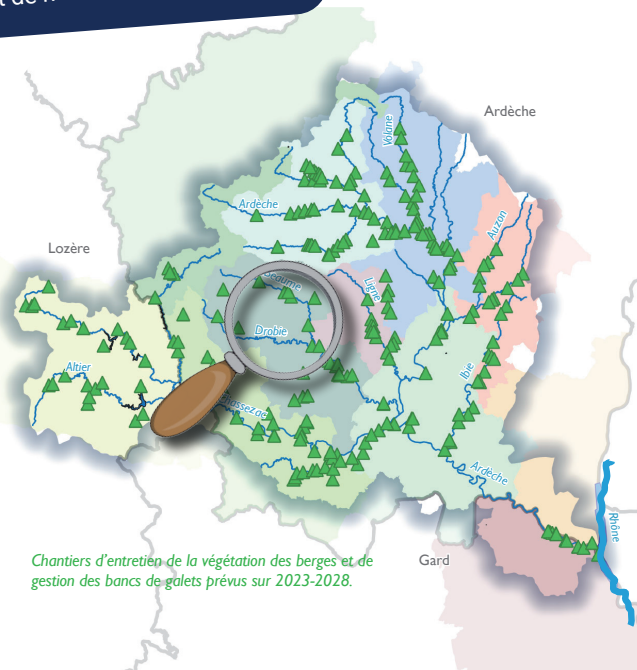
La Commission Locale de l'Eau (CLE), « véritable parlement local de l'eau », réunit élus, usagers et services de l'État pour une bonne concertation sur le bassin versant. Les élus sont désignés par les associations départementales des Maires (et donc seront redésignés prochainement : il sera important de veiller à la cohérence avec les élus délégués à l'EPTB). En 2025, la CLE a travaillé une première version révisée de la stratégie du SAGE (validée en janvier 2026). L'année 2026 sera consacrée à une large concertation publique préalable à la révision du SAGE, avec plusieurs événements à destination des élus et du grand public : voir les dates sur l'Agenda en ligne et dans le § Communication

L'EPTB a contribué à la révision du SCoT d'Ardèche Méridionale.



### CONTRAT EAUX ET CLIMAT

L'année 2025 a vu aboutir le Contrat Eau & Climat 2026-2028 sur le bassin versant de l'Ardèche qui a été signé le 22/01/2026 par l'Agence de l'Eau (le principal financeur avec des taux de 50 à 80%, pour un montant total de plus de 22 millions d'€ d'aides dont 5 millions en bonus contractuel), l'État, l'EPTB et les 16 maîtres d'ouvrage des 115 actions programmées sur 3 ans.



Chantiers d'entretien de la végétation des berges et de gestion des bancs de galets prévus sur 2023-2028.

2 actions de la Communauté et 3 actions de communes (Rocles, Rosières, Valgorge) sont inscrites au Contrat pour un montant prévisionnel total d'aides de plus de 340 000€. Certaines actions menées par l'EPTB ou le SEBA bénéficieront également au territoire Beaume-Drobie.

### GESTION DES RIVIÈRES

L'eau qui coule dans les rivières n'est à personne, c'est un bien commun.

Les berges et le fond jusqu'au milieu du lit appartiennent au propriétaire riverain (privé ou public).

Cette propriété lui donne des droits (ex : pêche, prélèvement d'eau pour usage domestique dans certaines limites) et des devoirs, notamment celui de l'entretien régulier du lit et des berges (art. L214-15 du Code de l'Environnement) et toujours dans le respect de toutes les réglementations (urbanisme, Plan de Prévention des Risques Naturels - PPRi, Code Environnement – par ex : interdictions d'enlever ou d'apporter des matériaux dans les lits mineur et majeur...).

Les interventions de l'EPTB se font pour des motifs d'Intérêt Général, pour limiter les risques liés aux crues (embâcles) et favoriser la dynamique fluviale. C'est uniquement à ce titre que l'EPTB peut se substituer aux riverains pour l'entretien des cours d'eau.

Des rivières en bon état et naturellement fonctionnelles bénéficient à toutes les thématiques : qualité de l'eau,



## régulation des écoulements (en crue et en période d'étiage), biodiversité, loisirs et cadre de vie...

### Travaux d'entretien de la végétation des berges :

En complément des obligations d'entretien courant des propriétaires riverains, chaque automne-hiver, l'EPTB Ardèche réalise ainsi une cinquantaine de chantiers de ce type répartis sur l'ensemble du bassin versant et en fonction des besoins et des enjeux, pour un montant total global de près de 250 000 €/an.

Sur la saison 2024-2025, 5 chantiers d'entretien de la végétation ont été réalisés, pour un montant total de 35 000 € TTC, notamment au niveau de la Grand Font à Joyeuse, en lien avec les crues d'octobre 2024 et le désembaclement de la passerelle. En tout, ce sont 4,5 km de cours d'eau qui ont été traités.

Pour la saison 2025-2026, 4 chantiers ont été réalisés, pour un montant 11 000 € TTC environ et 2,5 km de cours d'eau traités. Les travaux ont concerné la Beaume à Valgorge (au niveau de la station d'épuration) et à Ribes/Sanhilac au niveau de Chassournet, ainsi que le Salindres (affluent Beaume) à Rocles et le Salindre (affluent du Chassezac) à Lablachère/St Genest de Bauzon.

### Travaux de gestion sédimentaire :

En complément de l'entretien de la végétation des berges au titre de l'intérêt général, l'EPTB Ardèche met en œuvre un plan de gestion sédimentaire, comprenant une programmation sur la période 2024-2029 (6 ans) de 10 chantiers de gestion des matériaux alluvionnaires sur les principaux cours d'eau du bassin versant (Ardèche, Beaume, Chassezac, Ibie), avec deux objectifs :

- favoriser la mobilité des matériaux de zones excédentaires vers des zones déficitaires afin d'améliorer les fonctionnalités des cours d'eau ;
- limiter les risques sur les biens et les personnes au droit de zones à enjeux humains (traversées urbaines, habitations, ouvrages...).

En 2025, le chantier mis en œuvre concernait la rivière Beaume, sur la commune de Labeaume (com com Gorges Ardèche).

En 2026, un chantier de gestion sédimentaire est prévu sur les communes de Rosières et Joyeuse, au lieu dit « La Ribeyre », sur l'atterrissement au droit du camping . Les travaux se déroulent en 2 phases : la dévégétalisation a été réalisée en début d'année 2026 puis en septembre 2026, le banc de galets sera scarifié et des chenaux y seront créés. Le coût global de ce chantier est estimé à 35 000 € TTC.

### Sollicitations ponctuelles et appui technique aux communes :

A la demande de particuliers ou de collectivités, l'EPTB intervient pour répondre à des questions ou conseiller les riverains de rivière sur des projets de travaux. Par exemple en 2025, l'EPTB Ardèche a notamment apporté sa contribution (technique + appui administratif pour déclaration de travaux) suite à une problématique d'érosion de berge au niveau d'un ancien moulin sur la commune de Faugères. L'EPTB Ardèche a également réalisé en interne, suite aux crues de 2024, une

expertise pointue des fonctionnements hydraulique et morphologique du secteur du Petit Rocher sur la Beaume. Il accompagne également (techniquement et administrativement) la commune de Joyeuse pour ses problématiques d'érosion du stade de rugby et de site de baignade du Petit Rocher, en intégrant au mieux les différents horizons temporels (court/moyen/long terme).

### Plan de gestion de l'île de Vernon :

Elaboré conjointement entre l'EPTB et la Communauté de Communes (au titre de l'animation N2000-ENS), le plan de gestion a été validé en COPIL le 11/07/2024. Depuis, plusieurs actions ont pu être réalisées en 2024 et 2025 (gestion du camping sauvage, travaux d'arrachage d'invasives avec des étudiants, opération de ramassage des déchets). En 2025, le travail a également porté sur la préparation du projet visant la restauration hydromorphologique de la Beaume au niveau de l'île ; l'étude devrait être lancée en 2026.

### Lutte contre les espèces exotiques envahissantes :

En plus de la surveillance sur l'ensemble du bassin versant et des travaux de lutte contre la Renouée asiatique menés sur les zones de faible colonisation (la Haute Ardèche, le Lignon et quelques zones ponctuelles sur affluents), l'EPTB a poursuivi le travail d'élaboration d'un plan de gestion stratégique des espèces exotiques envahissantes (végétales et animales) à l'échelle du bassin versant. Après un 1er stage en 2024, plusieurs stagiaires ont travaillé en 2025 pour poursuivre l'état des lieux et proposer des mesures de gestion sur des tronçons et espèces prioritaires. Ce travail, élaboré en partenariat avec les différents acteurs travaillant sur cette thématique (FREDON, Fédération de Pêche, Conservatoire Botanique...), a été présenté en commission milieux aquatiques en juin 2025 et devra être finalisé en 2026.

### Barrages, seuils et continuité écologique :

Les discussions ont été relancées sur le seuil de la Tourasse début 2025 sous l'impulsion des services de l'État et par l'intermédiaire de la réalisation d'un « Atelier des Territoires » qui s'est déroulé du 14 au 16 avril 2025 : un projet permettant de concilier les enjeux écologiques et le maintien du seuil s'est dessiné. Depuis, l'association d'irrigants, propriétaire du seuil, ainsi que les communes de Rosières et de Joyeuse (au titre de l'intérêt public local) ont confirmé leur engagement dans cette démarche partenariale et fait part de leur souhait de poursuivre les investigations dans ce sens. Les modalités de portage et de financement de l'étude ont été délibérées par l'EPTB et le projet a pu être inscrit au Contrat Eau et Climat. Une 1ère phase de topographie a été réalisée en septembre 2025 et la suite de l'étude démarrera mi 2026.

### Stratégie de gestion de l'Espace de Bon Fonctionnement (EBF) des cours d'eau et zones humides :

Dans le cadre de la révision du SAGE, un plan de gestion de l'Espace de Bon Fonctionnement des cours d'eau et zones humides est en cours de rédaction. Il a vocation à définir une stratégie globale sur la gestion des milieux aquatiques et humides sur le BV de l'Ardèche pour mieux

coordonner les interventions des divers acteurs impliqués (Etat et collectivités pour la réglementation, propriétaires riverains, usagers, EPTB au titre de la compétence GEMAPI et de l'intérêt général...). Sur l'enveloppe de l'EBF validée par la CLE en 2023, l'EPTB, en concertation avec les partenaires, a travaillé en 2025 sur la caractérisation et la hiérarchisation des enjeux et des pressions au sein de cet espace, par contexte hydrologique homogène (plateaux de tête de bassin, pentes cévenoles, plaines méditerranéennes...). Un croisement des enjeux et pressions a également été réalisé afin d'identifier et prioriser les zones d'actions, de restauration et/ou de préservation des milieux. Ces travaux ont été présentés et discutés lors des commissions milieux aquatiques de la CLE des 26/06 et 18/12/2025.

## PARTAGE ET ÉCONOMIES D'EAU :

Dans un contexte méditerranéen, le bassin versant de l'Ardèche est naturellement confronté à des étiages (= périodes de bas débits) sévères qui sont accentués par les importants prélèvements d'eau en été et le changement climatique. La priorité est donc à la sobriété dans tous les usages et à la gestion économe de nos ressources.



**Bilan de l'étiage 2025 :** Même si l'automne et l'hiver 2024-25 ont été particulièrement arrosés avec la succession d'événements pluvieux (en nombre et en intensité) jusqu'à la fin du mois d'avril 2025, le printemps a été sec puis les deux épisodes de canicule de l'été (fin juin-début juillet et mi août) ont conduit à une baisse rapide et importante des niveaux des rivières tout au long de l'été.

Des restrictions d'usage de l'eau ont ainsi été mises en place jusqu'au niveau d'Alerte Renforcée (3/4) sur le sous bassin Beaume-Chassezac.

**Suivi des ressources en eau :** L'EPTB déploie un réseau de suivi des niveaux de nappes d'eau souterraine avec notamment des stations sur Lablachère et le plateau de Bourbouillet.

Ces suivis sont complétés par un projet de recherche en cours avec l'Ecole des Mines de Saint-Etienne pour quantifier les échanges entre les nappes et les rivières avec 3 sondes positionnées sur la vallée de la Beaume et des mesures régulières de débit et de qualité des eaux.

En 2025, l'EPTB a accompagné le projet de démarche citoyenne autour de la sobriété en eau portée par la commune de Rocles ainsi que les projets de service SPEED du Pays Beaume-Drobie et de PaiT Sud Ardèche.

## QUALITÉ ET LOISIRS

La qualité des eaux des rivières est plutôt bonne grâce à un bassin versant rural, encore très naturel et relativement préservé des aménagements importants et des pollutions d'ampleur. Cependant, les pressions existent réellement, amplifiées par les effets du changement climatique (hausse des températures, baisse des débits et de la

dilution...) donc la réduction des pollutions est fondamentale pour contribuer à préserver la qualité des eaux et pour toutes les activités liées aux rivières (directement, par exemple la baignade qui fait l'objet d'un suivi particulier en saison estivale, ou indirectement : alimentation en eau potable, image et attractivité du territoire, tourisme...).



**Saison baignades 2025 :** Durant l'été 2025, parmi les 28 sites publics de baignade pour lesquels assure l'autosurveillance de la qualité des eaux (en complément du contrôle sanitaire réglementaire de l'ARS) et le conseil de gestion :

\*le site du Petit Rocher a fait l'objet d'une analyse tous les 15 jours (en alternance avec celles de l'ARS) : 1 mauvais résultat est survenu pendant la saison par temps de pluie, les autres résultats ont été conformes. Le classement du site reste « excellent » à l'issue de la saison 2025 ;

\*le site de la Tourasse a fait l'objet de deux analyses par semaine (en plus des contrôles réglementaires de l'ARS). 2 mauvais résultats sont survenus pendant la saison par temps de pluie, les autres résultats de la saison ont été conformes. L'ensemble des résultats permet le maintien du classement du site en « bon » suite à la saison 2025.

### Portail des baignades :

Depuis quatre ans, l'EPTB Ardèche administre chaque été un portail internet visant à améliorer l'information des usagers sur la qualité des eaux de baignade. Cet outil concerne les sites du bassin versant gérés par les collectivités, dont les deux sites du territoire intercommunal.

### Suivis qualité écologique :

Un suivi de la qualité écologique au long cours a été organisé sur le bassin versant : pour les années 2024-2025, les suivis ont concerné le sous bassin Beaume-Drobie, haute Ardèche et affluents = 50 000€/an pour 4 campagnes de mesures (physico-chimie, métaux, pesticides, biologie...), une dizaine de points de suivi température en continu et 2 suivis pH+O2 en continu.

## AGROÉCOLOGIE

L'EPTB Ardèche anime, en lien avec la Chambre d'Agriculture et le PNR des Monts d'Ardèche, des dispositifs permettant la rémunération et/ou un accompagnement exploitations agricoles en échange de leurs pratiques en faveur de la préservation de la ressource en eau et de la biodiversité des milieux aquatiques et humides.

- Sur la période 2020-2026, l'EPTB porte le projet de Paiements pour Services Environnementaux (PSE) « Ardèche Méridionale » financé par l'Agence de l'Eau. Sur votre territoire, l'engagement PSE correspond à environ 80 ha répartis dans 4 exploitations différentes (essentiellement vigne et maraîchage). En 2025, ces exploitations ont bénéficié d'un montant total d'aide PSE

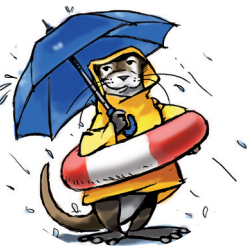


de 8 803 € et de divers temps de formation (individuels ou collectifs, par exemple sur les ripisylves le 19 mai 2025). Afin de suivre l'effet des évolutions de pratiques et de sensibiliser les agriculteurs à la biodiversité, des suivis d'espèces (papillons et chauves souris) sont réalisés sur certaines parcelles.

- sur votre territoire, l'EPTB est également impliqué dans le Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) «Mézenec-Vivarais» qui visent principalement les exploitations et/ou les filières en lien avec l'élevage pour les rendre plus résilientes.

## PRÉVENTION DES INONDATIONS :

Sur le bassin versant de l'Ardèche, la récurrence des crues ou leur intensité sont telles qu'il est impossible d'empêcher les inondations. La stratégie de prévention est donc d'anticiper plutôt que de subir : en prenant en compte le risque dans l'urbanisation, en préservant les zones naturelles d'expansion des crues et des rivières fonctionnelles, en réduisant la vulnérabilité des personnes et des biens, en se préparant à la crise (PCS et exercices) et en étant conscients du risque (bons comportements, sensibilisation de tous les publics...)...



### Préparation à la gestion de crise :

Sur le bassin versant, toutes les communes et intercommunalités sont dans l'obligation de réaliser un PCS/PICS d'ici novembre 2026.

L'EPTB peut apporter son appui méthodologique aux collectivités pour l'élaboration de ces plans et réaliser des cartographies d'information sur les risques.

### Ardèch'Alabri :

L'opération Ardèch'ALABRI vise à réduire la vulnérabilité aux inondations des bâtis existants en zone inondable. Depuis le lancement de l'opération en 2021, 14 diagnostics ont été réalisés sur le territoire de la Communauté de Communes et 2 propriétaires ont fait réaliser des travaux (pose de 2 batardeaux chez un particulier et 7 batardeaux à la salle de la Grand Font à Joyeuse).

Tout le bassin versant est éligible à la réalisation d'un diagnostic, sous réserve de disponibilité des données nécessaires (connaissances fiables des niveaux d'eau). Ils sont réalisés en interne par le technicien inondation.

### Etude globale de gestion du ruissellement sur le bassin :

En complément des débordements de cours d'eau, l'étude en cours a pour objectif de caractériser le risque ruissellement et d'en proposer une stratégie de gestion.

En comité de pilotage le 19 juin 2025, une nouvelle méthode de modélisation (CARTINO 2D) a été présentée. Des modélisations à grande échelle ont été réalisées puis des modélisations plus précises certains secteurs avec plus d'enjeux : une partie des bassins versants de Chandolas, Faugères, Joyeuse, Lablachère, Laboule, Loubaresse, Payzac, Ribes, Rosières, Valgorge et Vernon. Les résultats seront présentés aux collectivités courant juin 2026.

## BIODIVERSITÉ LIÉE À L'EAU

De nombreux acteurs participent à la préservation de la biodiversité sur le bassin versant, notamment au travers de l'animation des sites ENS et Natura 2000. Depuis 2025, certaines structures animatrices de ces sites ont changé.



Le site N2000 et l'ENS « Vallées de la Beaume et de la Drobie » sont toujours animés par la Communauté de Communes Beaume-Drobie.

A partir du 1er janvier 2025, l'animation N2000 du site « Moyenne Vallée de l'Ardèche » est assurée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes avec une nouvelle interlocutrice : Sophie Coste Durieux. L'Espace Naturel Sensible (ENS) de la « Moyenne vallée de l'Ardèche, Gorges de la Beaume et de la Ligne » est toujours animé par l'EPTB Ardèche et en 2025, comme chaque été, les 2 écogardes recrutés pour sensibiliser les estivants au respect des milieux naturels fréquentés et aux questions liées à la ressource en eau, ont réalisé des maraudes sur le site de la Tourasse. Ce site a également été l'objet d'un atelier de concertation sur les questions de continuité écologique et d'usages, avec l'ensemble des acteurs concernés.

## COMMUNICATION ET ÉDUCATION À L'EAU



L'EPTB Ardèche propose différents supports de communication et de sensibilisation aux enjeux de l'eau et des rivières, totalement pris en charge par l'EPTB et ses partenaires financiers :

- des projets pour les scolaires (primaires et collèges, respectivement 15 et 6 classes par an) inscrits dans les programmes d'éducation et se déroulant sur plusieurs séances au cours d'une année scolaire : l'appel aux enseignants est réalisé en juin pour la rentrée suivante,
  - des projets pour les jeunes hors cadre scolaire, notamment pour les centres de loisirs : à la demande, sous réserve de disponibilité de l'animatrice,
  - un programme annuel d'animations pour le grand public, réparties sur l'ensemble du bassin versant et généralement adossées à des événements pré-organisés localement : sur le printemps et l'automne et/ou sur la période estivale,
  - des visites, conférences, animations liées aux réalisations de l'EPTB ou de ses partenaires.
- Retrouver toutes les dates à venir sur [www.ardeche-eau.fr/evnement/](http://www.ardeche-eau.fr/evnement/)

### Sensibilisation aux rivières auprès des jeunes :

- Lors de l'année scolaire 2024-2025, une classe de l'école de Rosières et une de l'école de Lablachère, ainsi que le collège de Joyeuse ont participé.
- Cette année 2025-2026, la classe de Beaumont participe

au projet rivière et le collège de Joyeuse participe au projet de sensibilisation aux inondations et aux économies d'eau. Les travaux de restitution seront disponibles sur : [ardeche-eau.fr/en-un-clic/espace-pedageau/](http://ardeche-eau.fr/en-un-clic/espace-pedageau/)

#### **Animations grand public :**

- Dans le cadre du programme d'animations 2025 : « nos rivières... entre crues et sécheresse », 3 rendez-vous ont été programmés sur le territoire de la communauté de communes : atelier potager économe (annulé faute de participant), balade-découverte de l'île de Vernon, stand sur les économies d'eau domestique (Castagnades de Joyeuse).

- Le programme d'animations est renouvelé pour l'année 2026, sur l'ensemble des thématiques quantité, qualité, milieu, inondations en lien avec la révision du SAGE en cours. En complément de 3 grandes rencontres organisées par l'EPTB, toutes les autres dates sont construites en partenariat avec des associations volontaires (retenues suite à un appel à candidatures lancé début 2026) dont les 2 associations locales (Terre et Humanisme et une association de randonnée).

Zoom par Communauté de communes -  
Supplément spécial au Bulletin Inf'eau du  
bassin versant de l'Ardèche n° mai 2026

## Quelles actions spécifiques sur votre territoire en 2025 ?

### GOVERNANCE

Suite aux élections de mars 2026, 3 élus ont été désignés par votre Com Com (autant de suppléants par binôme : leur rôle est également important, en cas d'indisponibilité du titulaire, pour assurer une bonne représentativité lors des réunions). Retrouvez les noms des délégués de votre communauté qui siègent à l'EP-TB Ardèche en page 2 du Bulletin Inf'eau.

M. Jean DE LESCURE est vice président au sein du Bureau Syndical et donc le référent privilégié pour votre territoire.

-En 2025, se sont tenues 5 réunions du Comité Syndical et 7 réunions de Bureau.

### PLANIFICATION

La Commission Locale de l'Eau (CLE), « véritable parlement local de l'eau », réunit élus, usagers et services de l'État pour une bonne concertation sur le bassin versant. Les élus sont désignés par les associations départementales des Maires (et donc seront redésignés prochainement : il sera important de veiller à la cohérence avec les élus délégués à l'EPTB).

En 2025, la CLE a travaillé une première version révisée de la stratégie du SAGE (validée en janvier 2026). L'année 2026 sera consacrée à une large concertation publique préalable à la révision du SAGE, avec plusieurs événements à destination des élus et du grand public : voir les dates sur l'Agenda en ligne et dans le § Communication

L'EPTB a contribué à l'élaboration du PLU de Villefort.



### CONTRAT EAUX ET CLIMAT

L'année 2025 a vu aboutir le Contrat Eau & Climat 2026-2028 sur le bassin versant de l'Ardèche qui a été signé le 22/01/2026 par l'Agence de l'Eau (le principal financeur avec des taux de 50 à 80%, pour un montant total de plus de 22 millions d'€ d'aides dont 5 millions en bonus contractuel), l'État, l'EPTB et les 16 maîtres d'ouvrage des 115 actions programmées sur 3 ans.

Aucun maître d'ouvrage de la Communauté n'a été



Chantiers d'entretien de la végétation des berges et de gestion des bancs de galets prévus sur 2023-2028.

retenu mais certaines actions menées par l'EP-TB sur l'ensemble du bassin versant lui bénéficieront (sur les volets pollution, ressource, milieux et animation-communication)

### GESTION DES RIVIÈRES

L'eau qui coule dans les rivières n'est à personne, c'est un bien commun. Les berges et le fond jusqu'au milieu du lit appartiennent au propriétaire riverain (privé ou public). Cette propriété lui donne des droits (ex : pêche, prélèvement d'eau pour usage domestique dans certaines limites) et des devoirs, notamment celui de l'entretien régulier du lit et des berges (art. L214-15 du Code de l'Environnement) et toujours dans le respect de toutes les réglementations (urbanisme, Plan de Prévention des Risques Naturels - PPRi, Code Environnement – par ex : interdictions d'enlever ou d'apporter des matériaux dans les lits mineur et majeur...).



Les interventions de l'EPTB se font pour des motifs d'Intérêt Général, pour limiter les risques liés aux crues (embâcles) et favoriser la dynamique fluviale. C'est uniquement à ce titre que l'EPTB peut se substituer aux riverains pour l'entretien des cours d'eau.

Des rivières en bon état et naturellement fonctionnelles

**bénéficient à toutes les thématiques : qualité de l'eau, régulation des écoulements (en crue et en période d'étiage), biodiversité, loisirs et cadre de vie...**

**Travaux d'entretien de la végétation des berges :**

En complément des obligations d'entretien courant des propriétaires riverains, chaque automne-hiver, l'EPTB Ardèche réalise une cinquantaine de chantiers de ce type répartis sur l'ensemble du bassin versant et en fonction des besoins et des enjeux (hydrauliques et écologiques) relevant de l'intérêt général à l'échelle du bassin versant, pour un montant total global de près de 250 000 €/an.

Sur la saison 2024-2025, 5 chantiers d'entretien de la végétation ont été réalisés, pour un montant total de près de 20 000 € TTC, et 1,5 km de cours d'eau traités, dont un chantier sur le Chassezac dans la traversée de Chasserades, un sur le ruisseau du Malaval à Prévencières, et deux chantiers sur la Pigeire à Altier. Un chantier sur la Pailhère dans la traversée de Villefort avait également été ajouté à la programmation suite aux crues d'octobre 2024.

Pour la saison 2025-2026, 1 seul chantier sur les 3 prévus a été finalement réalisé, dans la traversée de Prévencières, pour un montant de 5 500 € TTC et 1,8 km de cours d'eau traités. Les deux autres chantiers ont dû être repoussés en raison de la précocité de la végétation en fin d'hiver 2026, mais seront réalisés lors de la saison prochaine.

**Sollicitations ponctuelles et appui technique aux communes :**

A la demande de particuliers ou de collectivités, l'EPTB intervient pour répondre à des questions ou conseiller les riverains de rivière sur des projets de travaux. Par exemple, en 2025, les techniciens de l'EPTB ont accompagné, techniquement et administrativement, un propriétaire sur la commune de Villefort sur une problématique d'érosions.

**Lutte contre les espèces exotiques envahissantes :**

En plus de la surveillance sur l'ensemble du bassin versant et des travaux de lutte contre la Renouée asiatique menés sur les zones de faible colonisation (la Haute Ardèche, le Lignon et quelques zones ponctuelles sur affluents), l'EPTB a poursuivi le travail d'élaboration d'un plan de gestion stratégique des espèces exotiques envahissantes (végétales et animales) à l'échelle du bassin versant. Après un 1er stage en 2024, plusieurs stagiaires ont travaillé en 2025 pour poursuivre l'état des lieux et proposer des mesures de gestion sur des tronçons et espèces prioritaires. Ce travail, élaboré en partenariat avec les différents acteurs travaillant sur cette thématique (FREDON, Fédération de Pêche, Conservatoire Botanique...), a été présenté en commission milieux aquatiques en juin 2025 et devra être finalisé en 2026.

**Stratégie de gestion de l'Espace de Bon Fonctionnement (EBF) des cours d'eau et zones humides :**

Dans le cadre de la révision du SAGE, un plan de gestion de l'Espace de Bon Fonctionnement des cours d'eau et zones humides est en cours de rédaction. Il a vocation à définir une stratégie globale sur la gestion des milieux aquatiques et humides sur le BV de l'Ardèche pour

mieux coordonner les interventions des divers acteurs impliqués (Etat et collectivités pour la réglementation, propriétaires riverains, usagers, EPTB au titre de la compétence GEMAPI et de l'intérêt général...). Sur l'enveloppe de l'EBF validée par la CLE en 2023, l'EPTB, en concertation avec les partenaires, a travaillé en 2025 sur la caractérisation et la hiérarchisation des enjeux et des pressions au sein de cet espace, par contexte hydrologique homogène (plateaux de tête de bassin, pentes cévenoles, plaines méditerranéennes...). Un croisement des enjeux et pressions a également été réalisé afin d'identifier et prioriser les zones d'actions, de restauration et/ou de préservation des milieux. Ces travaux ont été présentés et discutés lors des commissions milieux aquatiques de la CLE des 26/06 et 18/12/2025.

## PARTAGE ET ÉCONOMIES D'EAU

**Dans un contexte méditerranéen, le bassin versant de l'Ardèche est naturellement confronté à des étiages (= périodes de bas débits) sévères qui sont accentués par les importants prélèvements d'eau en été et le changement climatique. La priorité est donc à la sobriété dans tous les usages et à la gestion économe de nos ressources.**



**Bilan de l'étiage 2025 :** Même si l'automne et l'hiver 2024-25 ont été particulièrement arrosés avec la succession d'événements pluvieux (en nombre et en intensité) jusqu'à la fin du mois d'avril 2025, le printemps a été sec puis les deux épisodes de canicule de l'été (fin juin-début juillet et mi août) ont conduit à une baisse rapide et importante des niveaux des rivières tout au long de l'été. Des restrictions d'usage de l'eau ont ainsi été mises en place jusqu'au niveau de Crise (4/4) sur le Haut bassin du Chassezac.

Sur l'axe Chassezac soutenu à partir de l'aménagement hydroélectrique, 8,3 millions de m<sup>3</sup> ont été déstockés entre mi-juin et mi-septembre pour soutenir le débit de la rivière (Débits Objectifs d'Etiage de 2 m<sup>3</sup>/s sur le Chassezac à Chaulet). Cet apport d'eau peut représenter jusqu'à 75 % du débit observé dans la rivière. L'EPTB assure la gestion quotidienne des lâchers avec EDF et en lien avec le comité de gestion des réserves (qui s'est réuni 8 fois en 2025 : environ tous les 15 jours).

L'EPTB accompagne le projet REEHLAC (Résilience Eau Et Hydroélectricité Loire Ardèche Chassezac) pour l'optimisation et le renforcement des dispositifs de soutien d'étiage qui prévoit notamment une étude sur l'isolement des barrages de Villefort (soumis à une cote touristique estivale) et Roujanel.

## QUALITÉ ET LOISIRS

**La qualité des eaux des rivières est plutôt bonne grâce à un bassin versant rural, encore très naturel**

et relativement préservé des aménagements importants et des pollutions d'ampleur. Cependant, les pressions existent réellement, amplifiées par les effets du changement climatique (hausse des températures, baisse des débits et de la dilution...) donc la réduction des pollutions est fondamentale pour contribuer à préserver la qualité des eaux et pour toutes les activités liées aux rivières (directement, par exemple la baignade qui fait l'objet d'un suivi particulier en saison estivale, ou indirectement : alimentation en eau potable, image et attractivité du territoire, tourisme...).



**Saison baignades 2025 :** \*Le site de baignade de Lac de Villefort a été contrôlé tous les 15 jours par l'ARS 48 : tous les résultats se sont montrés bons. Le classement du site reste « excellent » à la suite de la saison 2025. Le plan d'eau de Villefort a connu un développement de cyanobactérie sur la saison 2025, mais les concentrations sur la zone de baignade étant faibles, aucune fermeture n'a été nécessaire. En 2025, comme les années précédentes, le site du lac de Villefort a été lauréat du Pavillon bleu. \*En 2025, le profil de baignade du Raschas, élaboré par l'EPTB, a été validé par la Commune et l'ARS.

#### Portail « Ardèche In'eau Plages » :

L'EPTB Ardèche administre chaque été depuis 4 ans, un portail internet pour améliorer l'information des usagers sur la qualité des eaux de baignades des sites du bassin versant gérés par les collectivités, dont les 2 situées sur la Communauté.

**Activité canyoning :** L'EPTB a travaillé avec les partenaires locaux sur la connaissance des impacts et la gestion de la pratique du canyoning sur les milieux naturels dans les gorges du Chassezac.

## PRÉVENTION DES INONDATIONS

Sur le bassin versant de l'Ardèche, la récurrence des crues ou leur intensité sont telles qu'il est impossible d'empêcher les inondations. La stratégie de prévention est donc d'anticiper plutôt que de subir : en prenant en compte le risque dans l'urbanisation, en préservant les zones naturelles d'expansion des crues et des rivières fonctionnelles, en réduisant la vulnérabilité des personnes et des biens, en se préparant à la crise (PCS et exercices) et en étant conscients du risque (bons comportements, sensibilisation de tous les publics...)...



#### Préparation à la gestion de crise :

Sur le bassin versant, toutes les communes et intercommunalités sont dans l'obligation de réaliser un PCS/PICS d'ici novembre 2026. L'EPTB peut apporter son appui méthodologique aux collectivités pour l'élaboration de ces plans et réaliser des

cartographies d'information sur les risques.

L'EPTB a également participé à l'élaboration de l'exercice ORSEC Rupture de barrage de Villefort du 1er décembre 2025 organisé par la Préfecture de l'Ardèche. De plus, le jour de l'exercice des agents ont observé le déroulement de l'exercice en salle de COD, participé à l'animation de ce dernier ainsi qu'au débriefing à chaud.

#### Ardèch'Alabri :

L'opération Ardèch'ALABRI vise à réduire la vulnérabilité aux inondations des bâtis existants en zone inondable. Tout le bassin versant est éligible à la réalisation d'un diagnostic, sous réserve de disponibilité des données nécessaires (connaissances fiables des niveaux d'eau). Ils sont réalisés en interne par le technicien inondation. En 2025, le diagnostic d'un logement a été réalisé sur Villefort.

#### Etude globale de gestion du ruissellement sur le bassin :

En complément des débordements de cours d'eau, l'étude en cours a pour objectif de caractériser le risque ruissellement et d'en proposer une stratégie de gestion. En comité de pilotage le 19 juin 2025, une nouvelle méthode de modélisation (CARTINO 2D) a été présentée. Des modélisations à grande échelle ont été réalisées puis des modélisations plus précises certains secteurs avec plus d'enjeux : une partie des bassins versants de Cubiérettes, de Labastide-Puylaurent, Pied de Borne, Prévenchères, Mont Lozère et Goulet et Villefort. Les résultats seront présentés aux collectivités courant juin 2026. En complément, sur la commune de Villefort, dans un objectif de caractérisation précise du risque, des modélisations plus précises sont en cours de réalisation.

## COMMUNICATION ET ÉDUCATION À L'EAU



L'EPTB Ardèche propose différents supports de communication et de sensibilisation aux enjeux de l'eau et des rivières, totalement pris en charge par l'EPTB et ses partenaires financiers :

- des projets pour les scolaires (primaires et collèges, respectivement 15 et 6 classes par an) inscrits dans les programmes d'éducation et se déroulant sur plusieurs séances au cours d'une année scolaire : l'appel aux enseignants est réalisé en juin pour la rentrée suivante,
  - des projets pour les jeunes hors cadre scolaire, notamment pour les centres de loisirs : à la demande, sous réserve de disponibilité de l'animatrice,
  - un programme annuel d'animations pour le grand public, réparties sur l'ensemble du bassin versant et généralement adossées à des événements pré-organisés localement : sur le printemps et l'automne et/ou sur la période estivale,
  - des visites, conférences, animations liées aux réalisations de l'EPTB ou de ses partenaires.
- Retrouver toutes les dates à venir sur [www.ardeche-eau.fr](http://www.ardeche-eau.fr).

**Sensibilisation aux rivières auprès des jeunes :**

Cette année 2025-2026, 1 classe de l'école de Pied de Borne participe. Les travaux de restitution seront disponibles sur : [ardeche-eau.fr/en-un-clic/espace-pedageau/](http://ardeche-eau.fr/en-un-clic/espace-pedageau/)

**Animations grand public :**

- Dans le cadre du programme d'animations 2025 : « nos rivières... entre crues et sécheresse », plusieurs rendez-vous ont été programmés sur le territoire de la communauté de communes ou à proximité (notamment en lien avec les 60 ans des ouvrages hydroélectriques du Chassezac). Plus d'une vingtaine de participants ont pu bénéficier de la conférence sur le changement climatique, en lien avec l'usine du barrage hydroélectrique de Pied de borne.

- Le programme d'animations est renouvelé pour l'année 2026, sur l'ensemble des thématiques quantité, qualité, milieux, inondations en lien avec la révision du SAGE en cours. En complément de 3 grandes rencontres organisées par l'EPTB (dont le 13 juin au Château de Castanet : fresque de l'eau, animations autour des rivières, visites diverses et conférence gesticulée), toutes les autres dates sont construites en partenariat avec des associations locales volontaires (retenues suite à un appel à candidatures lancé début 2026)

Zoom par Communauté de communes -  
Supplément spécial au Bulletin Inf'eau du  
bassin versant de l'Ardèche n° mai 2026

## Quelles actions spécifiques sur votre territoire en 2025 ?

### GOVERNANCE

Suite aux élections de mars 2026, 3 élus ont été désignés par votre Com Com (autant de suppléants par binôme : leur rôle est également important, en cas d'indisponibilité du titulaire, pour assurer une bonne représentativité lors des réunions). Retrouvez les noms des délégués de votre communauté qui siègent à l'EPTB Ardèche en page 2 du Bulletin Inf'eau.

Mme Delphine FEUILLADE-BRIERE est vice présidente au sein du Bureau Syndical et donc la référente privilégiée pour votre territoire.

-En 2025, se sont tenues 5 réunions du Comité Syndical et 7 réunions de Bureau.

### PLANIFICATION

La Commission Locale de l'Eau (CLE), « véritable parlement local de l'eau », réunit élus, usagers et services de l'État pour une bonne concertation sur le bassin versant. Les élus sont désignés par les associations départementales des Maires (et donc seront redésignés prochainement : il sera important de veiller à la cohérence avec les élus délégués à l'EPTB).

En 2025, la CLE a travaillé une première version révisée de la stratégie du SAGE (validée en janvier 2026). L'année 2026 sera consacrée à une large concertation publique préalable à la révision du SAGE, avec plusieurs événements à destination des élus et du grand public : voir les dates sur l'Agenda en ligne et dans le § Communication

L'EPTB a contribué à la révision du SCoT d'Ardèche Méridionale.

L'EPTB a été sollicité par la DREAL pour émettre un avis sur le projet d'extension d'une carrière sur la commune des Assions.



### CONTRAT EAU ET CLIMAT

L'année 2025 a vu aboutir le Contrat Eau & Climat 2026-2028 sur le bassin versant de l'Ardèche qui a été



Chantiers d'entretien de la végétation des berges et de gestion des bancs de galets prévus sur 2023-2028.

signé le 22/01/2026 par l'Agence de l'Eau (le principal financeur avec des taux de 50 à 80%, pour un montant total de plus de 22 millions d'€ d'aides dont 5 millions en bonus contractuel), l'État, l'EPTB et les 16 maîtres d'ouvrage des 115 actions programmées sur 3 ans.

Aucun maître d'ouvrage de la Communauté n'a été retenu mais certaines actions menées par l'EPTB sur l'ensemble du bassin versant (sur les volets pollution, ressource, milieux et animation-communication) ou les Syndicats (SISPEC et SEBA sur volets pollution et ressource) bénéficieront au territoire du Pays des Vans.

### GESTION DES RIVIÈRES

L'eau qui coule dans les rivières n'est à personne, c'est un bien commun. Les berges et le fond jusqu'au milieu du lit appartiennent au propriétaire riverain (privé ou public).

Cette propriété lui donne des droits (ex : pêche, prélèvement d'eau pour usage domestique dans certaines limites) et des devoirs, notamment celui de l'entretien régulier du lit et des berges (art. L214-15 du Code de l'Environnement) et toujours dans le respect de toutes les réglementations (urbanisme, Plan de Prévention des Risques Naturels - PPRi, Code Environnement – par ex : interdictions d'enlever ou d'apporter des matériaux dans les lits mineur et majeur...).

Les interventions de l'EPTB se font pour des motifs d'Intérêt Général, pour limiter les risques liés aux crues



(embâcles) et favoriser la dynamique fluviale. C'est uniquement à ce titre que l'EPTB peut se substituer aux riverains pour l'entretien des cours d'eau.

Des rivières en bon état et naturellement fonctionnelles bénéficient à toutes les thématiques : qualité de l'eau, régulation des écoulements (en crue et en période d'étiage), biodiversité, loisirs et cadre de vie...

#### Travaux d'entretien de la végétation des berges :

En complément des obligations d'entretien courant des propriétaires riverains, chaque automne-hiver, l'EPTB Ardèche réalise une cinquantaine de chantiers de ce type répartis sur l'ensemble du bassin versant et en fonction des besoins et des enjeux (hydrauliques et écologiques) relevant de l'intérêt général à l'échelle du bassin versant, pour un montant total global de près de 250 000 €/an.

Sur la saison 2024-2025, 6 chantiers d'entretien de la végétation ont été réalisés pour un montant total de près de 38 000 € TTC et environ 2,5 km de cours d'eau traités. Pour la saison 2025-2026, 6 nouveaux chantiers ont été mis en œuvre pour un montant de 46 400 € TTC, avec notamment un important chantier sur le Chassezac dans la traversée de Chambonas, mais aussi sur plusieurs de ses affluents : le Bourdaric (Les Vans), la Sure (Chambonas), le Granzon et le Tégoul (Berrias et Casteljau/Beaulieu).

#### Sollicitations ponctuelles et appui technique aux communes :

A la demande de particuliers ou de collectivités, l'EPTB intervient pour répondre à des questions ou conseiller les riverains de rivière sur des projets de travaux. Par exemple en 2025, une dizaine de sollicitations en lien avec des problématiques de gestion des ripisylves (les Assions), d'érosions (Gravières, Berrias et Casteljau), d'inondation (Banne, Berrias et Casteljau), de renforcement de murs d'habitations (Berrias), de conseils concernant la réglementation sur la continuité écologique des rivières (Chambonas). En 2025, l'EPTB a également effectué un suivi mensuel de la fonctionnalité de la passe à poisson de Ganivay (sous convention avec la commune des Vans – propriétaire du seuil) et a réalisé des travaux d'entretien au moment de la rétrocession de cette dernière à la commune des Vans.

#### Lutte contre les espèces exotiques envahissantes :

En plus de la surveillance sur l'ensemble du bassin versant et des travaux de lutte contre la Renouée asiatique menés sur les zones de faible colonisation (la Haute Ardèche, le Lignon et quelques zones ponctuelles sur affluents), l'EPTB a poursuivi le travail d'élaboration d'un plan de gestion stratégique des espèces exotiques envahissantes (végétales et animales) à l'échelle du bassin versant. Après un 1er stage en 2024, plusieurs stagiaires ont travaillé en 2025 pour poursuivre l'état des lieux et proposer des mesures de gestion sur des tronçons et espèces prioritaires. Ce travail, élaboré en partenariat avec les différents acteurs travaillant sur cette thématique (FREDON, Fédération de Pêche, Conservatoire Botanique...), a été présenté en commission milieux aquatiques en juin 2025 et devra être finalisé en 2026.

#### Stratégie de gestion de l'Espace de Bon Fonctionnement (EBF) des cours d'eau et zones humides :

Dans le cadre de la révision du SAGE, un plan de gestion de l'Espace de Bon Fonctionnement des cours d'eau et zones humides est en cours de rédaction. Il a vocation à définir une stratégie globale sur la gestion des milieux aquatiques et humides sur le BV de l'Ardèche pour mieux coordonner les interventions des divers acteurs impliqués (Etat et collectivités pour la réglementation, propriétaires riverains, usagers, EPTB au titre de la compétence GEMAPI et de l'intérêt général...).

Sur l'enveloppe de l'EBF validée par la CLE en 2023, l'EPTB, en concertation avec les partenaires, a travaillé en 2025 sur la caractérisation et la hiérarchisation des enjeux et des pressions au sein de cet espace, par contexte hydrologique homogène (plateaux de tête de bassin, pentes cévenoles, plaines méditerranéennes...). Un croisement des enjeux et pressions a également été réalisé afin d'identifier et prioriser les zones d'actions, de restauration et/ou de préservation des milieux. Ces travaux ont été présentés et discutés lors des commissions milieux aquatiques de la CLE des 26/06 et 18/12/2025.

## PARTAGE ET ÉCONOMIES D'EAU

Dans un contexte méditerranéen, le bassin versant de l'Ardèche est naturellement confronté à des étiages (= périodes de bas débits) sévères qui sont accentués par les importants prélèvements d'eau en été et le changement climatique. La priorité est donc à la sobriété dans tous les usages et à la gestion économe de nos ressources.



**Bilan de l'étiage 2025 :** Même si l'automne et l'hiver 2024-25 ont été particulièrement arrosés avec la succession d'événements pluvieux (en nombre et en intensité) jusqu'à la fin du mois d'avril 2025, le printemps a été sec puis les deux épisodes de canicule de l'été (fin juin-début juillet et mi août) ont conduit à une baisse rapide et importante des niveaux des rivières tout au long de l'été. Des restrictions d'usage de l'eau ont ainsi été mises en place jusqu'au niveau d'Alerte Renforcée (3/4) sur le sous bassin Beaume-Chassezac.

Sur l'axe Chassezac soutenu à partir de l'aménagement hydroélectrique, 8,3 millions de m<sup>3</sup> ont été déstockés entre mi-juin et mi-septembre pour soutenir le débit de la rivière (Débits Objectifs d'Etiage de 2 m<sup>3</sup>/s sur le Chassezac à Chaulet). Cet apport d'eau peut représenter jusqu'à 75 % du débit observé dans la rivière. L'EPTB assure la gestion quotidienne des lâchers avec EDF et en lien avec le comité de gestion des réserves (qui s'est réuni 8 fois en 2025 : environ tous les 15 jours).

**Suivi des ressources en eau :** l'EPTB participe à un projet de recherche en cours avec l'Ecole des Mines de Saint-Etienne pour quantifier les échanges entre les nappes et les rivières avec des sondes positionnées sur les gorges

du Chassezac entre Gravières et Grospièrres et des mesures de débit et de qualité des eaux régulières.

Depuis le printemps 2025, l'EPTB accompagne 5 ASA d'irrigation situées entre Sainte-Marguerite-Lafigère et Chambonas dans une réflexion sur la modernisation de leurs réseaux d'irrigation en lien avec les aménagements d'EDF. Ce projet s'inscrit plus globalement dans le projet REEHLAC (Résilience Eau Et Hydroélectricité Loire Ardèche Chassezac) d'optimisation et de renforcement des dispositifs de soutien d'étiage qui prévoit notamment une étude sur l'isolement des barrages de Villefort (soumis à une cote touristique estivale) et Roujanel. L'EPTB contribue également au PaiT Sud Ardèche.

## QUALITÉ ET LOISIRS

La qualité des eaux des rivières est plutôt bonne grâce à un bassin versant rural, encore très naturel et relativement préservé des aménagements importants et des pollutions d'ampleur. Cependant, les pressions existent réellement, amplifiées par les effets du changement climatique (hausse des températures, baisse des débits et de la dilution...) donc la réduction des pollutions est fondamentale pour contribuer à préserver la qualité des eaux et pour toutes les activités liées aux rivières (directement, par exemple la baignade qui fait l'objet d'un suivi particulier en saison estivale, ou indirectement : alimentation en eau potable, image et attractivité du territoire, tourisme...).



**Saison baignades 2025 :** \*Durant l'été 2025, parmi les 28 sites publics de baignade pour lesquels l'EPTB assure l'autosurveillance de la qualité des eaux (en complément du contrôle sanitaire réglementaire de l'ARS) et le conseil de gestion, les sites du Nassier, de Malpas-Cornillon, de Mazet et de Chaulet ont fait l'objet d'une analyse tous les 15 jours (en alternance celles de l'ARS). L'ensemble des résultats se sont révélés conformes pour la baignade sur les quatre sites. Les sites du Nassier, Malpas-Cornillon et de Chaulet sont classés en « excellent ». Le site de Mazet voit son classement passer en « bon ».

### Portail « Ardèche In'eau Plages » :

L'EPTB Ardèche administre chaque été depuis 4 ans, un portail internet pour améliorer l'information des usagers sur la qualité des eaux de baignades des sites du bassin versant gérés par les collectivités, dont les 4 situées sur la Communauté.

### Activité canoës :

L'EPTB a poursuivi son implication autour de l'activité canoës sur le Chassezac :

- régulation de la fréquentation nautique sur le Chassezac, en partenariat avec les loueurs, la communauté de communes, le Département et les services de l'État. Depuis 2025, une réglementation encadrant le nombre de bateaux autorisés à naviguer a été mise en place, dans une démarche volontaire des collectivités et des acteurs

locaux. Ce dispositif, qui instaure un quota en période estivale de forte fréquentation, sera maintenu en 2026 - réflexions autour de la réglementation navigation avec les services de l'État, les pratiquants (Comité Départemental CK, club local et loueurs), les collectivités et les propriétaires d'ouvrage dangereux (seuils) pour améliorer la sécurité et l'organisation de la pratique

- communication sur les bons comportements et les spécificités marketing, en partenariat avec la communauté de communes et l'office de tourisme

## AGROÉCOLOGIE

L'EPTB Ardèche anime, en lien avec la Chambre d'Agriculture et le PNR des Monts d'Ardèche, des dispositifs permettant la rémunération et/ou un accompagnement exploitations agricoles en échange de leurs pratiques en faveur de la préservation de la ressource en eau et de la biodiversité des milieux aquatiques et humides.



- Sur la période 2020-2026, l'EPTB porte le projet de Paiements pour Services Environnementaux (PSE) « Ardèche Méridionale » financé par l'Agence de l'Eau. Sur votre territoire, l'engagement PSE correspond à environ 363 ha répartis dans 3 exploitations différentes (essentiellement vigne et maraîchage). En 2025, ces exploitations ont bénéficié d'un montant total d'aide PSE de 14 576 € et de divers temps de formation (individuels ou collectifs, par exemple sur les ripisylves le 19 mai 2025). Afin de suivre l'effet des évolutions de pratiques et de sensibiliser les agriculteurs à la biodiversité, des suivis d'espèces (papillons et chauves souris) sont réalisés sur certaines parcelles.

- sur votre territoire, l'EPTB est également impliqué dans le Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) « Mézenc-Vivarais » qui visent principalement les exploitations et/ou les filières en lien avec l'élevage pour les rendre plus résilientes.

## PRÉVENTION DES INONDATIONS

Sur le bassin versant de l'Ardèche, la récurrence des crues ou leur intensité sont telles qu'il est impossible d'empêcher les inondations. La stratégie de prévention est donc d'anticiper plutôt que de subir : en prenant en compte le risque dans l'urbanisation, en préservant les zones naturelles d'expansion des crues et des rivières fonctionnelles, en réduisant la vulnérabilité des personnes et des biens, en se préparant à la crise (PCS et exercices) et en étant conscients du risque (bons comportements, sensibilisation de tous les publics...)...



### Préparation à la gestion de crise :

Sur le bassin versant, toutes les communes et intercommunalités sont dans l'obligation de réaliser un PCS/PICS d'ici novembre 2026.

L'EPTB peut apporter son appui méthodologique aux collectivités pour l'élaboration de ces plans et réaliser des cartographies d'information sur les risques.

### Ardèch'Alabri :

L'opération Ardèch'ALABRI vise à réduire la vulnérabilité aux inondations des bâtis existants en zone inondable. Tout le bassin versant est éligible à la réalisation d'un diagnostic, sous réserve de disponibilité des données nécessaires (connaissances fiables des niveaux d'eau). Ils sont réalisés en interne par le technicien inondation.

### Etude globale de gestion du ruissellement sur le bassin :

En complément des débordements de cours d'eau, l'étude en cours a pour objectif de caractériser le risque ruissellement et d'en proposer une stratégie de gestion. En comité de pilotage le 19 juin 2025, une nouvelle méthode de modélisation (CARTINO 2D) a été présentée. Des modélisations à grande échelle ont été réalisées puis des modélisations plus précises certains secteurs avec plus d'enjeux : une partie des bassins versants de Banne, Berrias et Casteljau, Chambonas, Gravières, Les Assions, Les Salelles, Les Vans, Malarce sur la Thines, St Pierre-St Jean, Ste Marguerite-Lafigère, Montselgues. Les résultats seront présentés aux collectivités courant juin 2026.

## BIODIVERSITÉ LIÉE À L'EAU

De nombreux acteurs participent à la préservation de la biodiversité sur le bassin versant, notamment au travers de l'animation des sites ENS et Natura 2000. Depuis 2025, certaines structures animatrices de ces sites ont changé.



« Bois de Païolive et vallée du Chassezac » : A partir de juillet 2025, l'animation N2000 est assurée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes avec une nouvelle interlocutrice : Claire LANOY. L'Espace Naturel Sensible (ENS) est repris en gestion directe par le Département.

Autres sites ENS et N2000 : leur animation est assurée par le PNR des Monts d'Ardèche depuis janvier 2025.

## COMMUNICATION ET ÉDUCATION À L'EAU

L'EPTB Ardèche propose différents supports de communication et de sensibilisation aux enjeux de l'eau et des rivières, totalement pris en charge par l'EPTB et ses partenaires financiers :

- des projets pour les scolaires (primaires et collèges, respectivement 15 et 6 classes

par an) inscrits dans les programmes d'éducation et se déroulant sur plusieurs séances au cours d'une année scolaire : l'appel aux enseignants est réalisé en juin pour la rentrée suivante,

- des projets pour les jeunes hors cadre scolaire, notamment pour les centres de loisirs : à la demande, sous réserve de disponibilité de l'animatrice,
  - un programme annuel d'animations pour le grand public, réparties sur l'ensemble du bassin versant et généralement adossées à des événements pré-organisés localement : sur le printemps et l'automne et/ou sur la période estivale,
  - des visites, conférences, animations liées aux réalisations de l'EPTB ou de ses partenaires.
- Retrouver toutes les dates à venir sur [www.ardeche-eau.fr/evnement/](http://www.ardeche-eau.fr/evnement/)

### Sensibilisation aux rivières auprès des jeunes :

Cette année 2025-2026, 2 classes de l'école de Beaulieu, 1 classe des Assions et 1 classe de Banne participent. Les travaux de restitution seront disponibles sur : [ardeche-eau.fr/en-un-clic/espace-pedageau/](http://ardeche-eau.fr/en-un-clic/espace-pedageau/)

### Animations grand public :

- Dans le cadre du programme d'animations 2025 : « nos rivières... entre crues et sécheresse », plusieurs rendez-vous ont été programmés sur le territoire de la communauté de communes ou à proximité (notamment en lien avec les 60 ans des ouvrages hydroélectriques du Chassezac). L'EPTB a également tenu un stand lors de l'événement « De Ferme en Ferme », à Banne, sensibilisant de nombreux visiteurs aux économies d'eau.
- Le programme d'animations est renouvelé pour l'année 2026, sur l'ensemble des thématiques quantité, qualité, milieux, inondations en lien avec la révision du SAGE en cours. En complément de 3 grandes rencontres organisées par l'EPTB (dont le 22 avril à Labeaume et 13 juin au Château de Castanet : fresque de l'eau, animations autour des rivières, visites diverses et conférence gesticulée), toutes les autres dates sont construites en partenariat avec des associations locales volontaires (retenues suite à un appel à candidatures lancé début 2026), dont le 30 mai une balade en bord de Chassezac sur les différents usages autour de la rivière, en partenariat avec le collectif citoyen pour la transition écologique du Pays des Vans.



Zoom par Communauté de communes -  
Supplément spécial au Bulletin Inf'eau du  
bassin versant de l'Ardèche n° mai 2026

## Quelles actions spécifiques sur votre territoire en 2025 ?

### GOVERNANCE

Suite aux élections de mars 2026, 4 élus ont été désignés par votre Com Com (autant de suppléants par binôme : leur rôle est également important, en cas d'indisponibilité du titulaire, pour assurer une bonne représentativité lors des réunions). Retrouvez les noms des délégués de votre communauté qui siègent à l'EPTB Ardèche en page 2 du Bulletin Inf'eau.

M. Antoine ALBERTI est vice président au sein du Bureau Syndical et donc le référent privilégié pour votre territoire.

-En 2025, se sont tenus 5 réunions du Comité Syndical et 7 réunions de Bureau.



Chantiers d'entretien de la végétation des berges et de gestion des bancs de galets prévus sur 2023-2028.

### PLANIFICATION

La Commission Locale de l'Eau (CLE), « véritable parlement local de l'eau », réunit élus, usagers et services de l'État pour une bonne concertation sur le bassin versant. Les élus sont désignés par les associations départementales des Maires (et donc seront redésignés prochainement : il sera important de veiller à la cohérence avec les élus délégués à l'EPTB).

En 2025, la CLE a travaillé une première version révisée de la stratégie du SAGE (validée en janvier 2026). L'année 2026 sera consacrée à une large concertation publique préalable à la révision du SAGE, avec plusieurs événements à destination des élus et du grand public : voir les dates sur l'Agenda en ligne et dans le § Communication

L'EPTB a contribué à l'élaboration du PLUi des Gorges de l'Ardèche ainsi qu'à la révision du SCoT d'Ardèche Méridionale.



### CONTRAT EAU ET CLIMAT

L'année 2025 a vu aboutir le Contrat Eau & Climat 2026-2028 sur le bassin versant de l'Ardèche qui a été signé le 22/01/2026 par l'Agence de l'Eau (le principal financeur avec des taux de 50 à 80%, pour un montant total de plus de 22 millions d'€ d'aides dont 5 millions en bonus contractuel), l'État, l'EPTB et les 16 maîtres d'ouvrage des 115 actions programmées sur 3 ans.

Aucun maître d'ouvrage de la Communauté n'a été retenu mais certaines actions menées par l'EPTB sur l'ensemble du bassin versant et les Syndicats (SEBA, Eaux Gard-Ardèche, SGGA, SMERG) lui bénéficieront.

### GESTION DES RIVIÈRES

L'eau qui coule dans les rivières n'est à personne, c'est un bien commun. Les berges et le fond jusqu'au milieu du lit appartiennent au propriétaire riverain (privé ou public).

Cette propriété lui donne des droits (ex : pêche, prélèvement d'eau pour usage domestique dans certaines limites) et des devoirs, notamment celui de l'entretien régulier du lit et des berges (art. L214-15 du Code de l'Environnement) et toujours dans le respect de toutes les réglementations (urbanisme, Plan de Prévention des Risques Naturels - PPRi, Code Environnement – par ex : interdictions d'enlever ou d'apporter des matériaux dans les lits mineur et majeur...).

Les interventions de l'EPTB se font pour des motifs d'Intérêt Général, pour limiter les risques liés aux crues (embâcles) et favoriser la dynamique fluviale. C'est uniquement à ce titre que l'EPTB peut se substituer aux riverains pour l'entretien des cours d'eau.



**Des rivières en bon état et naturellement fonctionnelles bénéficient à toutes les thématiques : qualité de l'eau, régulation des écoulements (en crue et en période d'étiage), biodiversité, loisirs et cadre de vie...**

### **Gestion du Domaine Public Fluvial (DPF) Ardèche**

A partir du Pont d'Arc et jusqu'à sa confluence avec le Rhône, l'Ardèche change de statut : elle est domaniale et appartient à l'EPTB Ardèche (suite à un transfert de propriété de l'État en 2020) mais reste soumise aux diverses autres réglementations (PPR inondation, Code de l'Environnement, Réserve Naturelle des Gorges de l'Ardèche, Site Classé du Pont d'Arc...).

- L'EPTB assure donc directement les responsabilités du propriétaire, notamment au titre de l'entretien régulier des berges et de la sécurité.

- Les Autorisations d'Occupation Temporaires (AOT) du Domaine pour les usagers qui « exploitent » les berges, notamment les acteurs économiques touristiques (embarquement/débarquement canoës, campings avec accès direct à la rivière, plage déclarée) sont délivrées par période de 3 ans (2026-2028) par l'EPTB aux bénéficiaires, contre redevance (recette totale annuelle : 37 000€ environ).

- Les droits de pêche et de chasse sont gérés par l'EPTB qui délivre annuellement des licences individuelles directement aux bénéficiaires pour la chasse au gibier d'eau et pour la pêche aux engins et aux filets ; et des baux amiables aux associations locales pour la pêche aux lignes.

### **Travaux d'entretien de la végétation des berges :**

En complément des obligations d'entretien courant des propriétaires riverains, chaque automne-hiver, l'EPTB Ardèche réalise une cinquantaine de chantiers de ce type répartis sur l'ensemble du bassin versant et en fonction des besoins et des enjeux (hydrauliques et écologiques) relevant de l'intérêt général à l'échelle du bassin versant, pour un montant total global de près de 250 000 €/an. Sur le Domaine Public Fluvial, ces travaux sont en partie financés par les redevances d'occupation du Domaine.

En 2025, le nouveau plan de gestion de la ripisylve de l'axe Ardèche 2025-2030 a été finalisé et présenté en commission Milieux Aquatiques de la CLE du 18 décembre 2025.

Sur la saison 2024-2025, 3 chantiers d'entretien de la végétation ont été réalisés pour un montant total de 11 500 €TTC, sur l'Ardèche à Lanas/St Maurice, le Régimont à Grospierrres et l'Ibie à Lagorce. A noter un 1er chantier supplémentaire réalisé sur l'Ardèche à Pradons au niveau du poste de relevage du SEBA, pour limiter le phénomène d'érosion en cours.

Pour la saison 2025-2026, 4 nouveaux chantiers ont été programmés pour un montant de 18 000 € TTC, sur l'Ibie à Lagorce, sur le Vébron à Grospierrres et sur l'Auzon à St Maurice d'Ardèche.

Un chantier supplémentaire (2 500 € TTC) a également permis le dégagement d'arbres en travers sur la commune de Lanas, notamment en lien avec la sécurité navigation.

### **Travaux de gestion sédimentaire :**

En complément de l'entretien de la végétation des berges au titre de l'intérêt général, l'EPTB Ardèche met

en œuvre un plan de gestion sédimentaire, comprenant une programmation sur la période 2024-2029 (6 ans) de 10 chantiers de gestion des matériaux alluvionnaires sur les principaux cours d'eau du bassin versant (Ardèche, Beaume, Chassezac, Ibie), avec deux objectifs :

- favoriser la mobilité des matériaux de zones excédentaires vers des zones déficitaires afin d'améliorer les fonctionnalités des cours d'eau ;
- limiter les risques sur les biens et les personnes au droit de zones à enjeux humains (traversées urbaines, habitations, ouvrages...).

En 2025, un chantier de gestion sédimentaire a été mis en œuvre sur la rivière Beaume, au village de Labeaume. Les travaux consistaient à déplacer près de 10 000m<sup>3</sup> de matériaux d'une zone de dépôt excédentaire (atterrissement en rive droite) vers le lit de la Beaume et sur la berge opposée soumise à l'érosion, afin de favoriser la reprise des matériaux par la rivière et recréer un matelas alluvial sur des zones déficitaires en aval. Le montant de cette opération s'est élevé à environ 70 000 € TTC.

### **Sollicitations ponctuelles et appui technique aux communes :**

A la demande de particuliers ou de collectivités, l'EPTB intervient pour répondre à des questions ou conseiller les riverains de rivière sur des projets de travaux. Par exemple en 2025, les techniciens de rivière ont répondu à plusieurs sollicitations, en particulier sur :

- Appui à la mairie de Grospierrres concernant les réflexions sur un projet de restauration des sources du Régourdet et de la Font Vive ;

- Appui au SEBA et aux communes de Pradons et Chauzon, concernant la définition de travaux de protection des ouvrages d'assainissement en lien avec le phénomène d'érosion sur l'Ardèche, dans l'attente de la délocalisation des ouvrages par le SEBA. Des travaux de gestion sédimentaire, avec une efficacité certainement temporaire, sont prévus par l'EPTB à partir de mi-septembre 2026 ;

- Appui à la Communauté de Communes concernant la définition de travaux en lien avec la gestion d'une problématique de dépôts sédimentaires sur la voie verte. En outre, l'EPTB travaille avec la commune de Lagorce et un collectif d'agriculteurs de la rivière Ibie sur une problématique de gestion des matériaux de l'Ibie et d'érosion des terres agricoles. A ce titre, un chantier de restauration de l'Ibie sur ce secteur a été intégré à la programmation du plan de gestion sédimentaire 2024-2029. Le travail de conception du projet (dossiers réglementaires et financiers, levés topographiques, calcul cubature, implantation...) doit se poursuivre sur 2026, pour une mise en œuvre prévue début 2027.

### **Lutte contre les espèces exotiques envahissantes :**

Depuis la découverte en 2022 de Jussie rampante sur les étangs de bord d'Ardèche à Lanas, des campagnes de prospection (et d'arrachage si nécessaire) sont mises en œuvre avec l'objectif d'éradiquer cette espèce en voie de colonisation sur ce secteur. En 2025, des prospections ont été menées mais l'espèce n'a pas été retrouvée aux abords des étangs (comme en 2024).

En plus de la surveillance sur l'ensemble du bassin versant et des travaux de lutte contre la Renouée

asiatique menés sur les zones de faible colonisation (la Haute Ardèche, le Lignon et quelques zones ponctuelles sur affluents), l'EPTB a poursuivi le travail d'élaboration d'un plan de gestion stratégique des espèces exotiques envahissantes (végétales et animales) à l'échelle du bassin versant. Après un 1er stage en 2024, plusieurs stagiaires ont travaillé en 2025 pour poursuivre l'état des lieux et proposer des mesures de gestion sur des tronçons et espèces prioritaires. Ce travail, élaboré en partenariat avec les différents acteurs travaillant sur cette thématique (FREDON, Fédération de Pêche, Conservatoire Botanique...), a été présenté en commission milieux aquatiques en juin 2025 et devra être finalisé en 2026.

#### Projets de restauration hydromorphologique :

- Un 1er projet vise une importante restauration du fonctionnement de l'Ardèche et de sa plaine alluviale entre Aubenas et Vogüé, notamment avec la remise en eau de bras de crue. Initié dès 2018, des investigations complémentaires (sur enjeux écologiques importants à prendre en considération dans les procédures réglementaires) ont ralenti son avancement. En mars 2025, un nouveau marché de maîtrise d'œuvre a été attribué pour élaborer des scénarios précis, notamment sur l'amont du périmètre d'étude (St Sernin - St Etienne de Fontbellon). Le projet est suivi par un Comité Technique et un Comité de pilotage. Il va se poursuivre en 2026, notamment avec un important travail d'animation foncière auprès des propriétaires riverains (nombreux privés et quelques publics, dont le Syndicat du Bourdary).

- Suite au chantier réalisé sur la Beaume à Saint-Alban Auriolles en 2022, des inventaires naturalistes ont été réalisés sur l'année 2025 pour suivre les évolutions post-travaux : vérifier la recolonisation du site par les espèces patrimoniales notamment le Guêpier d'Europe, l'Apron du Rhône et la Loure d'Europe, et évaluer l'efficacité des travaux et des mesures de réduction des impacts mises en œuvre.

Aujourd'hui, la rivière a remodelé son lit au fil des crues, et a trouvé une dynamique alluviale et un fonctionnement naturels.

#### Continuité écologique :

Le seuil de Lanas et ses équipements (passes à poissons et à canoës) présentent des dysfonctionnements. C'est pourquoi l'EPTB, qui en est propriétaire et responsable, a engagé une étude pour la suppression de cet ouvrage en vue de sa suppression. Préalablement, une solution de substitution pour les prélèvements agricoles, qui dépendent aujourd'hui de cet ouvrage, doit être trouvée. Après une première étude hydrogéologique avec des essais de pompage en 2024 et des mesures piézométriques en 2025 dans d'anciens puits d'eau potable sur la commune de St Maurice qui se sont tous révélés non concluants. Les réflexions sur d'autres solutions techniques doivent donc se poursuivre sur 2026. La sécurité de la navigation aux abords du seuil a parallèlement été améliorée avec un nouvel arrêté préfectoral de police de navigation (applicable depuis le 1er/09/2025) qui s'appuie sur la station de mesure de Vogüé et donc reflétant mieux les niveaux d'eau au droit

du seuil de Lanas.

#### Suivi et entretien des passes à poissons :

L'entretien des 3 passes à poissons, propriétés de l'EPTB et adossées à des seuils de propriété publique (Gos, Vallon-Salavas et Lanas) se renouvelle chaque année. Les dispositifs de sécurisation des sites mis en place pour la période estivale sont installés fin mai-début juin (selon les débits) et retirés en septembre. Lors des crues de novembre 2025, la passe à poissons de Lanas a été endommagée, des mesures de sécurisation provisoire avaient été aussitôt installées (appuyées par un arrêté municipal d'interdiction d'accès) puis la passe a pu être réparée en avril 2026 (avec des travaux subaquatiques nécessitant des débits modérés).

#### Stratégie de gestion de l'Espace de Bon Fonctionnement (EBF) des cours d'eau et zones humides :

Dans le cadre de la révision du SAGE, un plan de gestion de l'Espace de Bon Fonctionnement des cours d'eau et zones humides est en cours de rédaction. Il a vocation à définir une stratégie globale sur la gestion des milieux aquatiques et humides sur le BV de l'Ardèche pour mieux coordonner les interventions des divers acteurs impliqués (Etat et collectivités pour la réglementation, propriétaires riverains, usagers, EPTB au titre de la compétence GEMAPI et de l'intérêt général...). Sur l'enveloppe de l'EBF validée par la CLE en 2023, l'EPTB, en concertation avec les partenaires, a travaillé en 2025 sur la caractérisation et la hiérarchisation des enjeux et des pressions au sein de cet espace, par contexte hydrologique homogène (plateaux de tête de bassin, pentes cévenoles, plaines méditerranéennes...). Un croisement des enjeux et pressions a également été réalisé afin d'identifier et prioriser les zones d'actions, de restauration et/ou de préservation des milieux. Ces travaux ont été présentés et discutés lors des commissions milieux aquatiques de la CLE des 26/06 et 18/12/2025.

## PARTAGE ET ÉCONOMIES D'EAU

Dans un contexte méditerranéen, le bassin versant de l'Ardèche est naturellement confronté à des étiages (= périodes de bas débits) sévères qui sont accentués par les importants prélèvements d'eau en été et le changement climatique. La priorité est donc à la sobriété dans tous les usages et à la gestion économe de nos ressources.



**Bilan de l'étiage 2025 :** Même si l'automne et l'hiver 2024-25 ont été particulièrement arrosés avec la succession d'événements pluvieux (en nombre et en intensité) jusqu'à la fin du mois d'avril 2025, le printemps a été sec puis les deux épisodes de canicule de l'été (fin juin-début juillet et mi août) ont conduit à une baisse rapide et importante des niveaux des rivières tout au long de l'été. Des restrictions d'usage de l'eau ont ainsi été mises en place jusqu'au niveau d'Alerte Renforcée (3/4) sur le sous bassin de l'Ardèche.

Sur l'axe Ardèche soutenu 8,6 millions de m<sup>3</sup> ont été délivrés entre mi-juin et mi-septembre à partir de l'aménagement hydroélectrique de Montpezat et 8,3 millions de m<sup>3</sup> à partir de celui du Chassezac. Cet apport d'eau peut représenter jusqu'à 75 % du débit observé dans la rivière. L'EPTB assure la gestion quotidienne des lâchers avec EDF et en lien avec le comité de gestion des réserves (qui s'est réuni 8 fois en 2025 : environ tous les 15 jours).

**Devenir de l'aménagement de Montpezat :** en lien avec le SAGE Loire amont et le Préfet de Haute-Loire, l'EPTB co-pilote les réflexions sur le devenir de l'aménagement hydroélectrique dont la concession arrive à échéance en 2028. Une dizaine de réunions ont eu lieu entre fin 2024 et début 2026 pour établir des propositions communes de gestion de cet aménagement. Ces propositions ont été validées par les CLE Ardèche et Loire amont et transmises à la Préfète de Région en février 2026.

**Suivi des ressources en eau :** l'EPTB déploie un réseau de suivi des niveaux de nappes d'eau souterraine avec notamment des stations sur Saint-Alban-Auriolles, Vogüé, Lagorce et Vallon-Pont-d'Arc (en lien avec le BRGM). Ces suivis sont complétés par un projet de recherche en cours avec l'Ecole des Mines de Saint-Etienne pour quantifier les échanges entre les nappes et les rivières avec des sondes positionnées sur les vallées de l'Ardèche, de la Beaume et du Chassezac et des mesures de débit et de qualité des eaux régulières.

L'EPTB a accompagné des études sur les économies d'eau sur les sites de l'espace de restitution de la grotte Chauvet (SMERGC) et des bivouacs des gorges de l'Ardèche (SGGA) et contribue au PaiT Sud Ardèche.

## QUALITÉ ET LOISIRS

La qualité des eaux des rivières est plutôt bonne grâce à un bassin versant rural, encore très naturel et relativement préservé des aménagements importants et des pollutions d'ampleur. Cependant, les pressions existent réellement, amplifiées par les effets du changement climatique (hausse des températures, baisse des débits et de la dilution...) donc la réduction des pollutions est fondamentale pour contribuer à préserver la qualité des eaux et pour toutes les activités liées aux rivières (directement, par exemple la baignade qui fait l'objet d'un suivi particulier en saison estivale, ou indirectement : alimentation en eau potable, image et attractivité du territoire, tourisme...).



**Saison baignades 2025 :** Durant l'été 2025, parmi les 28 sites publics de baignade pour lesquels l'EPTB assure l'autosurveillance de la qualité des eaux (en complément du contrôle sanitaire réglementaire par l'ARS) et le conseil de gestion, les sites de Vogüé, Balazuc, Ruoms-Stade, Sampzon, Salavas, Vallon-Tunnels, Pont d'Arc amont et aval et Labeaume Village ont fait l'objet d'une à deux analyses par semaine. Les sites de Peyroche, Labeaume village et Vallon Pont d'Arc amont ont eu un mauvais résultat par

temps sec, les analyses sont redevenues conformes 24h après. Deux épisodes pluvieux ont entraîné des fermetures préventives sur les sites de Balazuc, Vogüé et Sampzon pour des durées de 24 à 48h.

### Classement à l'issue de la saison 2025 :

\*EXCELLENT = 7 sites (Balazuc, Ruoms-Stade et Grazel, Salavas, Sampzon, Labeaume village et Vallon les Tunnels),  
\*BON = Vogüé,

\*INSUFFISANT = Peyroche, Vallon-Pont d'Arc amont et aval. Des actions sont engagées pour améliorer ces résultats, notamment avec les communes (Vallon : gestionnaire de l'assainissement autour du Pont d'Arc + révision du profil de baignade par l'EPTB et St Alban Auriolles/Labeaume/SEBA : en lien avec l'urbanisation et les assainissements non collectifs).

Cas du site de baignade de Peyroche (communes de Labeaume - St Alban Auriolles). La réouverture du site pour la saison 2025 suites aux travaux sur les systèmes d'assainissement et de la révision du profil de baignade n'a pas permis une amélioration significative de la qualité. Le classement en qualité « insuffisante » impliquera de nouveau une interdiction de la baignade pour la saison 2026.

Afin de se mettre en conformité, un profil de baignade a été élaboré en 2025 pour le site du Moulin de Grazel, par l'EPTB pour le compte de la commune de Ruoms.

### Portail des baignades Ardèche Inf'eau Plages :

Depuis quatre ans, l'EPTB Ardèche met en ligne chaque été un portail internet dédié à l'information des usagers sur la qualité des eaux de baignade. Cet outil couvre les sites du bassin versant gérés par les collectivités, dont 10 situées sur le territoire de la communauté de communes.

### Activité canoës :

L'EPTB a poursuivi son appui aux services de l'État pour la révision de la réglementation navigation sur l'Ardèche : un nouvel arrêté, unique sur l'ensemble du linéaire entre Vogüé et le Rhône, est entré en vigueur le 1er septembre 2025 améliorant sa lisibilité et plus représentatif des conditions de navigation. Celles ci dépendent des aptitudes des pratiquants (couleurs vert/orange/rouge), des tronçons de rivière (5 tronçons) et des niveaux d'eau à 3 stations de référence (Vogüé, Ruoms, Salavas).

### Suivis qualité écologique :

Un suivi de la qualité écologique au long cours a été organisé sur le bassin versant : pour les années 2024-2025 sur le sous bassin Beaume-Drobie, haute Ardèche et affluents = 50 000€/an pour 4 campagnes de mesures (physico-chimie, métaux, pesticides, biologie...), une dizaine de points de suivi température en continu et 2 suivis pH+O2 en continu. En 2026-2027 les suivis vont concerner la partie Moyenne et basse vallée de l'Ardèche et affluents (notamment sur l'Ibie) avec les mêmes paramètres analysés sur une vingtaine de stations.

## AGROÉCOLOGIE

L'EPTB Ardèche anime, en lien avec la Chambre d'Agriculture, des dispositifs permettant la rémunération et/ou un accompagnement exploitations agricoles en échange de leurs pratiques en faveur de la préservation de la ressource en eau et de la biodiversité des milieux aquatiques et humides.

- Sur la période 2020-2026, l'EPTB porte le projet de Paiements pour Services Environnementaux (PSE) « Ardèche Méridionale » financé par l'Agence de l'Eau. Sur votre territoire, l'engagement PSE correspond à environ 550 ha répartis dans 15 exploitations différentes. En 2025, ces exploitations ont bénéficié d'un montant total d'aide PSE de 62 763 € et de divers temps de formation (individuels ou collectifs, par exemple sur les ripisylves le 19 mai 2025). Afin de suivre l'effet des évolutions de pratiques et de sensibiliser les agriculteurs à la biodiversité, des suivis d'espèces (papillons et chauves souris) sont réalisés sur certaines parcelles.



inondation ont été réalisées pour les communes de Balazuc, Chauzon, Ibeaume, Pradons, Sampzon et St Maurice d'Ardèche.

### Ardèch'Alabri :

L'opération Ardèch'ALABRI vise à réduire la vulnérabilité aux inondations des bâtis existants en zone inondable. Depuis le lancement de l'opération en 2021, 28 diagnostics ont été réalisés sur le territoire de la Communauté de Communes.

Tout le bassin versant est éligible à la réalisation d'un diagnostic, sous réserve de disponibilité des données nécessaires (connaissances fiables des niveaux d'eau). Ils sont réalisés en interne par le technicien inondation.

Ainsi en 2025, 3 diagnostics supplémentaires ont été réalisés ( 2 type « logement » et 1 type « mixte »). La pose de batardeaux sur un bien (sur Vogüé) est en cours de préparation et devrait intervenir courant 2026.

### Etude globale de gestion du ruissellement sur le bassin :

En complément des débordements de cours d'eau, l'étude en cours a pour objectif de caractériser le risque ruissellement et d'en proposer une stratégie de gestion. En comité de pilotage le 19 juin 2025, une nouvelle méthode de modélisation (CARTINO 2D) a été présentée. Des modélisations à grande échelle ont été réalisées puis des modélisations plus précises certains secteurs avec plus d'enjeux : une partie des bassins versants de Chauzon, Labastide de Virac, Lagorce, Lanas, Pradons, Rochecolombe, Ruoms, Salavas, St Alban Auriolles, St Maurice d'Ardèche, St Remèze, Vagnas, Vallon Pont d'Arc et Vogüé. Ces résultats seront présentés aux collectivités courant juin 2026.

En complément, sur la commune de Vallon Pont d'arc, des modélisations plus précises sont en cours de réalisation en vue de proposer des solutions techniques opérationnelles de limitation du risque.

## PRÉVENTION DES INONDATIONS

Sur le bassin versant de l'Ardèche, la récurrence des crues ou leur intensité sont telles qu'il est impossible d'empêcher les inondations. La stratégie de prévention est donc d'anticiper plutôt que de subir : en prenant en compte le risque dans l'urbanisation, en préservant les zones naturelles d'expansion des crues et des rivières fonctionnelles, en réduisant la vulnérabilité des personnes et des biens, en se préparant à la crise (PCS et exercices) et en étant conscients du risque (bons comportements, sensibilisation de tous les publics...)...



### Préparation à la gestion de crise :

Sur le bassin versant, toutes les communes et intercommunalités sont dans l'obligation de réaliser un PCS/PICS d'ici novembre 2026.

L'EPTB peut apporter son appui méthodologique aux collectivités pour l'élaboration de ces plans et réaliser des cartographies d'information sur les risques. La commune de Rochecolombe a notamment pu bénéficier de la réalisation de cartographies multirisques et de conseils pour l'amélioration de son plan.

L'EPTB a également participé à l'élaboration (notamment la proposition d'événements à destination des collectivités) de l'exercice ORSEC inondation du 15 mai 2025 organisé sur le territoire de la Communauté de Communes aux cotés de la Préfecture de l'Ardèche, en vue notamment de tester le tronçon n°3 du plan d'évacuation concomitante des campings (entre Lanas et Pradons). De plus, le jour de l'exercice des agents ont observé le déroulement sur 4 communes et ont pu leur apporter un éclairage objectif et en temps réel sur les organisations.

En complément, en vue de la réalisation de cet exercice, l'EPTB a réalisé des cartographies sur le risque

## BIODIVERSITÉ LIÉE À L'EAU

De nombreux acteurs participent à la préservation de la biodiversité sur le bassin versant, notamment au travers de l'animation des sites ENS et Natura 2000. Depuis 2025, certaines structures animatrices de ces sites ont changé.



### Gouvernance

A partir du 1er janvier 2025, l'animation N2000 du site « Moyenne Vallée de l'Ardèche » est assurée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes avec une nouvelle interlocutrice : Sophie Coste Durieux. L'Espace Naturel Sensible (ENS) de la « Moyenne vallée de l'Ardèche, Gorges de la Beaume et de la Ligne » est toujours animé par l'EPTB Ardèche. Son plan de gestion est en cours de révision sur un périmètre ajusté (extension sur les Gras de Balazuc, réduction sur les secteurs urbains de Balazuc, Pradons et Ruoms).

### Sensibilisation

En 2025, comme chaque été, les 2 écogardes recrutés pour sensibiliser les estivants au respect des milieux naturels fréquentés et aux questions liées à la ressource en eau,

ont réalisé des maraudes sur les plages, rencontrant ainsi plus de 1000 personnes. Ils ont également réalisé des animations en soirée (Ruoms, Balazuc) et en matinée (Labeaume), auxquelles 90 personnes ont participé (fréquentation 2 fois supérieure à 2024). Par ailleurs, les écogardes ont effectué une veille écologique, détruisant les petits barrages de galets, les places à feux, et se sont rendus à plusieurs reprises sur le plateau des Gras (Balazuc, Chauzon), où, malgré les panneaux d'interdiction, ils ont systématiquement constaté du camping sauvage.

Dans le cadre du programme plutôt à destination des habitants permanents, 3 animations sur la biodiversité ont été proposées en 2025, réunissant plus de 20 personnes (Chauves souris et Apron du Rhône) ; celle sur les libellules a dû être annulée faute d'inscrits.

### Cirque de Gens (Chauzon)

Malgré les panneaux pédagogiques liés aux zones de quiétude en faveur de l'Aigle de Bonelli, du vandalisme et de nombreuses infractions (plutôt en randonnée) ont été constatés. Une amélioration de la signalétique de la zone interdite est en réflexion.

## COMMUNICATION ET ÉDUCATION À L'EAU

L'EPTB Ardèche propose différents supports de communication et de sensibilisation aux enjeux de l'eau et des rivières, totalement pris en charge par l'EPTB et ses partenaires financiers :



- des projets pour les scolaires (primaires et collèges, respectivement 15 et 6 classes par an) inscrits dans les programmes d'éducation et se déroulant sur plusieurs séances au cours d'une année scolaire : l'appel aux enseignants est réalisé en juin pour la rentrée suivante,
  - des projets pour les jeunes hors cadre scolaire, notamment pour les centres de loisirs : à la demande, sous réserve de disponibilité de l'animatrice,
  - un programme annuel d'animations pour le grand public, réparties sur l'ensemble du bassin versant et généralement adossées à des événements pré-organisés localement : sur le printemps et l'automne et/ou sur la période estivale,
  - des visites, conférences, animations liées aux réalisations de l'EPTB ou de ses partenaires.
- Retrouver toutes les dates à venir sur [www.ardeche-eau.fr/evnement/](http://www.ardeche-eau.fr/evnement/)

### Sensibilisation aux rivières auprès des jeunes :

- Lors de l'année scolaire 2025-2026, deux classes de l'école de St Remèze et une classe de l'école de Salavas ont participé.
- Cette année 2025-2026, 1 classe de l'école privée de Ruoms participe. Les travaux de restitution seront disponibles sur : [ardeche-eau.fr/en-un-clic/espace-pedageau/](http://ardeche-eau.fr/en-un-clic/espace-pedageau/)

### Animations grand public :

- Chaque année, l'EPTB Ardèche co-organise et participe avec le SGGG et tous les partenaires locaux à l'opération de nettoyage du Domaine Public Fluvial dans les Gorges de l'Ardèche. L'EPTB intervient également sur deux journées du cycle de formation des guides labellisés Nature des Gorges de l'Ardèche.

- Le programme d'animations gratuites 2025 « nos rivières... entre crues et sécheresse » proposait plusieurs dates sur la communauté de communes : balades (rivières, crues/inondations, biodiversité...) et ateliers (économies d'eau à la maison et au jardin).

L'EPTB a également participé aux stands d'information du Marathon des Gorges de l'Ardèche aux questions hydrologiques liées à la rivière Ardèche.

- Le programme d'animations est renouvelé pour l'année 2026, sur l'ensemble des thématiques quantité, qualité, milieux, inondations en lien avec la révision du SAGE en cours. En complément de 3 grandes rencontres organisées par l'EPTB (dont le 22 avril à Labeaume : fresque de l'eau, animations autour des rivières, visites diverses et conférence gesticulée), toutes les autres dates sont construites en partenariat avec des associations volontaires (retenues suite à un appel à candidatures lancé début 2026) : en cours avec 6 associations locales (associations sportives, Agenda 21, associations de jardins et de loisirs).

Zoom par Communauté de communes -  
Supplément spécial au Bulletin Inf'eau du  
bassin versant de l'Ardèche n° mai 2026

## Quelles actions spécifiques sur votre territoire en 2025 ?

### GOVERNANCE

Suite aux élections de mars 2026, 2 élus ont été désignés par votre Com Com (autant de suppléants par binôme : leur rôle est également important, en cas d'indisponibilité du titulaire, pour assurer une bonne représentativité lors des réunions). Retrouvez les noms des délégués de votre communauté qui siègent à l'EPTB Ardèche en page 2 du Bulletin Inf'eau.

M. Gérard JALLAIS est vice président au sein du Bureau Syndical et donc le référent privilégié pour votre territoire.

-En 2025, se sont tenues 5 réunions du Comité Syndical et 7 réunions de Bureau.

### PLANIFICATION

La Commission Locale de l'Eau (CLE), « véritable parlement local de l'eau », réunit élus, usagers et services de l'État pour une bonne concertation sur le bassin versant. Les élus sont désignés par les associations départementales des Maires (et donc seront redésignés prochainement : il sera important de veiller à la cohérence avec les élus délégués à l'EPTB).

En 2025, la CLE a travaillé une première version révisée de la stratégie du SAGE (validée en janvier 2026). L'année 2026 sera consacrée à une large concertation publique préalable à la révision du SAGE, avec plusieurs événements à destination des élus et du grand public : voir les dates sur l'Agenda en ligne et dans le § Communication

L'EPTB a contribué à l'élaboration du PLUi et a participé aux travaux du SCOT Rhône Provence Baronnies



### CONTRAT EAU ET CLIMAT

L'année 2025 a vu aboutir le Contrat Eau & Climat 2026-2028 sur le bassin versant de l'Ardèche qui a été signé le 22/01/2026 par l'Agence de l'Eau (le principal financeur avec des taux de 50 à 80%, pour un montant total de plus de 22 millions d'€ d'aides dont 5 millions en bonus contractuel), l'État, l'EPTB et les 16 maîtres d'ouvrage des 115 actions programmées sur 3 ans.

3 actions de la Communauté sont inscrites au Contrat (volet Pollution) pour un montant prévisionnel total



Chantiers d'entretien de la végétation des berges et de gestion des bancs de galets prévus sur 2023-2028.

d'aides de plus de 900 000€. Certaines actions couvrant l'ensemble du bassin versant de l'Ardèche bénéficieront également au territoire DRAGA.

### GESTION DES RIVIÈRES

L'eau qui coule dans les rivières n'est à personne, c'est un bien commun. Les berges et le fond jusqu'au milieu

du lit appartient au propriétaire riverain (privé ou public).

Cette propriété lui donne des droits (ex : pêche, prélèvement d'eau pour usage domestique dans certaines limites) et des devoirs, notamment celui de l'entretien régulier du lit et des berges (art. L214-15 du Code de l'Environnement) et toujours dans le respect de toutes les réglementations (urbanisme, Plan de Prévention des Risques Naturels - PPRi, Code Environnement – par ex : interdictions d'enlever ou d'apporter des matériaux dans les lits mineur et majeur...).

Les interventions de l'EPTB se font pour des motifs d'Intérêt Général, pour limiter les risques liés aux crues (embâcles) et favoriser la dynamique fluviale. C'est uniquement à ce titre que l'EPTB peut se substituer aux riverains pour l'entretien des cours d'eau.

Des rivières en bon état et naturellement fonctionnelles bénéficient à toutes les thématiques : qualité de l'eau, régulation des écoulements (en crue et en période d'étiage), biodiversité, loisirs et cadre de vie...



Gestion du Domaine Public Fluvial (DPF) Ardèche

A partir du Pont d'Arc et jusqu'à sa confluence avec le Rhône, l'Ardèche change de statut : elle est domaniale et appartient à l'EPTB Ardèche (suite à un transfert de propriété de l'État en 2020) mais reste soumise aux diverses autres réglementations (PPR inondation, Code de l'Environnement, Réserve Naturelle des Gorges de l'Ardèche, Site Classé du Pont d'Arc...).

- L'EPTB assure donc directement les responsabilités du propriétaire, notamment au titre de l'entretien régulier des berges et de la sécurité.

- Les Autorisations d'Occupation Temporaires (AOT) du Domaine pour les usagers qui « exploitent » les berges, notamment les acteurs économiques touristiques (embarquement/débarquement canoës, campings avec accès direct à la rivière, plage déclarée) sont délivrées par période de 3 ans (2026-2028) par l'EPTB aux bénéficiaires, contre redevance (recette totale annuelle : 37 000€ environ). La mairie de St Martin assure une coordination locale sur le débarcadère de Sauze et sur les sites de Sauze et du Grain de Sel.

- Les droits de pêche et de chasse sont gérés par l'EPTB qui délivre annuellement des licences individuelles directement aux bénéficiaires pour la chasse au gibier d'eau et pour la pêche aux engins et aux filets ; et des baux amiables aux associations locales pour la pêche aux lignes.

#### Travaux d'entretien de la végétation des berges :

En complément des obligations d'entretien courant des propriétaires riverains, chaque automne-hiver, l'EPTB Ardèche réalise une cinquantaine de chantiers de ce type répartis sur l'ensemble du bassin versant et en fonction des besoins et des enjeux (hydrauliques et écologiques) relevant de l'intérêt général à l'échelle du bassin versant, pour un montant total global de près de 250 000 €/an. Sur le Domaine Public Fluvial, ces travaux sont en partie financés par les redevances d'occupation du Domaine.

En 2025, le nouveau plan de gestion de la ripisylve de l'axe Ardèche 2025-2030 a été finalisé et présenté en commission Milieux Aquatiques de la CLE du 18 décembre 2025.

Sur la saison 2024-2025, 1 chantier d'entretien de la végétation a été réalisé pour un montant total de 000 € TTC, sur l'Ardèche à St Martin-Plage du Grain de sel.

Pour la saison 2025-2026, 1 chantier a été réalisé pour un montant d'environ 9 000 € TTC, sur l'Ardèche au niveau du « Moulin/La Blanchisserie » sur les communes de St Martin d'Ardèche/Aigüeze/Saint-Julien-de Peyrolas.

#### Lutte contre les espèces exotiques envahissantes :

En plus de la surveillance sur l'ensemble du bassin versant et des travaux de lutte contre la Renouée asiatique menés sur les zones de faible colonisation (la Haute Ardèche, le Lignon et quelques zones ponctuelles sur affluents), l'EPTB a poursuivi le travail d'élaboration d'un plan de gestion stratégique des espèces exotiques envahissantes (végétales et animales) à l'échelle du bassin versant. Après un 1er stage en 2024, plusieurs stagiaires ont travaillé en 2025 pour poursuivre l'état des lieux et proposer des mesures de gestion sur des tronçons et espèces prioritaires. Ce travail, élaboré en partenariat avec les différents acteurs travaillant sur cette thématique (FREDON, Fédération de Pêche, Conservatoire Botanique...), a été présenté en

commission milieux aquatiques en juin 2025 et devra être finalisé en 2026.

#### Sollicitations ponctuelles et appui technique aux communes :

A la demande de particuliers ou de collectivités, l'EPTB intervient pour répondre à des questions ou conseiller les riverains de rivière sur des projets de travaux. Par exemple en 2025, l'EPTB a répondu à des demandes d'appui technique, notamment sur la commune de St Just d'Ardèche, concernant l'état du Pont Cassé : les agents de l'EPTB ont réalisé une inspection visuelle sommaire, en canoë et par la rive droite (avec le propriétaire riverain). Bien qu'aucun signe « alarmant » n'ait été identifié, une expertise plus poussée par un prestataire spécialisé sera programmée en 2026.

#### Continuité écologique :

- L'EPTB Ardèche continue de suivre l'étude de faisabilité portée par le Conservatoire des Espaces Naturels Rhône Alpes sur la restauration de la confluence Ardèche-Rhône. Dans ce cadre, un projet de restauration du seuil de la confluence est en cours de conception.

- L'EPTB a participé aux réflexions relatives au seuil de St Martin. Les études (techniques et financières) relatives au projet d'exploitation hydroélectrique du seuil de Saint-Martin d'Ardèche ayant démontré la non rentabilité du projet, et la société hydroélectrique ayant indiqué son souhait de ne pas poursuivre en ce sens, des échanges ont eu lieu en 2025, avec les différentes parties prenantes pour la recherche d'une solution collective autour de cet ouvrage. Les services de l'État ont proposé d'engager un « atelier des Territoires » avec un prestataire extérieur spécialisé pour animer une nouvelle phase de travail, dont les modalités devraient être précisées en 2026. Puis une étude de restauration de la continuité écologique du seuil a été inscrite au Contrat Eau & Climat 2026-2028 du bassin versant de l'Ardèche.

#### Stratégie de gestion de l'Espace de Bon Fonctionnement (EBF) des cours d'eau et zones humides :

Dans le cadre de la révision du SAGE, un plan de gestion de l'Espace de Bon Fonctionnement des cours d'eau et zones humides est en cours de rédaction. Il a vocation à définir une stratégie globale sur la gestion des milieux aquatiques et humides sur le BV de l'Ardèche pour mieux coordonner les interventions des divers acteurs impliqués (Etat et collectivités pour la réglementation, propriétaires riverains, usagers, EPTB au titre de la compétence GEMAPI et de l'intérêt général...). Sur l'enveloppe de l'EBF validée par la CLE en 2023, l'EPTB, en concertation avec les partenaires, a travaillé en 2025 sur la caractérisation et la hiérarchisation des enjeux et des pressions au sein de cet espace, par contexte hydrologique homogène (plateaux de tête de bassin, pentes cévenoles, plaines méditerranéennes...). Un croisement des enjeux et pressions a également été réalisé afin d'identifier et prioriser les zones d'actions, de restauration et/ou de préservation des milieux. Ces travaux ont été présentés et discutés lors des commissions milieux aquatiques de la CLE des 26/06 et 18/12/2025.

## PARTAGE ET ÉCONOMIES D'EAU :

Dans un contexte méditerranéen, le bassin versant de l'Ardèche est naturellement confronté à des étiages (= périodes de bas débits) sévères qui sont accentués par les importants prélèvements d'eau en été et le changement climatique. La priorité est donc à la sobriété dans tous les usages et à la gestion économe de nos ressources.



**Bilan de l'étiage 2025 :** Même si l'automne et l'hiver 2024-25 ont été particulièrement arrosés avec la succession d'événements pluvieux (en nombre et en intensité) jusqu'à la fin du mois d'avril 2025, le printemps a été sec puis les deux épisodes de canicule de l'été (fin juin-début juillet et mi août) ont conduit à une baisse rapide et importante des niveaux des rivières tout au long de l'été.

Des restrictions d'usage de l'eau ont ainsi été mises en place jusqu'au niveau d'Alerte Renforcée (3/4) sur le sous bassin de l'Ardèche.

Sur l'axe Ardèche soutenu 8,6 millions de m<sup>3</sup> ont été délivrés entre mi-juin et mi-septembre à partir de l'aménagement hydroélectrique de Montpezat et 8,3 millions de m<sup>3</sup> à partir de celui du Chassezac. Cet apport d'eau peut représenter jusqu'à 75 % du débit observé dans la rivière. L'EPTB assure la gestion quotidienne des lâchers avec EDF et en lien avec le comité de gestion des réserves (qui s'est réuni 8 fois en 2025 : environ tous les 15 jours).

**Devenir de l'aménagement de Montpezat :** en lien avec le SAGE Loire amont et le Préfet de Haute-Loire, l'EPTB co-pilote les réflexions sur le devenir de l'aménagement hydroélectrique dont la concession arrive à échéance en 2028. Une dizaine de réunions ont eu lieu entre fin 2024 et début 2026 pour établir des propositions communes de gestion de cet aménagement. Ces propositions ont été validées par les CLE Ardèche et Loire amont et transmises à la Préfète de Région en février 2026.

**Suivi des ressources en eau :** l'EPTB participe à un projet de recherche en cours avec l'École des Mines de Saint-Etienne pour quantifier les échanges entre les nappes et les rivières avec des sondes positionnées sur les gorges de l'Ardèche et des mesures de débit et de qualité des eaux régulières.

## QUALITÉ ET LOISIRS

La qualité des eaux des rivières est plutôt bonne grâce à un bassin versant rural, encore très naturel et relativement préservé des aménagements importants et des pollutions d'ampleur. Cependant, les pressions existent réellement, amplifiées par les effets du changement climatique (hausse des températures, baisse des débits et de la dilution...) donc la réduction des pollutions est fondamentale pour contribuer à préserver la qualité des eaux et pour toutes les activités liées aux rivières (directement, par exemple



la baignade qui fait l'objet d'un suivi particulier en saison estivale, ou indirectement : alimentation en eau potable, image et attractivité du territoire, tourisme...).

**Saison baignades 2025 :** Durant l'été 2025, parmi les 28 sites publics de baignade pour lesquels l'EPTB assure l'autosurveillance de la qualité des eaux et le conseil de gestion, les deux sites de Saint Martin d'Ardèche et le site de Saint-Just-d'Ardèche ont fait l'objet d'une analyse tous les 15 jours (en alternance avec les contrôles de l'ARS). Les résultats se sont montrés bons ou moyens tout au long de la saison.

À l'issue de la saison 2025, les trois sites ont un classement « excellent ». Par ailleurs, les sites du Grain de Sel et du Pont Cassé ont été labellisés Pavillon Bleu pour la saison 2025.

### Portail des baignades :

Depuis quatre ans, l'EPTB Ardèche met en ligne chaque été un portail internet dédié à l'information des usagers sur la qualité des eaux de baignade. Cet outil couvre les sites du bassin versant gérés par les collectivités, dont les trois situés sur le territoire de la communauté de communes.

### Suivis qualité écologique :

Un suivi de la qualité écologique au long cours est organisé sur le bassin versant : pour les années 2026-2027, est suivi le sous bassin moyenne-basse vallée de l'Ardèche et affluents = 50 000€/an pour 4 campagnes de mesures (physico-chimie, métaux, pesticides, biologie...) et 3 suivis pH+O2 en continu

## AGROÉCOLOGIE

L'EPTB Ardèche anime, en lien avec la Chambre d'Agriculture, des dispositifs permettant la rémunération et/ou un accompagnement exploitations agricoles en échange de leurs pratiques en faveur de la préservation de la ressource en eau et de la biodiversité des milieux aquatiques et humides.



- Sur la période 2020-2026, l'EPTB porte le projet de Paiements pour Services Environnementaux (PSE) « Ardèche Méridionale » financé par l'Agence de l'Eau. Sur votre territoire, l'engagement PSE correspond à environ 325 ha répartis dans 4 exploitations différentes. En 2025, ces exploitations ont bénéficié d'un montant total d'aide PSE de 29 006 € et de divers temps de formation (individuels ou collectifs, par exemple sur les ripisylves le 19 mai 2025). Afin de suivre l'effet des évolutions de pratiques et de sensibiliser les agriculteurs à la biodiversité, des suivis d'espèces (papillons et chauves souris) sont réalisés sur certaines parcelles.

## PRÉVENTION DES INONDATIONS :

Sur le bassin versant de l'Ardèche, la récurrence des crues ou leur intensité sont telles qu'il est impossible d'empêcher les inondations. La stratégie de prévention est donc d'anticiper plutôt que de subir : en prenant en compte le risque dans l'urbanisation, en préservant les

zones naturelles d'expansion des crues et des rivières fonctionnelles, en réduisant la vulnérabilité des personnes et des biens, en se préparant à la crise (PCS et exercices) et en étant conscients du risque (bons comportements, sensibilisation de tous les publics...)...



### Préparation à la gestion de crise :

Sur le bassin versant, toutes les communes et intercommunalités sont dans l'obligation de réaliser un PCS/PICS d'ici novembre 2026. L'EPTB peut apporter son appui méthodologique aux collectivités pour l'élaboration de ces plans et réaliser des cartographies d'information sur les risques.

### Ardèch'Alabri :

L'opération Ardèch'ALABRI vise à réduire la vulnérabilité aux inondations des bâtis existants en zone inondable. Depuis le lancement de l'opération en 2021, 14 diagnostics ont été réalisés sur le territoire de la Communauté de Communes. Tout le bassin versant est éligible à la réalisation d'un diagnostic, sous réserve de disponibilité des données nécessaires (connaissances fiables des niveaux d'eau). Ils sont réalisés en interne par le technicien inondation.

Ainsi en 2025, un bien de type « mixte » (logement + activité économique) a été diagnostiqué sur St Martin d'Ardèche. Deux propriétaires ont été appuyés dans leurs démarches administratives afin d'obtenir des subventions pour la pose d'un clapet anti-retour ainsi qu'un changement de revêtement de sol. La pose de batardeaux sur un logement sur St Martin d'Ardèche est en cours de préparation et devrait intervenir courant 2026.

### Etude globale de gestion du ruissellement sur le bassin :

En complément des débordements de cours d'eau, l'étude en cours a pour objectif de caractériser le risque ruissellement et d'en proposer une stratégie de gestion. En comité de pilotage le 19 juin 2025, une nouvelle méthode de modélisation (CARTINO 2D) a été présentée. Des modélisations à grande échelle ont été réalisées puis des modélisations plus précises certains secteurs avec plus d'enjeux : une partie des bassins versants de St Just d'Ardèche et St Martin d'Ardèche. Les résultats seront présentés aux collectivités courant juin 2026.

## BIODIVERSITÉ LIÉE À L'EAU

De nombreux acteurs participent à la préservation de la biodiversité sur le bassin versant, notamment au travers de l'animation des sites ENS et Natura 2000. Depuis 2025, certaines structures animatrices de ces sites ont changé.



Animation N2000 et ENS : elle est toujours assurée par le Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche

## COMMUNICATION ET ÉDUCATION À L'EAU

L'EPTB Ardèche propose différents supports de communication et de sensibilisation aux enjeux de l'eau et des rivières, totalement pris en charge par l'EPTB et ses partenaires financiers :

- des projets pour les scolaires (primaires et collèges, respectivement 15 et 6 classes par an) inscrits dans les programmes d'éducation et se déroulant sur plusieurs séances au cours d'une année scolaire : l'appel aux enseignants est réalisé en juin pour la rentrée suivante,
- des projets pour les jeunes hors cadre scolaire, notamment pour les centres de loisirs : à la demande, sous réserve de disponibilité de l'animatrice,



- un programme annuel d'animations pour le grand public, réparties sur l'ensemble du bassin versant et généralement adossées à des événements pré-organisés localement : sur le printemps et l'automne et/ou sur la période estivale,

- des visites, conférences, animations liées aux réalisations de l'EPTB ou de ses partenaires.

Retrouver toutes les dates à venir sur [www.ardeche-eau.fr/evnement/](http://www.ardeche-eau.fr/evnement/)

### Sensibilisation aux rivières auprès des jeunes :

- Les travaux de restitution des classes participantes en 2025-2026 seront disponibles sur : [ardeche-eau.fr/en-un-clic/espace-pedageau/](http://ardeche-eau.fr/en-un-clic/espace-pedageau/)

- Le nouvel appel à projet 2026-2027 sera lancé courant mai 2026.

### Animations grand public :

- Chaque année, l'EPTB Ardèche co-organise et participe avec le SGGA et tous les partenaires locaux à l'opération de nettoyage du Domaine Public Fluvial dans les Gorges de l'Ardèche. L'EPTB intervient également sur deux journées du cycle de formation des guides labellisés Nature des Gorges de l'Ardèche.

- Le programme d'animations gratuites 2025 : « nos rivières... entre crues et sécheresse » proposait 2 dates sur la communauté de communes, en lien avec le SGGA.

- Le programme d'animations est renouvelé pour l'année 2026, sur l'ensemble des thématiques quantité, qualité, milieux, inondations en lien avec la révision du SAGE en cours. En complément de 3 grandes rencontres organisées par l'EPTB, toutes les autres dates sont construites en partenariat avec des associations volontaires (retenues suite à un appel à candidatures lancé début 2026) : dont une animation prévue le 27 juin à Saint-Just d'Ardèche en partenariat avec l'association Bourgs en Transition, sur le thème des crues et ripisylves.

Une animation est également prévue le 16 juillet, en lien avec le label Pavillon bleu sur la plage du Grain de Sel : sur les sujets de la qualité des eaux de baignades et de la biodiversité.

Zoom par Communauté de communes -  
Supplément spécial au Bulletin Inf'eau du  
bassin versant de l'Ardèche n°mai 2026

## Quelles actions spécifiques sur votre territoire en 2025 ?

### GOUVERNANCE

Suite aux élections de mars 2026, 3 élus ont été désignés par votre Com Com (autant de suppléants par binôme : leur rôle est également important, en cas d'indisponibilité du titulaire, pour assurer une bonne représentativité lors des réunions). Retrouvez les noms des délégués de votre communauté qui siègent à l'EPTB Ardèche en page 2 du Bulletin Inf'eau.

M. Arnaud GANDON est membre délégué au sein du Bureau Syndical et donc le référent privilégié pour votre territoire.

-En 2025, se sont tenus 5 réunions du Comité Syndical et 7 réunions de Bureau.

### PLANIFICATION

La Commission Locale de l'Eau (CLE), « véritable parlement local de l'eau », réunit élus, usagers et services de l'État pour une bonne concertation sur le bassin versant. Les élus sont désignés par les associations départementales des Maires (et donc seront redésignés prochainement : il sera important de veiller à la cohérence avec les élus délégués à l'EPTB).

En 2025, la CLE a travaillé une première version révisée de la stratégie du SAGE (validée en janvier 2026). L'année 2026 sera consacrée à une large concertation publique préalable à la révision du SAGE, avec plusieurs événements à destination des élus et du grand public : voir les dates sur l'Agenda en ligne et dans le § Communication

L'EPTB a participé aux travaux de la nouvelle CLE du bassin versant de la Cèze



### CONTRAT EAU ET CLIMAT

L'année 2025 a vu aboutir le Contrat Eau & Climat 2026-2028 sur le bassin versant de l'Ardèche qui a été signé le 22/01/2026 par l'Agence de l'Eau (le principal financeur avec des taux de 50 à 80%, pour un montant total de plus de 22 millions d'€ d'aides dont 5 millions en bonus contractuel), l'État, l'EPTB et les 16 maîtres d'ouvrage des 115 actions programmées sur 3 ans.

Certaines actions du Contrat couvrant l'ensemble du bassin versant de l'Ardèche bénéficieront en partie



Chantiers d'entretien de la végétation des berges et de gestion des bancs de galets prévus sur 2023-2028.

au territoire de l'Agglo, qui engage en complément un Contrat spécifique sur les volets Ressource et Pollution.

### GESTION DES RIVIÈRES

L'eau qui coule dans les rivières n'est à personne, c'est un bien commun. Les berges et le fond jusqu'au milieu du lit appartiennent au propriétaire riverain (privé ou public).



Cette propriété lui donne des droits (ex : pêche, prélèvement d'eau pour usage domestique dans certaines limites) et des devoirs, notamment celui de l'entretien régulier du lit et des berges (art. L214-15 du Code de l'Environnement) et toujours dans le respect de toutes les réglementations (urbanisme, Plan de Prévention des Risques Naturels - PPRi, Code Environnement – par ex : interdictions d'enlever ou d'apporter des matériaux dans les lits mineur et majeur...).

Les interventions de l'EPTB se font pour des motifs d'Intérêt Général, pour limiter les risques liés aux crues (embâcles) et favoriser la dynamique fluviale. C'est uniquement à ce titre que l'EPTB peut se substituer aux riverains pour l'entretien des cours d'eau.

Des rivières en bon état et naturellement fonctionnelles bénéficient à toutes les thématiques : qualité de l'eau, régulation des écoulements (en crue et en période d'étiage), biodiversité, loisirs et cadre de vie...

Gestion du Domaine Public Fluvial (DPF) Ardèche

A partir du Pont d'Arc et jusqu'à sa confluence avec le Rhône, l'Ardèche change de statut : elle est domaniale et appartient à l'EPTB Ardèche (suite à un transfert de propriété de l'État en 2020) mais reste soumise aux diverses autres réglementations (PPR inondation, Code de l'Environnement, Réserve Naturelle des Gorges de l'Ardèche, Site Classé du Pont d'Arc...).

- L'EPTB assure donc directement les responsabilités du propriétaire, notamment au titre de l'entretien régulier des berges et de la sécurité.

- Les Autorisations d'Occupation Temporaires (AOT) du Domaine pour les usagers qui « exploitent » les berges, notamment les acteurs économiques touristiques (embarquement/débarquement canoës, campings avec accès direct à la rivière, plage déclarée) sont délivrées par période de 3 ans (2026-2028) par l'EPTB aux bénéficiaires, contre redevance (recette totale annuelle : 37 000€ environ). Sur l'Agglo, la plage et le camping de St Julien de Peyrolas sont autorisés par AOT. En rive gauche, la mairie de St Martin assure une coordination locale sur le débarcadère de Sauze et sur les sites de Sauze et du Grain de Sel.

- Les droits de pêche et de chasse sont gérés par l'EPTB qui délivre annuellement des licences individuelles directement aux bénéficiaires pour la chasse au gibier d'eau et pour la pêche aux engins et aux filets ; et des baux amiables aux associations locales pour la pêche aux lignes.

### Travaux d'entretien de la végétation des berges et des bancs de galets :

En complément des obligations d'entretien courant des propriétaires riverains, chaque automne-hiver, l'EPTB Ardèche réalise une cinquantaine de chantiers de ce type répartis sur l'ensemble du bassin versant et en fonction des besoins et des enjeux (hydrauliques et écologiques) relevant de l'intérêt général à l'échelle du bassin versant, pour un montant total global de près de 250 000 €/an. Sur le Domaine Public Fluvial, ces travaux sont en partie financés par les redevances d'occupation du Domaine. En 2025, le nouveau plan de gestion de la ripisylve de l'axe Ardèche 2025-2030 a été finalisé et présenté en commission Milieux Aquatiques de la CLE du 18 décembre 2025.

Sur la saison 2024-2025, 1 chantier de traitement de la végétation a été réalisé pour un montant de plus de 7 000 € TTC, sur l'Ardèche aux Biordonnes sur la commune de St Julien de Peyrolas.

Pour la saison 2025-2026, 1 chantier a été réalisé pour un montant d'environ 9 000 € TTC, sur l'Ardèche au niveau du « Moulin/La Blanchisserie » sur les communes de St Martin d'Ardèche/Aiguesze/Saint-Julien-de-Peyrolas.

### Sollicitations ponctuelles et appui technique aux communes :

A la demande de particuliers ou de collectivités, l'EPTB intervient pour répondre à des questions ou conseiller les riverains de rivière sur des projets de travaux. Par exemple, en 2025, l'EPTB Ardèche a été sollicité concernant l'érosion de berge de l'Ardèche au niveau du Mas Lautier, qui s'accroît depuis plusieurs années au fil des crues. L'EPTB a réalisé un levé topographique pour mieux suivre l'évolution du front d'érosion, et effectuera

un suivi régulier de la berge. Aujourd'hui, la digue ne semble pas menacée. Une réflexion est en cours quant à la mise en sécurité de la partie du chemin affouillée au droit de la digue afin de garantir la sécurité du public en cas de passage de véhicule.

L'état du Pont Cassé en face du site de baignade de St Just d'Ardèche, a fait l'objet d'une inspection visuelle sommaire en canoë par les agents de l'EPTB. Bien qu'aucun signe « alarmant » n'ait été identifié, une expertise plus poussée par un prestataire spécialisé sera programmée en 2026.

En plus de la surveillance sur l'ensemble du bassin versant et des travaux de lutte contre la Renouée asiatique menés sur les zones de faible colonisation (la Haute Ardèche, le Lignon et quelques zones ponctuelles sur affluents), l'EPTB a poursuivi le travail d'élaboration d'un plan de gestion stratégique des espèces exotiques envahissantes (végétales et animales) à l'échelle du bassin versant. Après un 1er stage en 2024, plusieurs stagiaires ont travaillé en 2025 pour poursuivre l'état des lieux et proposer des mesures de gestion sur des tronçons et espèces prioritaires. Ce travail, élaboré en partenariat avec les différents acteurs travaillant sur cette thématique (FREDON, Fédération de Pêche, Conservatoire Botanique...), a été présenté en commission milieux aquatiques en juin 2025 et devra être finalisé en 2026.

### Continuité écologique :

- L'EPTB Ardèche continue de suivre l'étude de faisabilité portée par le Conservatoire des Espaces Naturels Rhône Alpes sur la restauration de la confluence Ardèche-Rhône. Dans ce cadre, un projet de restauration du seuil de la confluence est en cours de conception.

- L'EPTB a participé aux réflexions relatives au seuil de St Martin. Les études (techniques et financières) relatives au projet d'exploitation hydroélectrique du seuil de Saint-Martin d'Ardèche ayant démontré la non rentabilité du projet, et la société hydroélectrique ayant indiqué son souhait de ne pas poursuivre en ce sens, des échanges ont eu lieu en 2025, avec les différentes parties prenantes pour la recherche d'une solution collective autour de cet ouvrage. Les services de l'État ont proposé d'engager un « atelier des Territoires » avec un prestataire extérieur spécialisé pour animer une nouvelle phase de travail, dont les modalités devraient être précisées en 2026. Puis une étude de restauration de la continuité écologique du seuil a été inscrite au Contrat Eau & Climat 2026-2028 du bassin versant de l'Ardèche.

### Stratégie de gestion de l'Espace de Bon Fonctionnement (EBF) des cours d'eau et zones humides :

Dans le cadre de la révision du SAGE, un plan de gestion de l'Espace de Bon Fonctionnement des cours d'eau et zones humides est en cours de rédaction. Il a vocation à définir une stratégie globale sur la gestion des milieux aquatiques et humides sur le BV de l'Ardèche pour mieux coordonner les interventions des divers acteurs impliqués (Etat et collectivités pour la réglementation, propriétaires riverains, usagers, EPTB au titre de la compétence GEMAPI et de l'intérêt général...). Sur l'enveloppe de l'EBF validée par la CLE en 2023, l'EPTB, en concertation avec les partenaires, a travaillé en 2025

sur la caractérisation et la hiérarchisation des enjeux et des pressions au sein de cet espace, par contexte hydrologique homogène (plateaux de tête de bassin, pentes cévenoles, plaines méditerranéennes...). Un croisement des enjeux et pressions a également été réalisé afin d'identifier et prioriser les zones d'actions, de restauration et/ou de préservation des milieux. Ces travaux ont été présentés et discutés lors des commissions milieux aquatiques de la CLE des 26/06 et 18/12/2025.

## PARTAGE ET ÉCONOMIES D'EAU :

**l'Ardèche est naturellement confronté à des étiages (= périodes de bas débits) sévères qui sont accentués par les importants prélèvements d'eau en été et le changement climatique. La priorité est donc à la sobriété dans tous les usages et à la gestion économe de nos ressources.**



**Bilan de l'étiage 2025 :** Même si l'automne et l'hiver 2024-25 ont été particulièrement arrosés avec la succession d'événements pluvieux (en nombre et en intensité) jusqu'à la fin du mois d'avril 2025, le printemps a été sec puis les deux épisodes de canicule de l'été (fin juin-début juillet et mi août) ont conduit à une baisse rapide et importante des niveaux des rivières tout au long de l'été.

Des restrictions d'usage de l'eau ont ainsi été mises en place jusqu'au niveau d'Alerte (2/4) sur la partie gardoise du bassin de l'Ardèche et Alerte Renforcée (3/4) en Ardèche.

Sur l'axe Ardèche soutenu 8,6 millions de m<sup>3</sup> ont été délivrés entre mi-juin et mi-septembre à partir de l'aménagement hydroélectrique de Montpezat et 8,3 millions de m<sup>3</sup> à partir de celui du Chassezac. Cet apport d'eau peut représenter jusqu'à 75 % du débit observé dans la rivière. L'EPTB assure la gestion quotidienne des lâchers avec EDF et en lien avec le comité de gestion des réserves (qui s'est réuni 8 fois : environ tous les 15 jours).

**Devenir de l'aménagement de Montpezat :** en lien avec le SAGE Loire amont et le Préfet de Haute-Loire, l'EPTB co-pilote les réflexions sur le devenir de l'aménagement hydroélectrique dont la concession arrive à échéance en 2028. Une dizaine de réunions ont eu lieu entre fin 2024 et début 2026 pour établir des propositions communes de gestion de cet aménagement. Ces propositions ont été validées par les CLE Ardèche et Loire amont et transmises à la Préfète de Région en février 2026.

**Suivi des ressources en eau :** l'EPTB participe à un projet de recherche en cours avec l'Ecole des Mines de Saint-Etienne pour quantifier les échanges entre les nappes et les rivières avec des sondes positionnées sur les gorges de l'Ardèche et des mesures de débit et de qualité des eaux régulières.

## QUALITÉ ET LOISIRS

**La qualité des eaux des rivières est plutôt bonne grâce à un bassin versant rural, encore très naturel et relativement**

**préservé des aménagements importants et des pollutions d'ampleur. Cependant, les pressions existent réellement, amplifiées par les effets du changement climatique (hausse des températures, baisse des débits et de la dilution...) donc la réduction des pollutions est fondamentale pour contribuer à préserver la qualité des eaux et pour toutes les activités liées aux rivières (directement, par exemple la baignade qui fait l'objet d'un suivi particulier en saison estivale, ou indirectement : alimentation en eau potable, image et attractivité du territoire, tourisme...).**



**Saison baignades 2025 :** Le site de baignade de Saint-Julien-de-Peyrolas a été contrôlé tous les 15 jours par l'ARS du Gard : tous les résultats se sont montrés de bonne qualité pour la baignade. Le classement du site de baignade reste « excellent »

### Portail des baignades :

Depuis quatre ans, l'EPTB Ardèche met en ligne chaque été un portail internet dédié à l'information des usagers sur la qualité des eaux de baignade. Cet outil couvre les sites du bassin versant gérés par les collectivités.

### Suivis qualité écologique :

Un suivi de la qualité écologique au long cours est organisé sur le bassin versant : pour les années 2026-2027 est suivi le sous bassin moyenne-basse vallée de l'Ardèche et affluents = 50 000€/an pour 4 campagnes de mesures (physico-chimie, métaux, pesticides, biologie...) et 3 suivis pH+O2 en continu

## AGROÉCOLOGIE

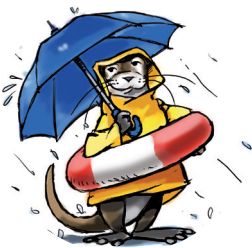
L'EPTB Ardèche anime, en lien avec la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche, des dispositifs permettant la rémunération et/ou un accompagnement exploitations agricoles en échange de leurs pratiques en faveur de la préservation de la ressource en eau et de la biodiversité des milieux aquatiques et humides.



- Sur la période 2020-2026, l'EPTB porte le projet de Paiements pour Services Environnementaux (PSE) « Ardèche Méridionale » financé par l'Agence de l'Eau. Sur le Gard Rhodanien, une exploitation a pu engager des parcelles. En 2025, cette exploitation a bénéficié d'un montant total d'aide PSE de 5 500 € et de divers temps de formation (individuels ou collectifs, par exemple sur les ripisylves le 19 mai 2025). Afin de suivre l'effet des évolutions de pratiques et de sensibiliser les agriculteurs à la biodiversité, des suivis d'espèces (papillons et chauves souris) sont réalisés sur certaines parcelles.

## PRÉVENTION DES INONDATIONS :

Sur le bassin versant de l'Ardèche, la récurrence des crues ou leur intensité sont telles qu'il est impossible d'empêcher les inondations. La stratégie de prévention est donc d'anticiper plutôt que de subir : en prenant en compte le risque dans l'urbanisation, en préservant les zones naturelles d'expansion des crues et des rivières fonctionnelles, en réduisant la vulnérabilité des personnes et des biens, en se préparant à la crise (PCS et exercices) et en étant conscients du risque (bons comportements, sensibilisation de tous les publics...)...



- des projets pour les scolaires (primaires et collèges, respectivement 15 et 6 classes par an) inscrits dans les programmes d'éducation et se déroulant sur plusieurs séances au cours d'une année scolaire : l'appel aux enseignants est réalisé en juin pour la rentrée suivante,



- des projets pour les jeunes hors cadre scolaire, notamment pour les centres de loisirs : à la demande, sous réserve de disponibilité de l'animatrice,  
- un programme annuel d'animations pour le grand public, réparties sur l'ensemble du bassin versant et généralement adossées à des événements pré-organisés localement : sur le printemps et l'automne et/ou sur la période estivale,  
- des visites, conférences, animations liées aux réalisations de l'EPTB ou de ses partenaires.

Retrouver toutes les dates à venir sur [www.ardeche-eau.fr/evenement/](http://www.ardeche-eau.fr/evenement/)

### Préparation à la gestion de crise :

Sur le bassin versant, toutes les communes et intercommunalités sont dans l'obligation de réaliser un PCS/PICS d'ici novembre 2026. L'EPTB peut apporter son appui méthodologique aux collectivités pour l'élaboration de ces plans et réaliser des cartographies d'information sur les risques.

De plus, le 16 décembre 2025, dans le cadre de l'exercice de test des PCS organisé par la communauté d'agglomération, l'EPTB a joué le rôle d'observateur dans la commune de St Julien de Peyrolas et participé au débriefing à chaud.

### Ardèche/Alabri :

L'opération Ardèche/ALABRI vise à réduire la vulnérabilité L'opération Ardèche/ALABRI vise à réduire la vulnérabilité aux inondations des bâtis existants en zone inondable. Tout le bassin versant est éligible à la réalisation d'un diagnostic, sous réserve de disponibilité des données nécessaires (connaissances fiables des niveaux d'eau). Ils sont réalisés en interne par le technicien inondation.

Suite à la sollicitation de la commune de St Paulet de Caisson pour un riverain, la réalisation d'un diagnostic pour l'habitation vulnérable a été proposée. Le riverain n'a pas souhaité donner de suite.

### Etude globale de gestion du ruissellement sur le bassin :

En complément des débordements de cours d'eau, l'étude en cours a pour objectif de caractériser le risque ruissellement et d'en proposer une stratégie de gestion.

En comité de pilotage le 19 juin 2025, une nouvelle méthode de modélisation (CARTINO 2D) a été présentée. Des modélisations à grande échelle ont été réalisées puis des modélisations plus précises certains secteurs avec plus d'enjeux : une partie des bassins versants d'Aiguèze, Carsan, Laval St Roman, Le Garn, Pont St Esprit, St Julien de Peyrolas, St Paulet de Caisson. Les résultats seront présentés aux collectivités courant juin 2026.

## COMMUNICATION ET ÉDUCATION À

### L'EAU

L'EPTB Ardèche propose différents supports de communication et de sensibilisation aux enjeux de l'eau et des rivières, totalement pris en charge par l'EPTB et ses partenaires financiers :

### Sensibilisation aux rivières auprès des jeunes :

- Lors de l'année scolaire 2024-2025, une classe de l'école de Le Garn a participé.

- Cette année 2025-2026, 2 classes de l'école de Saint-Paulet, 1 classe de l'école de Carsan et 1 classe de l'école privée de Pont St Esprit participent. Les travaux de restitution seront disponibles sur : [ardeche-eau.fr/en-un-clic/espace-pedagueau/](http://ardeche-eau.fr/en-un-clic/espace-pedagueau/)

### Animations grand public :

- Chaque année, l'EPTB Ardèche co-organise et participe avec le SGGA et tous les partenaires locaux à l'opération de nettoyage du Domaine Public Fluvial dans les Gorges de l'Ardèche. L'EPTB intervient également sur deux journées du cycle de formation des guides labellisés Nature des Gorges de l'Ardèche.

- Le programme d'animations gratuites 2025 : « nos rivières... entre crues et sécheresse » proposait plusieurs dates à proximité de l'agglo (sur les communautés DRAGA et Gorges de l'Ardèche), parfois en partenariat avec le SGGA.

- Le programme d'animations est renouvelé pour l'année 2026, sur l'ensemble des thématiques quantité, qualité, milieux, inondations en lien avec la révision du SAGE en cours. En complément de 3 grandes rencontres organisées par l'EPTB, toutes les autres dates sont construites en partenariat avec des associations volontaires (retenues suite à un appel à candidatures lancé début 2026) : dont un jeu sur les économies d'eau prévu le 27 mai lors de la fête de la nature, avec le centre social de Pont St Esprit.